CANADIAN ABORIGINAL ECONOMIC DEVELOPMENT STRATEGY

Status Report

National Highlights

Government of Canada Gouvernement du Canada

Canada

THE CANADIAN ABORIGINAL ECONOMIC DEVELOPMENT STRATEGY

STATUS REPORT NATIONAL HIGHLIGHTS

The Canadian Aboriginal Economic Development (CAED) Strategy was launched in June, 1989 after extensive consultation with Aboriginal people. The Government of Canada along with Aboriginal leaders recognized that a strong economic base is not only necessary to support Aboriginal self-government but it is also essential to the future growth and functioning of the Canadian economy. Low wages, chronic unemployment, and an underskilled work force, coupled with an underdeveloped business and resource base has resulted in higher social assistance costs and greater government dependency.

To break this cycle, the federal Cabinet established a multi-departmental, long-term Strategy (the CAED Strategy) aimed at rebuilding the Aboriginal economy. Recognizing that top down, government-driven developmental approaches have not worked in the past, the new Strategy was developed to help make Aboriginal people responsible for this development.

The Strategy reflects the integrated approach by three federal departments to facilitate Aboriginal economic self-reliance in partnership with Aboriginal peoples. Among the results expected by Industry Science and Technology Canada (ISTC), Indian and Northern Affairs Canada (INAC), and Employment and Immigration Canada (EIC) are:

- the expansion of the Aboriginal business and capital base;
- management by Aboriginal communities of their own economic institutions and development opportunities; and
- skills training, increased employment, and higher incomes for Aboriginal people.

Together with Aboriginal people, the CAED Strategy departments have worked towards the following objectives:

- greater Aboriginal participation in the design of and control over economic development programs and services;
- strengthened Aboriginal financial, sectoral, and local development institutions;
- removal of obstacles within federal programs, and the decentralization and harmonization of program delivery;
- increased involvement with Canadian business and investment interests; and
- active participation and support from provincial and territorial governments.

The following outlines the individual highlights from each of the three departments in achieving Strategy objectives.

INDUSTRY, SCIENCE AND TECHNOLOGY CANADA

ISTC takes the lead for business development and for supporting a network of Aboriginal Capital Corporations. ISTC has enhanced Aboriginal participation in program delivery by establishing a National Aboriginal Economic Development Board and two regional Aboriginal Economic Development Boards. Composed primarily of Aboriginal business leaders, these boards play a direct decision-making role in project approvals and provide policy direction on ISTC programming. The boards review client proposals for program investment and recommend their decision to the Minister of State (Small Businesses and Tourism).

A new "external delivery" initiative furthers Aboriginal participation in program delivery. To help Aboriginal people gain better access to the Aboriginal Business Development Program, ISTC has negotiated "delivery" arrangements with a number of Aboriginal organizations to undertake business development activities in their communities.

THE ABORIGINAL BUSINESS DEVELOPMENT PROGRAM

The Aboriginal Business Development Program has generated tremendous interest in the Aboriginal community in the first 18 months. Requests for business financing assistance doubled those for a similar period under previous programming. To March 31, 1991, 3,517 applications for assistance were submitted with the program approving funding for 789 Aboriginal businesses. The total authorized assistance amounted to approximately $63 million. Over 90 percent of the businesses received less than $100,000 and generally consisted of small business start up or expansion projects such as retail stores, gas stations, motels, restaurants and construction firms. In addition, the program approved 14 large scale, community-driven business projects.

ABORIGINAL CAPITAL CORPORATIONS

The network of Aboriginal Capital Corporations (Aboriginally-owned and managed financial institutions) has expanded. Four new Aboriginal Capital Corporations (ACCs) have opened since March 1990, bringing the total to 29 which serve nearly 60 percent of Canada's Aboriginal people. A survey of nine ACCs in 1990/91 showed a rapid growth in demand for loan funds. Three ACCs in the agriculture sector issued 462 new loans with a value of $7 million, while the six others issued 425 new loans with a total dollar value of $10.1 million. Repayments of principal since the inception of these institutions totalled $5 million for the agricultural group and $8 million for the other six. These results demonstrate convincingly that the institutions have established themselves as effective commercial lenders.

ISTC has also facilitated the diversification of these capital corporations. Selected ACCs can now provide equity to Aboriginal clients to assist in business financing. ISTC is also attempting to strengthen the corporations through support for the establishment of a national association of ACCs.

LOAN INSURANCE PROGRAM

The recent start-up of the Aboriginal Business Loan Insurance Program will encourage increased participation of banks and traditional lending institutions in the financing of Aboriginal business ventures. This is a central CAED Strategy objective. Aboriginal entrepreneurs on and off-reserve can now gain access to a full range of financing options - equity contributions, loans, and loan guarantees.

INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA

COMMUNITY ECONOMIC DEVELOPMENT ORGANIZATIONS

INAC invests over $51 million annually and provides staff support in the development of community economic development organizations (CEDOs). As a result, Indian, Inuit and Innu communities have successfully assumed the management and delivery of a number of economic programs and services previously provided by the government.

Already over 60 per cent of the 346 CEDOs now in existence are providing a full range of economic development services to their communities—double the capacity in place two years ago. Some 50 percent of CEDO funds goes to establishing new businesses in these communities.

INAC has also worked to strengthen community institutions through staff training, skills development and assistance in the development of the Canadian Association of Native Development Officers. The latter is designed to share information, enhance professional development and advise INAC on the nature and scope of CEDO support.

REGIONAL OPPORTUNITIES

Progress has also been made in enhancing Aboriginal participation and control through INAC's Regional Opportunities Program. This $15 million program, which is used to support regional and sectoral development institutions and projects of wide regional benefit, is increasingly being co-managed through regional First Nations Advisory Boards. This provides the opportunity for First Nations themselves to determine regional development priorities and expenditures. As a result, there are now 45 sectoral development institutions helping communities to take advantage of opportunities in a variety of resource sectors, including tourism.

COMMERCIAL DEVELOPMENT

INAC's Commercial Development Program provided 47 business loan guarantees (value $2.1 million) and 11 direct loans (value $0.55 million) during 1990-91. The entire departmental direct loan portfolio in the Yukon, totalling $1.1 million was sold at fair market value to Dana Naye Ventures, and direct loan administration and collection was contracted out to three other Aboriginal Capital Corporations. ISTC and INAC have established a "one-window" approach to business financing, thus reducing possible confusion for clients.

RESOURCES DEVELOPMENT

The Department's Resource Access Negotiations Program (RAN) provides financial support to Aboriginal communities to help them to exploit off-reserve resources, attract commercial investment in developing community-owned resources, or increase employment, business and training opportunities.

In the fiscal year 1990-91, $1.6 million in contributions were approved to assist 52 projects which involved significant job creation, business contracts, equity positions and scholarship funding. First Nations have also used this program to negotiate 12 provincial tree farm and timber sale permits.

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA

CANADIAN JOBS STRATEGY

EIC has provided employment and training services to Aboriginal people through the Canadian Jobs Strategy (CJS). Approximately 23,000 Aboriginal people participated in EIC funded skill training programs accounting for approximately 8 percent of EIC'c total skill training expenditures of $152 million in 1990/91. Post training follow-up interviews show that about half of the trainees found jobs within 90 days, while 75 percent considered that EIC had helped them to further their careers. The number of Aboriginal people who took advantage of the programs were evenly split between on and off reserve with approximately one-third of the participants coming from urban areas.

PATHWAYS TO SUCCESS

Since the inception of the CAED Strategy, EIC and National Aboriginal Organizations have conducted a major review of EIC employment and training programs and services, identifying barriers to Aboriginal participation. The "Pathways to Success" report established five partnership principles setting out a new relationship between EIC and Aboriginal peoples based on the co-management of Aboriginal employment and training initiatives.

Endorsement of these principles by the Minister of Employment and Immigration, the resultant ongoing consultation process with Aboriginal communities, and the recent appointment of a National Management Board to steer the development of the "Pathways" approach, all point to much greater Aboriginal participation in the design and delivery of employment and training programs. In 1991-92, $200 million has been allocated for "Pathways".

EIC-INAC SOCIAL ASSISTANCE RECIPIENT AGREEMENT

The EIC-INAC Social Assistance Recipient Agreement puts Indian social assistance recipients on reserves on the same footing as other Canadians receiving social assistance by providing continued entitlements as income support during academic upgrading or skill training. It also allows these funds to be used in a strategic way to address the basic skills development needs in Aboriginal communities.

RESEARCH AND ADVOCACY (ISTC / INAC / EIC)

The Research and Advocacy programs of ISTC, INAC and EIC have assisted numerous Aboriginally-sponsored projects.

Funding has been provided to Aboriginal organizations to contract research work directed toward business and economic development, as well as to establish models and pilot projects to test new economic development approaches.

Support has been provided for several advocacy initiatives including Aboriginal business and economic development conferences, trade shows, and resource development symposia.

SNAPSHOTS

ATLANTIC CANADA

EZ4U Display Systems, Fredericton, N.B.

EZ4U Displays was launched with partial financing of $95,550 from ISTC's Aboriginal Business Development Program. The company manufactures portable, modular, folding-panel display systems, which are intended for graphic presentations, advertising and promotions at trade shows, conventions, exhibitions and retail showrooms. This operation is one of just two such businesses in Atlantic Canada.

"EZ4U is a 'Proudly Atlantic' company", says the owner, Mr. Bob Atwin. "We look forward to serving the display requirements of other businesses in the region."

Not only did the project create six full-time and two part-time jobs, but through an anticipated expansion of services into graphics production and advertising design work, the business expects to be able to employ more Aboriginal people in the future. EZ4U Displays will also have spin off benefits to other Aboriginal businesses by creating subcontracting opportunities for companies which specialize in related fields.

Labrador Inuit Development Corporation (LIDC), Goose Bay

The Labrador Inuit Development Corporation (LIDC) will create 20 to 30 jobs in mining anorthosite crystal and exporting it to manufacturers in Europe, where it is used for interior decoration.

With the help of INAC's Regional Opportunities Program, LIDC obtained a mining permit from the Newfoundland government, as well as support from the Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA). The corporation signed a multi-million dollar contract with an Italian manufacturer for further development.

QUEBEC

Kativik Regional Development Corporation, Kuujjuaq

The Kativik Regional Development Corporation (KRDC) serves as a CEDO for 14 Inuit communities with a total population of approximately 6,000 people. Following the James Bay and Northern Quebec Agreement, KRDC was formed in 1980 to utilize some capital from the agreement to ensure sound economic development for the region.

The corporation has invested in several businesses including grocery stores, a fuel distributor, tourist facilities, a hunting and fishing outfitter, food processing, a smoke house, cooperatives, and arts and crafts.

KRDC provides communities with advisory services and start-up funding for businesses. The corporation has established an investment fund and taken over lending activities from INAC. KRDC receives annual funding from INAC and the Quebec government.

Quebec Indian Arts and Crafts Corporation

Created in 1977, and now funded under INAC's sectoral development institutions component, the Quebec Indian Arts and Crafts Corporation has annual sales of more than $500,000. These sales are split almost equally between selling raw materials to crafts people and finished goods to retailers. The corporation, with help from INAC, keeps track of markets, provides discounted materials, and buys and distributes crafts to retailers. The corporation's expansion plans are expected to increase sales and make the operation self-sustaining. It now has a toll-free phone number to take orders from retailers and crafts people across Canada.

ONTARIO

Moose Factory First Nation, Moose Factory

The construction of the office and retail complex in Moose Factory will have a significant impact in this remote northern Ontario community.

"The complex was established by the Moose Band Development Corporation in order to provide office and retail space for expanding local businesses, and economic development opportunities for the residents of Moose Factory and Moosonee," says Norm Wesley, Chief of Moose Factory First Nation. Under ISTC's Aboriginal Business Development Program, the Government of Canada invested $1.9 million to support the band to launch the project.

Already the commercial complex has created 50 new full and part-time jobs for the community. Some 25 short-term jobs were also created and maintained for the duration of the construction phase.

With an area population of 6,000 including five Indian bands, the facility is expected to be a key focal point of commercial activity for these communities. It will also set the stage for future commercial development.

Mohawk First Nation/"Strategies for Success", Tyendinaga

At Tyendinaga Territory, on the shores of the Bay of Quinte near Belleville, the Mohawk First Nation hosted the eastern Ontario portion of a national, satellite-linked conference for Canadian businesses. Sponsored by ISTC and the Bank of Montreal, "Strategies for Success", an entrepreneurship development conference, drew on expertise from the area's universities and colleges. The Mohawk community worked closely with Chambers of Commerce and strengthened links between the Aboriginal and non-Aboriginal business communities.

Mohawk Training Employment Centre, Cornwall

The Mohawk Council of Akwesasne, whose reserve is near Cornwall, is one of four pilot communities in Canada developing a Training Employment Centre with a distinctive approach to helping clients. Using a computerized training package designed for Aboriginal needs, clients unable to meet basic requirements for training or job competition are given special assistance.

First Nations Technical Institute (FNTI), Tyendinaga

Through its aerospace program, First Nations Technical Institute (FNTI) offers Aboriginal people commercial pilot training and technical training leading to aircraft maintenance qualifications. Students, who attend classes at Mohawk Airport on Tyendinaga Territory near Deseronto, must pass Transport Canada examinations in order to graduate. FNTI also has a chartered aircraft business that provides employment for aerospace program graduates.

Shibogama Tribal Council and Windigo Tribal Council

The Shibogama Tribal Council and the Windigo Tribal Council are negotiating with Placer Dome regarding Aboriginal participation in a gold mine near reserve lands. The agreement-in-principle requires the mining company to establish 85 jobs for Aboriginal people during the mine's construction and 55 permanent jobs for Aboriginal people once the mine is operating. The company would also be required to give the tribal council the opportunity to provide related goods and services. The agreement includes financial assistance for the councils to monitor the environmental and socio-economic impact of the project. This initiative is typical of those supported by INAC's Resource Access Negotiations Program.

Seven Bands Community Futures, Muncey

One of 12 Aboriginal Community Futures designations in Canada, Seven Bands is a highly successful model of human/economic development through a Community Futures Committee that plans human resource development initiatives in the local community, and a Business Development Centre that provides small loans to entrepreneurs. The Seven Bands Community Futures project reflects EIC's commitment to Aboriginal community development and self-reliance.

MANITOBA

Mathias Colomb Band, Pukatawagan

Excellent progress is being made in arranging natural resource co-management among First Nations and the province. With support from INAC's Regional Opportunities Program, the Mathias Colomb Band and the provincial government have agreed on co-management of moose, woodland caribou and forest fire prevention within their recognized trapline zone.

Tribal Councils Investment Group, Flin Flon

In a $5 million acquisition, Tribal Councils Investment Group (TCIG) of Manitoba purchased Arctic Beverages Group of Companies, a franchise bottler of Pepsi Cola's varied line of soft drinks. Arctic Beverages also acts as a distributor for these products, Sun Rype juices and certain snack foods.

TCIG is a corporate investment group owned by seven Manitoba tribal councils: the Swampy Cree Tribal Council, the Interlake Reserve Tribal Council, the Island Lake Tribal Council, the Dakota Ojibway Tribal Council, the Keewatin Tribal Council, the West Region Tribal Council and the Southeast Resource Development Council.

Financing of the acquisition included significant equity investment by the bands, drawing from fund transfers provided by INAC. Added to this were conventional bank financing and a $1.8 million contribution from ISTC's Aboriginal Business Development Program.

Future hiring at the Flin Flon plant will create employment, training, and development opportunities for local Aboriginal individuals.

For Pepsi Cola of Canada, the sale to TCIG was seen as a chance for its business to grow and its market share to increase through sales to a primarily Aboriginal market in the north.

The venture demonstrates the emerging possibilities for successful business partnerships with Aboriginal entrepreneurs.

Training and Employment Centre (TEC), Norway House

Over the past 18 months, an innovative approach to literacy and employment preparation training has developed in the northern Manitoba Indian community of Norway House.

This initiative combines basic academic and life-skills training with employment counselling for Aboriginal residents of the community. The success of the project is related to the community-based approaches used by staff of the Centre and the widespread support for it by residents.

Funding for the Centre comes from INAC and EIC as part of their evolving partnership with Aboriginal communities for a coordinated approach to human resource development. In addition, the success of the project has interested the province of Manitoba to provide a placement office in Winnipeg for graduates of the Norway House program.

Dan Dee's Restaurant, Stonewall

Spotting a good business opportunity is often half the battle in establishing a business. For the Sandersons, taking up the challenge of running Dan Dee's Restaurant turned out to be a sound business decision.

Shirron and Lawrence Sanderson Sr., and their son Lawrence Jr., were offered the opportunity to purchase this restaurant by the owner, as well as the commercial building it is located in, after Mr. Lawrence Sr. had shown interest in renting space for his upholstery business.

With combined experience in small business management, as well as in bookkeeping and accounting, the family set out to expand the restaurant, adding variety to the menu and increasing the facility's seating capacity. An important feature to the new Dan Dee's is a 40-seat banquet room.

How do the Sanderson's measure their success? Dan Dee's has tripled its business since they took over the restaurant!

SASKATCHEWAN

Willow Cree Development Incorporated, Duck Lake

The Beardy's Okemasis Band formed Willow Cree Development Incorporated, a CEDO that has established a successful economic program with annual assistance under the CAED Strategy of $100,000. Ventures so far include a service station and hospitality centre, a walk-in medical clinic, school busing, and grazing for 2,000 cattle. Other opportunities are being explored.

Canoe Lake Band, Canoe Narrows

With $20,000 support from Resource Access Negotiations, the Canoe Lake Band negotiated a number of forestry agreements. The band signed logging contracts with NORSASK, a forest management agreement with the province and a private sector developer, and a joint-venture agreement with a construction company to build access roads for forestry. These contracts are providing many jobs for band members.

Saskatchewan Indian Agricultural Program (SIAP), Craven

Several hundred Indian people are earning money harvesting rosehips this fall because of an agreement between the Saskatchewan Indian Agricultural Program (SIAP) and the operator of a processing plant in Saskatoon which needs 20 to 40 metric tons of the fruit for its markets. Rosehips, the fruit of wild roses, are rich in vitamins C and A, as well as iron, calcium and phosphorous. The processing plant grinds the rosehips into powder and sells it in several markets primarily in Japan.

NORSASK Outreach

NORSASK is an Aboriginally controlled organization operating in northern Saskatchewan. NORSASK workers deliver a wide range of employment services to Aboriginal clients in rural and remote communities. It receives nearly $500,000 a year from EIC to perform these important community based services

New Opportunities Program

Based in Meadow Lake, Saskatchewan, the New Opportunities Program (NOP) provides literacy and adult basic education programming to residents of the Meadow Lake Tribal Council. Originally funded as an innovations project for $1.5 million, NOP has developed into a program that receives funding from INAC as well as EIC.

ALBERTA

Siksika Economic Development Corporation, Gleichen

The Siksika Nation formed the Siksika Economic Development Corporation (SEDCO) to establish a band operation, to reduce the amount of money being taken off the reserve, and to bring services closer to home. SEDCO has opened a strip mall containing four stores, a service centre and the band's offices. The project is a good example of the CAED Strategy partnership with loan guarantees from INAC, training from EIC, and business support from ISTC.

Chiefs Round Table

Assisted by INAC's Regional Opportunities Program, the Chiefs Round Table consists of 15 chiefs — five chiefs from each area covered by treaty. The Round Table ensures that community-based economic development is under the direct control of Indian First Nations to further their aspirations, developmental strategies, programming and funding requirements. A technical committee and five sub-committees review issues related to community-based economic development, human resource development, evaluation of Indian institutions, review of government agencies and allocation of INAC funding for CEDOs.

BRITISH COLUMBIA

Williams Lake Building Ltd., Williams Lake

Six Caribou district CEDOs, representing the 15 Williams Lake First Nations, purchased Williams Lake Building Ltd. in August 1991. One advantage of this initiative is that it will enable bands to capitalize on volume discounts and year-end rebates. Financing for the purchase came from CEDO equity, ISTC, and a bank loan.

Tsilqot' in Economic Development Corporation

The five bands of the Tsilquot' in Nation formed a joint CEDO, the Tsilqot' in Economic Development Corporation (TED CORP). The corporation's mandate is to develop job and business opportunities for the bands. TED CORP provided a capital loan to Caribou Indian Enterprises Ltd., an Aboriginal holding company, and to an Aboriginal ranch to purchase irrigation equipment.

NORTHWEST TERRITORIES

Dogrib Nation, Fort Rae

The Dogrib Nation, made up of Dene and Metis communities in the North Slave region, has combined self-government aspirations with economic development. The band has established distinct organizations that include Dogrib Nation Holdings, Niskikhon Enterprises, CEDOs and a regional tribal council.

Dogrib Nation Holdings is involved in a number of successful enterprises. The company is a regional economic development organization with representatives from five CEDOs. Among its investments are Great Slave Ventures Ltd., the N.W.T. Legislative Assembly Building Society and Tki Cho Catering.

Niskikhon Enterprises, which represents the communities of Rae-Edzo, Rae Lakes, Lac La Marte and Snare Lake, provides services such as heavy equipment leasing, transport, forest fire fighting, air chartering and road construction.

Great Slave Ventures

Great Slave Ventures is a consortium of 11 communities in the North and South Slave areas. With the help of a $45,000 contribution from Resource Access Negotiations, the company has negotiated business, training and employment opportunities for local Dene and Metis to participate in a future Northwest Power Corporation development project.

Atii Training Coordinating Group

An Inuit based and controlled organization that arranges, purchases and manages training in the NWT for Inuit people, Atii receives nearly $2 million a year from EIC. The group ensures that training priorities of Inuit communities are met through courses from a variety of training institutions.

Sports Trader, Yellowknife

Yellowknife's reputation as a very sports-oriented community inspired Linda Loutit to establish a Sports Trader franchise in the city.

With a $36,550 contribution under ISTC's Aboriginal Business Development Program, Ms. Loutit and her partner, Dan Hayward, set up the business which supplies new and used sports equipment.

"There are literally hundreds of youths and adults in Yellowknife who are involved in some sport or another," says Ms. Loutit. "Because sports is the major recreational pastime in this city, I knew there would be a good market for a Sports Trader franchise."

Linda Loutit estimates that her direct market for the business is Yellowknife, with a population of approximately 15,000 people. Because of the potential for mail service to most of the other isolated communities in the western arctic, she also has access to that extended market.

Ms. Loutit acquired business administration skills through a diploma program at Mount Royal College, and has successfully applied that knowledge to her retail business.

The business has created three jobs for Aboriginal people in the community.

YUKON

Dana Naye Ventures Ltd., White Horse

In February 1991, Dana Naye Ventures Ltd. received the final Aboriginal Capital Corporations (ACC) payment of a $1.5 million contribution from ISTC. The funding will help the corporation meet its demand for increased financial services.

Dana Naye Ventures has provided capital for Aboriginal business development in the Yukon for several years, and is well on its way to becoming a self-sustaining operation. Recently, the company expanded its area of service to include three Bands in northern British Columbia. Although owned by Status Indians of the Yukon, its services are accessible by all Aboriginal people, including Non-Status, Metis and Inuit.

Through sound management, this ACC' s capital base has been increased by 10 percent over the initial contribution of $3 .3 million provided under ISTC' s former Native Economic Development Program. In over five years of competent loan fund management, no loans have had to be written off and arrears are being well-controlled, giving Dana Naye Ventures a solid reputation for finance and economic development in both the Aboriginal and non-Aboriginal business and banking communities.

"EXTERNAL DELIVERY" INITIATIVE

ISTC has launched a unique pilot project in which certain Aboriginal organizations will deliver selected elements of the Aboriginal Business Development Program. These agreements will enable the Aboriginal organizations to engage the services of business development officers to perform project development activities which will augment work carried out currently by ISTC staff.

External delivery organizations will assist ISTC in handling the large volume of proposals and to provide better service to Aboriginal people – particularly in areas of the country where access to ISTC offices is difficult.

Specifically, external delivery organizations will provide clients with information, counselling and assistance in developing business proposals. External delivery staff will undertake pre-analysis, assembly and drafting of project information, reviewing claims for payment, and providing follow-up monitoring on established projects.

Overall, the initiative will build capacity within the Aboriginal community to deliver business development programming.

NEW INVESTMENT FUNDS FOR FOUR ABORIGINAL CAPITAL CORPORATIONS

Four Aboriginal financial institutions, which together provide business lending services to some 290,000 Metis, Non-Status, and off-reserve Aboriginal people in Canada, will receive a total of $6,741,000 from ISTC under its Aboriginal Capital Corporations program. Investment funds have been announced for four organizations, as follows:

- Sasknative Economic Development Corporation, Saskatchewan: $1,915,000 (equity funds); $1,090,000 (to provide business advisory services)
- Apeetogosan Development Corporation, Alberta: $1,915,000
- First Peoples Development Fund, New Brunswick: $996,000
- OMAA Development Corporation, Ontario: $1,915,000

The supplementary funding will create a more equitable situation for Metis, non-Status, and off-reserve entrepreneurs who need access to business financing. The investment funding is needed because this part of the Aboriginal population is not included in Indian Affairs funding transfers. Metis and Non-Status Indians have been at a disadvantage in assembling capital and in meeting the equity requirements of lending institutions and enterprise development programs.

This supplementary investment in Aboriginal Capital Corporations which supports the business development efforts of these groups will now help to 'level the playing field' for Metis, Non-Status, and Aboriginal people living off-reserve.

The purpose of capitalizing these financial institutions is to allow the ACCs to make equity investments of up to $40,000 in small enterprises which are owned and operated by Aboriginal people, and to provide related monitoring and support services. Therefore ISTC's investment in the ACC is used to contribute to the development of many small businesses, and the benefit of the initial investment is spread extensively throughout the communities served.

FEDERAL /PROVINCIAL ECONOMIC DEVELOPMENT AGREEMENT WITH OMAA

A Memorandum-of-Understanding (MOU) was developed over several months of discussion and consultation among the Government of Canada, the Government of Ontario, and the Ontario Metis and Aboriginal Association (OMAA). The MOU will serve as an important mechanism to ensure that OMAA's membership is helped to access the range of programs offered by government. The agreement will also focus on ways to expand the Aboriginal business and capital base throughout the province.

The MOU creates a process to review economic development, business, and skills training programs offered by both the provincial and federal governments. These reviews are expected to identify ways to streamline and coordinate procedures and will also ensure direct Aboriginal involvement in the design of new programs.

The objectives of the agreement are to create a new partnership among the parties, to coordinate the delivery of programs, encourage communication, cooperation, consultation and joint planning in the area of Aboriginal economic development and to help make federal and provincial programs more accessible to Aboriginal people.

ABORIGINAL WOMEN'S ECONOMIC DEVELOPMENT INITIATIVE LAUNCHED

A steering committee called "Economic Development for Canadian Aboriginal Women" (EDCAW) has been established with the assistance of all three CAED Strategy partner departments and Status of Women Canada. EDCAW is composed of recognized Aboriginal women leaders from a variety of organizations.

Aboriginal women have played a major role in improving the quality of life in their families and communities. At the same time, however, they have been a doubly disadvantaged group in Canadian society, facing specific barriers to economic advancement. The new initiative will work on ways to overcome these barriers.

Support for the establishment of the new committee, along with a coordinator's office, underscores the government's commitment to increasing the participation of Aboriginal women in economic development opportunities.

Printed on
Recycled Paper

STRATÉGIE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Rapport d'étape

Faits saillants à l'échelle nationale

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

LA STRATÉGIE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

RAPPORT D'ÉTAPE
FAITS SAILLANTS À L'ÉCHELLE NATIONALE

La Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones (SCDEA) a été lancée en juin 1989 à la suite de vastes consultations menées auprès des peuples autochtones. De concert avec les dirigeants autochtones, le gouvernement du Canada reconnaît qu'une solide base économique est non seulement nécessaire à la réalisation de l'autonomie gouvernementale des autochtones mais aussi à la croissance future et au bon fonctionnement de l'économie canadienne. Des salaires peu élevés, un chômage chronique, une main-d'oeuvre sous-qualifiée, en plus d'entreprises et de ressources sous-développées ont entraîné une augmentation des coûts d'aide sociale et une plus grande dépendance à l'égard du gouvernement.

Pour rompre ce cycle, le gouvernement fédéral a mis en place une stratégie multiministérielle à long terme, la SCDEA. Cette Stratégie a pour but de relancer l'économie des autochtones. Reconnaissant que l'approche hiérarchique et bureaucratique utilisée auparavant par le gouvernement n'a pas fonctionné, celui-ci a mis en place la nouvelle Stratégie afin que les autochtones aient un plus grand contrôle sur leurs affaires.

La Stratégie témoigne de l'approche concertée et à long terme mise de l'avant par trois ministères en vue de favoriser l'autosuffisance économique des peuples autochtones en créant des partenariats avec eux. Industrie, Sciences et Technologie (ISTC), Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) et Emploi et Immigration (EIC) espèrent obtenir les résultats suivants :

- l'accroissement du nombre d'entreprises autochtones et de leur base financière;
- la gestion par les communautés autochtones de leurs propres institutions financières et possibilités de développement;
- la formation professionnelle, un nombre accru d'emplois et de meilleurs salaires pour les autochtones.

De concert avec les autochtones, les ministères qui ont mis en place la SCDEA se sont engagés à atteindre les objectifs suivants :

- une participation accrue des autochtones à la conception des programmes et des services de développement économique et un plus grand contrôle sur ces derniers;
- l'amélioration des sociétés de financement, des sociétés de développement sectorielles et des établissements locaux;
- l'élimination des obstacles qui existent au sein des programmes fédéraux ainsi que la décentralisation et l'harmonisation de l'exécution des programmes;
- une plus grande participation des entreprises canadiennes et des investisseurs;
- la participation active et l'appui des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Vous trouverez ci-dessous certaines des réalisations individuelles de chacun des trois ministères responsables de la SCDEA.

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) est le principal responsable du développement des entreprises et des sociétés de financement autochtones. ISTC a encouragé une plus grande participation des autochtones à l'exécution de ses programmes en établissant un Conseil national de développement économique des autochtones et deux conseils régionaux de développement économique. Composés principalement de dirigeants d'entreprises autochtones, ces conseils jouent un rôle important dans la prise de décision concernant les approbations de projets et ils fournissent des directives à ISTC sur une vaste gamme de questions se rapportant à ses programmes et services. Les conseils passent en revue les propositions des clients sur les programmes d'investissements et soumettent leurs recommandations au Ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme).

Une nouvelle initiative de «prestation externe» permet aux autochtones d'accroître leur participation à l'exécution des programmes. Afin d'aider les autochtones à accéder plus facilement au Programme de développement des entreprises autochtones, ISTC a négocié des ententes concernant la «prestation» des programmes avec un certain nombre d'organismes autochtones afin qu'ils mettent sur pied des activités de développement des entreprises dans leurs communautés.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

Le Programme de développement des entreprises autochtones a suscité un vif intérêt au sein de la communauté autochtone au cours des 18 premiers mois. Les demandes d'aide financière ont presque doublé par rapport à celles présentées dans le cadre de l'ancien programme. Au 31 mars 1991, 3 517 demandes ont été soumises, et le programme a accordé de l'aide financière à 789 entreprises autochtones. La somme totale de l'aide autorisée s'est élevée à environ 63 millions de dollars. Plus de 90 p. 100 des entreprises ont reçu moins de 100 000 $. Cette somme a été consacrée en grande partie au lancement ou à l'agrandissement d'entreprises à petite échelle, p. ex. une épicerie, une station-service, un motel, un restaurant ou une entreprise de construction. De plus, le programme a fourni des fonds à 14 projets à grande échelle dirigés par la communauté.

LES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT AUTOCHTONES

Le nombre de sociétés de financement autochtones (institutions financières appartenant à des autochtones et gérées par ceux-ci) s'est accru. Quatre nouvelles sociétés de financement autochtones (SFA) ont été créées depuis 1990, ce qui a amené à 29 le nombre de ces sociétés qui desservent maintenant près de 60 p. 100 des communautés autochtones. Un sondage mené en 1990-1991 auprès de 9 SFA a indiqué une forte augmentation du nombre des demandes de prêts. Trois SFA oeuvrant dans le secteur de l'agriculture ont accordé 462 nouveaux prêts, pour une valeur de 7 millions de dollars, alors que 6 autres ont accordé 425 nouveaux prêts dont la valeur s'est élevée à 10,1 millions de dollars. Depuis la création de ces institutions, le remboursement du principal pour le groupe des sociétés agricoles s'est élevé à 5 millions de dollars et à 8 millions de dollars pour les sociétés générales. Ces résultats prouvent hors de tout doute que ces institutions se sont avérées des prêteuses efficaces.

ISTC a aussi facilité la diversification de ces sociétés. Certaines peuvent maintenant accorder du financement par actions à des clients autochtones pour les aider à financer leur entreprise. ISTC tente également de les renforcer par l'entremise du soutien à la création d'une association nationale des SFA.

LE PROGRAMME D'ASSURANCE-PRÊT AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES

La mise sur pied récente du Programme d'assurance-prêt aux entreprises autochtones favorisera la participation accrue des principales banques et des institutions commerciales prêteuses au financement des entreprises autochtones, ce qui répondra à un des objectifs primordiaux de la Stratégie. Les entrepreneurs autochtones dans les réserves et hors des réserves peuvent maintenant avoir accès à une gamme complète d'options de financement : des contributions, des prêts et des garanties de prêts.

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS

AINC a investi plus de 51 millions de dollars chaque année et a fourni du personnel en vue de promouvoir la création d'organismes de développement économique des communautés (ODEC). Grâce à ceci, les communautés indiennes, inuit et innu ont assuré avec succès la gestion et l'exécution d'un certain nombre de programmes et de services en matière de développement économique, qui étaient auparavant assurés par le gouvernement.

Déjà, plus de 60 p. 100 des 346 ODEC offrent à leurs communautés une vaste gamme de services en matière de développement économique. Ces services ont doublé par rapport à ce qu'ils étaient il y a deux ans. Quelque 50 p. 100 des fonds des ODEC sont consacrés à la création de nouvelles entreprises dans les communautés.

AINC a également travaillé en vue de renforcer les établissements communautaires par le biais de la formation et du développement des compétences ainsi qu'en appuyant la création d'une association nationale des agents de développement économique autochtones. L'association a pour objectif de partager l'information, de promouvoir le perfectionnement professionnel et de conseiller le Ministère sur la nature et l'ampleur de l'aide requise par les ODEC.

POSSIBILITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

Des progrès ont aussi été réalisés dans le cadre du Programme des possibilités régionales de développement qui vise une participation accrue des autochtones au chapitre du développement économique. Ce programme, d'une valeur de 15 millions de dollars, qui vise à soutenir les sociétés de développement sectorielles et les projets de grande portée, est de plus en plus cogéré par les commissions consultatives des Premières Nations. Grâce à ce programme, les Premières Nations ont la possibilité de déterminer elles-mêmes les priorités et les dépenses de développement à l'échelle régionale. Il y a donc présentement 45 sociétés de développement sectorielles offrant leurs services dans plusieurs secteurs d'activités, dont le tourisme.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Dans le cadre du Programme de développement commercial, un total de 47 garanties de prêts, pour une valeur de plus de 2 millions de dollars, et 11 prêts directs, pour une valeur de 500 000 $, ont été approuvés au cours de l'exercice 1990-1991. Les prêts directs ont été considérablement réduits grâce à l'augmentation du nombre des sociétés de financement autochtones. Le portefeuille complet de prêts directs au Yukon, d'une valeur de 1,1 million de dollars, a été vendu à la compagnie Dana Naye Ventures selon sa juste valeur sur le marché, et des marchés concernant l'administration et le recouvrement de prêts directs ont été passés avec trois autres sociétés de financement autochtones. ISTC et AINC ont mis en oeuvre une approche «unique» au financement des entreprises, éliminant ainsi les incertitudes qu'avaient pu ressentir les clients.

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES

Le Programme de négociation de l'accès aux ressources (NAR) du Ministère accorde une aide financière aux communautés autochtones afin de les aider à négocier des ententes concernant l'exploitation des ressources hors des réserves, d'attirer les investissements commerciaux dans la mise en valeur des ressources appartenant à la communauté et de créer des débouchés sur les plans de l'emploi, des affaires et de la formation.

Au cours de l'année financière 1990-1991, 1,6 million de dollars, sous forme de contributions, a été approuvé pour soutenir 52 projets. Ces projets ont permis de créer plusieurs emplois, de conclure des contrats d'affaires, d'acheter des actions et de financer des bourses d'études. Les Premières Nations ont également eu recours à ce programme pour financer 12 fermes forestières provinciales et accorder des permis de vente de bois d'oeuvre.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA

PLANIFICATION DE L'EMPLOI

Par l'entremise du programme Planification de l'emploi, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration (EIC) a fourni aux peuples autochtones des services reliés à l'emploi et à la formation. Au cours de l'année 1990-1991, environ 23 000 autochtones ont bénéficié du programme de formation professionnelle, représentant approximativement 8 p. 100 des dépenses totales d'EIC à ce chapitre, qui se sont élevées à 152 millions de dollars. Des entrevues menées à la suite de la formation ont indiqué que près de la moitié des participants avaient trouvé un emploi en moins de 90 jours, et que 75 p. 100 ont jugé que la formation leur avait été utile dans la poursuite de leur carrière. Parmi les participants, près de la moitié vivaient dans les réserves et le tiers provenaient de régions urbaines.

LES CHEMINS DE LA RÉUSSITE

Depuis la création de la SCDEA, EIC et les organisations autochtones nationales ont mené un vaste examen des programmes et des services en matière d'emploi et de formation, et ont pu dégager les difficultés qui entravaient la participation des autochtones. Le rapport de l'initiative «Les chemins de la réussite» présente cinq principes de partenariat qui sont à la base d'une toute nouvelle relation entre le Ministère et les autochtones, relation fondée sur la cogestion des initiatives en matière d'emploi et de formation des autochtones.

La reconnaissance de ces principes par le Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le processus continu des consultations auprès des communautés autochtones et la récente création d'une commission nationale de gestion autochtone pour assurer la mise en place de l'approche préconisée par «Les chemins de la réussite», tous ces principes ont favorisé une plus grande participation des autochtones à la conception et à l'exécution des programmes en matière d'emploi et de formation. En 1991-1992, 200 millions de dollars ont été consacrés à cette initiative.

ENTENTE AINC-EIC CONCERNANT LES BÉNÉFICIARES DE L'AIDE SOCIALE

Conformément à l'Entente AINC-EIC concernant les bénéficiaires de l'aide sociale, les Indiens, bénéficiaires de l'aide sociale et vivant dans des réserves, sont sur le même pied que les autres Canadiens qui reçoivent de l'aide sociale, c'est-à-dire qu'ils peuvent continuer à recevoir leurs allocations à titre de soutien pendant qu'ils suivent des cours de rattrapage ou de formation professionnelle. En outre, cette entente permet aux communautés d'utiliser ces fonds de façon stratégique en les orientant à des projets de formation professionnelle dans la communauté.

LE PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE PROMOTION DES INTÉRÊTS (ISTC, EIC, AINC)

Le Programme de recherche et de promotion des intérêts d'ISTC, d'EIC et d'AINC a permis d'allouer des fonds à de nombreux projets mis de l'avant par les autochtones. Le financement a été accordé à des organismes autochtones pour effectuer des recherches en vue d'établir des priorités de développement de l'économie et des entreprises ainsi que pour établir des modèles et des projets-pilotes qui serviront à évaluer les nouvelles approches au développement économique. Des fonds ont également été versés à de nombreuses initiatives en matière de promotion des intérêts, y compris des conférences sur le développement économique des autochtones, des foires commerciales et des symposiums sur la mise en valeur des ressources.

INSTANTANÉS

CANADA ATLANTIQUE

EZ4U Display Systems, Frédéricton, N.-B.

La compagnie EZ4U Displays a été mise sur pied en partie grâce à des fonds, d'une valeur de 95 550 $, provenant du Programme de développement des entreprises autochtones d'ISTC. La compagnie fabrique des systèmes d'affichage portatifs, modulaires et pliants, destinés à des expositions graphiques, à la publicité ou à la promotion dans des foires commerciales, des conventions, des expositions et des salles de démonstration de détaillants. Il n'existe que deux compagnies de ce genre dans les provinces Maritimes.

«EZ4U est une compagnie fière de son produit, a déclaré le propriétaire, M. Bob Atwin. Nous sommes heureux d'offrir ces panneaux d'affichage à la clientèle de la région.»

Le projet a permis la création de 6 emplois à temps plein et de 2 à temps partiel, et grâce à un agrandissement dans le domaine de la production graphique, la compagnie prévoit être en mesure d'employer à l'avenir plus d'autochtones. EZ4U Displays entraînera des bénéfices pour d'autres sociétés autochtones en favorisant la sous-traitance de compagnies spécialisées dans les domaines connexes.

La Société de développement des Inuit du Labrador, Goose Bay

La Société de développement des Inuit du Labrador favorisera la création de 20 à 30 emplois dans une mine de cristal anorthosite et l'exportation de ce produit à des manufacturiers européens qui l'utilisent pour la décoration intérieure.

Avec l'aide du Programme des possibilités régionales de développement d'AINC, la société a obtenu du gouvernement de Terre-Neuve un permis pour l'exploitation d'une mine ainsi que l'appui de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). La Société a signé un contrat de plusieurs millions de dollars avec un manufacturier italien.

QUÉBEC

La Société de développement régional de Kativik, Kuujjuaq

La Société de développement régional de Kativik dessert les ODEC de 14 communautés inuit, dont la population s'élève à près de 6 000 personnes. Suite à la Convention de la Baie James et du Nord du Québec, la société a été fondée en 1980 afin d'assurer un développement économique durable dans la région.

Elle a investi des fonds dans plusieurs entreprises, dont une épicerie, une station-service, des installations touristiques, un magasin spécialisé dans les articles de chasse et de pêche, une entreprise de transformation des aliments, une boucanerie, des coopératives et des entreprises d'artisanat.

La société offre aux communautés des services consultatifs et accorde des fonds de démarrage aux entreprises. Elle a établi un fonds d'investissement et a pris en main les activités de prêt d'AINC. Chaque année, elle reçoit des fonds d'AINC et du gouvernement du Québec.

La Société des arts et artisanat des Indiens du Québec

Créé en 1977, et maintenant subventionnée dans le cadre des sociétés de développement sectorielles d'AINC, la Société des arts et artisanat des Indiens du Québec a un chiffre de vente annuel de plus de 500 000 $. Les ventes sont réparties également entre la vente de matériel brut aux artisans et la vente de produits finis aux détaillants. Grâce à l'appui d'AINC, la Société peut se tenir au courant de l'évolution du marché, offrir du matériel au rabais ainsi qu'acheter et distribuer des articles d'artisanat aux détaillants. On prévoit qu'en agrandissant la Société, on pourra augmenter les ventes et rendre l'entreprise autosuffisante. Elle possède désormais une ligne téléphonique sans frais d'interurbain, ce qui lui permet d'accepter des commandes d'artisans et de détaillants de partout au Canada.

ONTARIO

La Première Nation de Moose Factory, Moose Factory

La construction d'un édifice à commerces et à bureaux aura des répercussions importantes sur cette communauté éloignée du Nord de l'Ontario.

«Le centre commercial a été mis sur pied par la Société de développement de la bande de Moose

Factory afin de fournir des espaces pour bureaux et magasins aux entreprises locales ainsi que des possibilités de développement économique aux membres de la bande», a déclaré le chef de la Première Nation de Moose Factory, M. Norm Wesley. Le gouvernement du Canada a investi 1,9 million de dollars à la création de ce centre, en vertu du Programme de développement des entreprises autochtones d'ISTC.

Déjà le centre a donné lieu à la création de 50 nouveaux emplois à temps plein et à temps partiel pour les autochtones. Durant la construction, 25 emplois temporaires avaient été créés.

On prévoit que le centre sera le lieu clé des activités économiques de cette région, qui comprend 5 bandes indiennes et dont la population s'élève à 6 000 personnes. De plus, il favorisera le développement commercial futur de la région.

La Première Nation Mohawk/«Stratégies de succès», Tyendinaga

Dans le territoire de Tyendinaga, sur les bords de la baie de Quinte, près de Belleville, la Première Nation Mohawk a été l'hôte d'une partie de la conférence nationale par satellite sur les entreprises canadiennes. Parrainée par ISTC et la Banque de Montréal, «Stratégies de succès», une conférence sur l'entrepreneuriat, a réuni des experts en la matière venus des universités et collèges. La communauté mohawk a travaillé en étroite collaboration avec les chambres de commerce pour renforcer les liens entre les entreprises autochtones et non autochtones.

Centre d'emploi et de formation mohawk, Cornwall

Le Conseil mohawk d'Akwesasne, dont la réserve est située près de Cornwall, compte parmi les quatre communautés pilotes au Canada qui, actuellement, mettent en place un centre d'emploi et de formation dont l'approche est adaptée à la clientèle autochtone. À l'aide d'un service informatisé de formation, le centre accorde une aide spéciale à la clientèle autochtone et aux clients incapables de répondre aux exigences minimales de formation ou de réussir des concours dans le cadre de la recherche d'emploi.

Institut technique des Premières Nations, Tyendinaga

Dans le cadre de son programme aérospatial, l'Institut technique des Premières Nations offre aux autochtones de la formation au pilotage et de la formation technique menant à l'obtention d'un diplôme de technicien d'entretien d'aéronef. Les étudiants qui suivent les cours à l'aéroport mohawk, situé sur le territoire de Tyendinaga, près de Deseronto, doivent réussir au préalable les examens de Transport Canada. De plus, l'Institut technique des Premières Nations a créé une société de transport aérien nolisé qui embauche des diplômés du programme aérospatial.

Le Conseil tribal de Shibougama et le Conseil tribal de Windigo

Le Conseil tribal de Shibougama et le Conseil tribal de Windigo négocient actuellement une entente avec la firme Placer Dome relativement à une éventuelle participation financière des autochtones dans l'exploitation d'une mine d'or sise près de la réserve. L'entente de principe comporte une clause qui engage la compagnie minière à embaucher 85 autochtones durant la mise en valeur du gîte minier et à réserver aux autochtones 55 emplois permanents par la suite. L'entreprise s'engagerait également à donner préséance aux conseils tribaux pour l'approvisionnement en biens et en services. De plus, l'entente prévoit qu'une aide financière soit accordée aux conseils afin de leur permettre de surveiller les répercussions socio-économiques et environnementales du projet. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme de négociation de l'accès aux ressources d'AINC.

Projet de développement des communautés des Sept bandes, Muncey

Parmi les 12 projets de développement des communautés autochtones au Canada, celui des Sept bandes est un modèle de développememt économique et social qui a remporté un vif succès. Ils ont mis sur pied un Comité d'aide au développement des communautés qui vise à planifier les initiatives en matière de développement des ressources humaines à l'échelle locale, et un Centre de développement des entreprises qui accorde de petits prêts aux entrepreneurs. Le projet de développement des communautés des Sept bandes témoigne de l'engagement d'EIC à favoriser le développement des communautés et l'autosuffisance.

MANITOBA

La bande de Mathias Colomb, Pukatawagan

D'importants progrès ont été enregistrés dans la cogestion des ressources naturelles partagée entre les Premières Nations et le gouvernement provincial. Grâce au soutien du Programme des possibilités régionales d'AINC, la bande de Mathias Colomb et le gouvernement de la province ont convenu d'une

entente de cogestion des ressources fauniques telles que les orignaux et les caribous des bois ainsi que pour la prévention des incendies à l'intérieur de la zone désignée pour le trappage.

Le Groupe d'investissement des conseils tribaux, Flin Flon

Le Groupe d'investissement des conseils tribaux (GICT) du Manitoba a fait l'acquisition de la firme Arctic Beverages Group of Companies, au coût de 5 millions de dollars. Arctic Beverages détient une franchise de Pepsi Cola pour embouteiller les divers produits de Pepsi Cola. En plus des produits de Pepsi Cola, la firme distribue les jus de la compagnie Sun Rype et certains aliments pour casse-croûte.

Le GICT est un groupe d'investissement qui appartient à sept conseils tribaux, dont : le Conseil tribal des Cris des marais, le Conseil tribal de la réserve d'Interlake, le Conseil tribal d'Island Lake, le Conseil tribal des Dakotas-Ojibways, le Conseil tribal de Keewatin, le Conseil tribal de la région de l'Ouest et le Conseil de développement de Southeast Resource.

Le financement de l'achat a pu se faire grâce aux sommes investies par les bandes et à des transferts de fonds provenant d'AINC. De plus, les banques ont accordé des fonds, et une somme de 1,8 million de dollars a été allouée par l'entremise du Programme de développement des entreprises autochtones d'ISTC.

L'usine de Flin Flon favorisera la création d'emplois, la formation et les possibilités de développement pour les autochtones de la région.

Cette vente est vue par Pepsi Cola comme une occasion d'agrandir son entreprise et d'accroître sa part de ce marché, grâce à l'apport de la communauté autochtone du Nord.

Cet achat témoigne des possibilités de partenariat avec les entrepreneurs autochtones.

Le Centre d'emploi et de formation (CEF), Norway House

Au cours des 18 derniers mois, une méthode innovatrice en matière d'alphabétisation et de formation à l'emploi a été élaborée dans la communauté indienne de Norway House dans le nord du Manitoba.

Dans le cadre de cette initiative, des cours de base, de la formation professionnelle et des services d'orientation sont offerts aux autochtones de la communauté. Le succès de l'entreprise est dû à cette méthode fondée sur la communauté, utilisée par le personnel du Centre ainsi que grâce à l'appui de tous les résidents.

Le financement du Centre provient d'AINC et d'EIC, conformément à leur engagement à créer des partenariats avec les communautés autochtones en vue du développement des ressources humaines. De plus, après avoir constaté le succès du projet, la province du Manitoba a décidé d'offrir un bureau de placement à Winnipeg pour les diplômés du programme de Norway House.

Restaurant Dan Dee, Stonewall

Prendre avantage d'une bonne occasion d'affaires est souvent l'assurance de la réussite lorsqu'on lance une entreprise. Pour les Sandersons, relever le défi d'exploiter le restaurant Dan Dee s'est avéré une sage décision.

Shirron et Lawrence Sanderson Sr., ainsi que leur fils, Lawrence Jr., ont eu la possibilité d'acheter ce restaurant de son propriétaire, ainsi que l'édifice commercial dans lequel il est situé. M. Lawrence avait d'abord eu l'intention de louer un bureau dans cet édifice pour son entreprise de rembourrage.

En combinant son expérience de la gestion d'une petite entreprise, de la tenue de livres et de la comptabilité, la famille a réussi à agrandir le restaurant et varier le menu. D'avoir ajouté au restaurant une nouvelle salle de banquet pour 40 personnes a contribué à son succès.

La famille Sanderson a relevé le défi. Le restaurant Dan Dee a triplé son chiffre d'affaires depuis qu'elle l'a pris en main.

SASKATCHEWAN

Willow Cree Development Incorporated, Duck Lake

La bande de Beardy Okemasis a institué la Willow Cree Development Incorporated, un ODEC qui a mis sur pied un programme économique grâce à une aide financière annuelle de la SCDEA, de l'ordre de 100 000 $. Le projet comprend jusqu'à maintenant une station-service et un centre d'accueil, une clinique médicale sans rendez-vous, une entreprise de transport d'écoliers ainsi qu'un pâturage qui peut recevoir 2 000 têtes de bétail. D'autres projets sont également à l'étude.

La bande de Canoe Lake, Canoe Narrows

Grâce à une somme de 20 000 $ allouée dans le cadre du Programme de négociation de l'accès aux ressources, la bande de Canoe Lake a négocié

plusieurs ententes concernant l'exploitation forestière. La bande a signé un contrat d'exploitation avec la compagnie NORSASK, une entente d'aménagement forestier avec le gouvernement provincial et avec un promoteur privé ainsi qu'une entente en coparticipation avec une entreprise pour la construction d'une route d'accès à la forêt. Ces ententes ont favorisé la création de nombreux emplois pour les membres de la bande.

Le Programme agricole des Indiens de la Saskatchewan (PAIS), Craven

Plusieurs centaines d'Indiens travaillent cet automne à la récolte du fruit de l'églantier suite à une entente entre le Programme agricole des Indiens de la Saskatchewan et une usine de transformation à Saskatoon qui a besoin entre 20 et 40 tonnes métriques de fruits pour les besoins du marché. Le fruit de l'églantier, ou le fruit de la rose sauvage, est riche en vitamines C et A, en fer, en calcium et en phosphore. L'usine transforme l'églantier en poudre afin de l'exporter vers plusieurs marchés, principalement le Japon.

NORSASK Outreach

NORSASK est un organisme contrôlé par des autochtones du nord de la Saskatchewan. Ses travailleurs offrent une vaste gamme de services en matière d'emploi aux autochtones qui vivent dans des communautés rurales et éloignées. EIC accorde chaque année eenviron 500 000 $ à cet organisme afin qu'il puisse offrir aux communauté ces services importants.

Nouveau programme des possibilités de développement

Le nouveau programme des possibilités de développement, dont les bureaux sont situés à Meadow Lake en Saskatchewan, vise à fournir des cours d'alphabétisation et des programmes d'éducation aux adultes aux membres du Conseil tribal de Meadow Lake. Le programme avait initialement reçu des fonds de 1,5 million de dollars à titre de projet innovateur. Il reçoit maintenant du financement d'AINC et d'EIC.

ALBERTA

La Société de développement économique Siksika, Gleichen

La nation de Siksika a mis sur pied la Société de développement économique Siksika dans le but de permettre à la bande de s'occuper de la gestion, de réduire les sommes dépensées à l'extérieur de la réserve et de dispenser des services le plus près possible de la communauté. La Société a inauguré un centre commercial linéaire qui compte quatre magasins, un centre de services et les bureaux de la bande. Le projet illustre bien les retombées des partenariats dans le cadre de la SCDEA, grâce aux garanties de prêt d'AINC, à la formation dispensée par EIC et à l'appui accordé par ISTC.

La Table ronde des chefs

Avec l'aide du Programme des possibilités régionales de développement d'AINC, la Table ronde est constituée de 15 chefs -- cinq chefs de chaque région visée par un traité. Elle a pour but d'assurer que le développement économique demeure sous le contrôle direct des Premières Nations afin qu'elles puissent réaliser leurs aspirations, élaborer des stratégies et des programmes de développement et répondre à leurs besoins de financement. Un comité technique et cinq sous-comités passent en revue les questions entourant le développement économique, les ressources humaines, l'évaluation des institutions autochtones, le rôle des organismes gouvernementaux et la participation financière d'AINC aux ODEC.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Williams Lake Building Ltd., Williams Lake

Dans le district de Cariboo, les six ODEC, représentant les 15 Premières Nations de Williams Lake, ont acquis la Williams Lake Building Ltd. en août 1991. Cette initiative devrait permettre aux bandes de compter sur des escomptes de volume et des rabais de fin d'année. Le projet est financé par les ODEC, ISTC et un prêt bancaire.

La Société de développement économique de Tsilqot'in

Les cinq bandes de la Nation de Tsilqot'in ont mis sur pied la Société de développement économique de Tsilqot'in. Le mandat de cet organisme consiste à créer des emplois et à susciter des occasions d'affaires pour les bandes. La Société a accordé un prêt à la Cariboo Indian Enterprises Ltd., une société de portefeuille autochtone et à un ranch dirigé par des autochtones afin de se procurer du nouveau matériel d'irrigation.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

La Nation de Dogrib, Fort Rae

La Nation de Dogrib,composée des communautés des Dénés et des Métis de la région du Grand lac de l'Esclave, a combiné les aspirations politiques et à l'autonomie gouvernementale avec les aspirations en matière de développement économique. La bande a mis sur pied divers organismes dont la Dogrib Nation Holdings, la Nishikhon Enterprises, des ODEC et un conseil tribal régional.

La Dogrib Nation Holdings participe à plusieurs entreprises qui ont réussi. La compagnie est une organisation de développement économique régionale formée de cinq ODEC. Parmi les sociétés qui ont obtenu du financement, notons la Great Slave Ventures Ltd., la N.W.T. Legislative Assembly Building Society et la Tki Cho Catering.

La Nishikhon Enterprises, qui représente les communautés de Rae-Edzo, de Rae Lakes, du Lac La Martre et de Snare Lake, offre des services tels la location de machinerie lourde, le transport, la lutte contre les incendies de forêts, un service aérien nolisé et la construction de routes.

Great Slave Ventures

La Great Slave Ventures est un consortium de 11 communautés dans le nord et le sud de la région du Grand lac de l'Esclave. Grâce à une contribution du Programme de négociation de l'accès aux ressources, d'une valeur de 45 000 $, la société a négocié des ententes concernant les affaires, la formation et l'emploi afin que les Dénés et les Métis de la région puissent participer aux futurs projets de développement de la Société d'énergie du Nord.

Atii Training Coordinating Group

Atii, un organisme inuit qui organise, contrôle et administre la formation professionnelle pour les Inuit des T. N.-O., reçoit près de 2 millions de dollars par année d'EIC. Atii fait en sorte de satisfaire les priorités en formation professionnelle des collectivités inuit, à l'aide de cours dispensés par diverses institutions de formation professionnelle.

Commerce d'articles de sport, Yellowknife

La réputation de Yellowknife en tant que communauté très orientée vers le sport a inspiré Linda Loutit, qui a établi une franchise de commerce d'articles de sport dans la ville.

Après avoir obtenu 36 550 $ en vertu du Programme de développement des entreprises autochtones d'ISTC, M^me^ Loutit et son partenaire, M. Dan Hayward, ont établi l'entreprise qui offre de l'équipement de sport, neuf et usagé.

«Il y a littéralement des centaines de jeunes et d'adultes à Yellowknife qui participent à un sport ou l'autre. Le sport étant le grand passe-temps récréatif dans cette ville, je savais qu'il y aurait un bon marché pour une franchise de commerce d'articles de sport», a dit M^me^ Loutit.

Linda Loutit estime que son marché direct d'affaires est Yellowknife, qui compte une population d'environ 15 000 personnes. En raison du marché potentiel par courrier dans la plupart des autres collectivités isolées dans l'ouest de l'Arctique, elle a également accès à ce marché plus étendu.

M^me^ Loutit a acquis une compétence administrative grâce à un diplôme obtenu du Mount Royal College; elle n'a pas manqué d'appliquer ses connaissances à son entreprise de détail.

L'entreprise a créé trois emplois pour les autochtones de la communauté.

YUKON

Dana Naye Ventures Ltd., Whitehorse

En février 1991, la compagnie Dana Naye Ventures Inc. a reçu son dernier paiement dans le cadre des contributions versées aux sociétés de financement autochtones par ISTC, d'une valeur de 1,5 million de dollars. Les fonds serviront à aider la société à répondre aux demandes accrues de services financiers.

Depuis plusieurs années, la Dana Naye Ventures accorde des prêts aux entreprises autochtones du Yukon, et elle est en voie de devenir autosuffisante. Récemment, la compagnie a élargi ses services à trois bandes du nord de la Colombie-Britannique. Bien qu'elle appartienne à des Indiens inscrits du Yukon, tous les autochtones peuvent y avoir accès, aussi bien les non inscrits que les Métis et les Inuit.

Grâce à une bonne gestion, cette société de financement a vu sa base financière augmenter de 10 p. 100 par rapport à la contribution initiale de 3,3 millions de dollars accordée en vertu de l'ancien programme de développement économique des autochtones. Au cours d'un peu plus de cinq années d'une bonne gestion des prêts, aucun prêt n'a dû être déclaré comme une perte et les arriérages sont bien contrôlés. Dana Naye Ventures a ainsi acquis une solide réputation dans le domaine du développement économique et des finances tant dans les communautés autochtones que non autochtones et parmi les banquiers.

INITIATIVE DE «PRESTATION EXTERNE»

ISTC a mis de l'avant un projet pilote exceptionnel au sein duquel certains organismes autochtones effectueront la prestation de certains éléments du Programme de développement des entreprises autochtones. En vertu de ces accords, les organismes autochtones seront en mesure de recourir aux services d'agents de développement des entreprises en vue de réaliser des projets d'expansion qui accroîtront le travail effectué actuellement par le personnel d'ISTC.

Les organismes de prestation externes seconderont ISTC en s'occupant d'un grand nombre de propositions soumises et en procurant un meilleur service aux autochtones, plus particulièrement dans les régions du pays où l'accès aux bureaux d'ISTC est difficile.

Plus précisément, les organismes de prestation externe donneront aux clients de l'information, des conseils et de l'aide dans la préparation de propositions d'affaires. Le personnel affecté à la prestation externe effectuera des analyses préliminaires, rassemblera et fera l'ébauche de l'information relative aux projets, examinera les demandes de paiement et effectuera le suivi de la surveillance de projets déjà établis.

Globalement, l'initiative donnera à la communauté autochtone l'aptitude à la programmation de l'expansion des entreprises.

NOUVEAUX FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT AUTOCHTONES

Quatre institutions financières autochtones, qui ensemble accordent des services de prêts commerciaux à quelque 290 000 Métis, à des autochtones non inscrits et hors des réserves au Canada, recevront un total de 6 741 000 $ d'ISTC, en vertu de son programme de Sociétés de financement autochtones (SFA). On a fait part des fonds d'investissements suivants à quatre organismes :

- Sasknative Economic Development Corporation, Saskatchewan : 1 915 000 $ (capitaux propres), 1 090 000 $ (pour accorder des services consultatifs);
- Apeetogosan Development Corporation, Alberta : 1 915 000 $;
- First Peoples Development Fund, Nouveau-Brunswick : 996 000 $;
- OMAA Development Corporation, Ontario : 1 915 000 $.

Le financement additionnel donnera lieu à une situation plus juste à l'endroit des Métis, des entrepreneurs non inscrits et hors des réserves qui ont besoin d'avoir accès au financement d'entreprises. Le financement des investissements est nécessaire du fait que cette fraction de la population autochtone n'est pas comprise dans les transferts de financement des Affaires indiennes. Les Métis et les Indiens non inscrits ont été désavantagés lorsqu'il s'est agi de réunir des capitaux et de satisfaire la répartition équitable des charges des institutions prêteuses et des programmes d'expansion des entreprises.

L'investissement additionnel dans les SFA, qui soutiennent le développement d'entreprises de ces groupes, contribuera dorénavant à «équilibrer les règles du jeu» pour les Métis, les non inscrits et les autochtones vivant hors des réserves.

La capitalisation de ces institutions financières vise à ce que les SFA soient en mesure de faire des investissements en valeurs mobilières jusqu'à 40 000 $ dans de petites entreprises que détiennent

et administrent des autochtones, et à accorder les services de surveillance et de soutien qui en découlent. Ainsi, on recourt à l'investissement d'ISTC dans les SFA afin de contribuer à l'expansion de nombreuses petites entreprises; les avantages des investissements initiaux s'étendent considérablement dans les communautés en question.

ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE AVEC OMAA SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un Protocole d'entente a été mis au point à la suite de plusieurs mois de discussion et de consultation entre le gouvernement du Canada, celui de l'Ontario et l'Ontario Metis and Aboriginal Association (OMAA). Le Protocole d'entente deviendra un mécanisme important pour faire en sorte que l'adhésion à OMAA contribue à donner accès aux divers programmes offerts par le gouvernement. L'entente mettra également l'accent sur les moyens d'expansion de l'entreprise autochtone et du capital de base dans toute la province.

Le Protocole d'entente crée un processus pour étudier le développement économique, les programmes en matière d'entreprise et de formation professionnelle qu'offrent à la fois les gouvernements provincial et fédéral. On escompte que ces études détermineront les moyens de simplifier et de coordonner les façons de procéder et feront en sorte que les autochtones participeront directement à la conception des nouveaux programmes.

Les ententes visent à instaurer un nouveau partenariat entre les parties, à coordonner la prestation des programmes, à encourager la communication, la coopération, la consultation et la planification conjointe dans le développement économique des autochtones. Elles visent également à faire en sorte que les programmes fédéraux et provinciaux soient plus accessibles aux autochtones.

MISE EN VIGUEUR D'UNE INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES FEMMES AUTOCHTONES

Un comité directeur du développement économique et des femmes autochtones a été créé avec l'aide de trois ministères partenaires de la SCDEA et de Condition féminine Canada. Le Comité directeur est composé de femmes reconnues provenant de divers organismes autochtones.

Les femmes autochtones ont joué un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de vie de leurs familles et de leurs communautés. Ce qui ne les a pas empêchées d'être doublement désavantagées dans la société canadienne, face à des obstacles particuliers à leur progrès économique. La nouvelle initiative agira de façon à surmonter ces obstacles.

L'appui à la création du nouveau comité, de même qu'un bureau de coordination, témoigne de l'engagement du gouvernement d'accroître la participation des femmes autochtones aux occasions de développement économique qui se présentent.

Imprimé sur
papier recyclé

Canadian
Aboriginal
Economic
Development
Strategy

Strategie
canadienne de
developpement
economique des
Autochtones

STATUS REPORT

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Canada

92-02391/

The Honourable Thomas Siddon,
Minister of Indian Affairs and
Northern Development

Canadian Aboriginal Economic Development Strategy

The Honourable Tom Hockin,
Minister of State
(Small Businesses and Tourism)

STATUS REPORT

March 31, 1991

The Honourable Bernard Valcourt,
Minister of Employment
and Immigration

The Canadian Aboriginal Economic Development Strategy was launched by the Government of Canada in June 1989 as the main thrust of its strong commitment to Aboriginal economic development. The central objective of the Strategy is to achieve Aboriginal economic self-reliance. Over the next five years, the Canadian government expects an increase in the income levels and employment rates of Aboriginal people, a broadened Aboriginal business base and managerial/entrepreneurial cadre, and the establishment of the capacity of Aboriginal communities to manage their own economic futures.

Toward that end, the Government of Canada developed a long term approach and committed three departments - Industry, Science and Technology Canada, Indian and Northern Affairs Canada, and Employment and Immigration Canada - to implement the Strategy. To ensure that federal resources are put to effective use, the government adopted an approach of partnership with Aboriginal people, the private sector, and provincial and territorial governments. Since the inception of the Strategy, each of the departments has made significant strides in strengthening these partnerships.

The partnership between Aboriginal people and the Government of Canada has been strengthened by a program structure that helps to make Aboriginal people responsible for decision-making and program implementation. Most of all, it has been enhanced by the widespread resolve and determination exhibited by both Aboriginal people and federal strategy implementors to tackle directly the economic challenges that face Aboriginal Canadians. While there is additional work to be done, the results of the past months have shown that we are on the right track.

Meaningful improvements in Aboriginal economic circumstances require the active support and participation of the private sector to link Aboriginal business to the mainstream economy, its markets and financial institutions. The federal government has put policies and programs in place to nurture this support in the implementation of the Strategy. However, private sector involvement has been slow to develop. Nevertheless, the prospects are encouraging, and as Aboriginal business people and community developers enhance their capacity to use their own resources, partnerships will develop.

The support of provincial and territorial governments is also essential in providing Aboriginal peoples access to natural resources and in opening up employment and business opportunities in the management and development of these resources. These governments are also being encouraged to consider special initiatives for off-reserve Aboriginal people similar in scope to the special measures available to Indian communities, in the areas of community development and resource access. Progress has been made in bringing provincial governments into the implementation of the Strategy. Special efforts will be intensified by both levels of government to ensure the success of the Strategy and the growth of the local economies in the regions.

The Government of Canada is encouraged by the efforts undertaken so far through the Strategy. Significant progress has been made. The goal of Aboriginal self-reliance poses major challenges and cannot be expected to materialize overnight. However, the long term commitment of the federal government, coupled with an effective program mix and strong partnerships, provide an opportunity to achieve meaningful improvements. It is an important goal and one that has the support of all Canadians.

TABLE OF CONTENTS

1.0.	PROGRAM SUMMARY	4
1.1.	Objectives and Responsibilities	4
1.2.	CAED Strategy Management Structure	4
2.0.	INDUSTRY, SCIENCE AND TECHNOLOGY CANADA PROGRAMS	5
2.1.	Report of the Chairperson of the Aboriginal Economic Development National Board	5
2.2.	Policy-Making Role of National Board	5
2.3.	Streamlining Business Development Programs	6
2.4.	Aboriginal Economic Programs	6
2.4.1.	Native Economic Development Program (NEDP)	6
2.4.2.	Aboriginal Business Development Program (ABDP)	6
2.4.3.	Joint Ventures Program	7
2.4.4.	Aboriginal Capital Corporations (ACCs)	7
2.4.4.1.	New ACCs	7
2.4.4.2	Expansion and Diversification of ACCs	8
2.4.4.3.	National Association of ACCs	8
2.4.4.4.	ACCs - Lending Activitiy	9
2.4.5.	Aboriginal Business Loan Insurance Program	9
3.0 .	INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA PROGRAMS	10
3.1.	Management Overview	10
3.2.	Community Economic Development Program	10
3.2.1.	Community Economic Development Organizations	10
3.2.2.	Regional Opportunities Program	11
3.3.	Commercial Development Program	11
3.3.1.	Loan Authority and Activity	12
3.3.2.	Withdrawal of Direct Loan Services	12
3.3.3.	Loan Portfolio Sales/Collection Contracts	12
3.4.	Resource Development Program	13
3.4.1.	Resource Access Negotiations Program	13
3.5.	Statutory-based Activities	13
3.5.1.	Indian Oil and Gas Canada	13
3.5.2.	Mining and Forestry	14
4.0.	EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA PROGRAMS	16
4.1.	Management Overview	16
4.2.	Canadian Jobs Strategy	16
4.3.	Aboriginal Employment and Training Working Group	16
4.4.	Pathways to Success	17
4.4.1.	Partnership Principles	17
4.4.2.	Co-Management Process	17
4.4.3.	Interim National Management Board	17
4.4.4.	Funding	18
4.4.5.	Removal of Barriers	18
4.5.	EIC-INAC Social Assistance Recipient Agreement	18
5.0.	RESEARCH AND ADVOCACY PROGRAMS	20
5.1.	Management Overview	20
5.2.	Research and Advocacy Projects	20
5.3.	Tripartite Economic Development Cooperation Agreements	21
5.4.	Aboriginal Women and Economic Development	22
6.0	NEW CHALLENGES	24
	TABLES	25
	ANNEXES	33

PROGRAM SUMMARY

1.1 Objectives and Responsibilities

The Canadian Aboriginal Economic Development Strategy (CAED Strategy) comprises eight program components.

Lead program responsibilities among federal departments break down as follows:

Business Development	Industry, Science and Technology Canada (ISTC)
Joint Ventures	Industry, Science and Technology Canada
Aboriginal Capital Corporations	Industry, Science and Technology Canada
Community Economic Development	Indian and Northern Affairs Canada (INAC)
Resource Development	Indian and Northern Affairs Canada
Skill Development	Employment and Immigration Canada (EIC)
Urban Employment	Employment and Immigration Canada
Research and Advocacy	Industry, Science and Technology Canada, Indian and Northern Affairs Canada, and Employment and Immigration Canada

The announcement of the CAED Strategy in June of 1989 posed major challenges to the lead departments responsible for implementing the initiative. The multi-departmental sponsorship of the Strategy and the demonstrated interest of the Aboriginal community required an implementation approach that not only met the challenge of coordination and effectiveness, but could also keep pace with the needs and aspirations of Aboriginal people. Through working experience and through ongoing consultation, staff of the three CAED Strategy departments have attempted to keep pace with the growing sophistication of Aboriginal entrepreneurs by making the necessary management and administrative adjustments. In making these adjustments, each of the three departments has been guided by the broad objectives set out in the CAED Strategy:

- greater Aboriginal participation in the design of and control over the delivery of economic development programs and services;
- strengthening Aboriginal financial, sectoral, and local development institutions;
- decentralization of program delivery;
- harmonization of federal programs;
- removal of barriers within federal programs;
- increased involvement with Canadian business and investment interests; and
- active participation and support from provincial and territorial governments.

1.2 CAED Strategy Management Structure

The three CAED Strategy departments are committed to the integration of their policies and programs to achieve greater coordination and effectiveness. Overall responsibility for ensuring a coordinated interdepartmental and intergovernmental implementation of the Strategy rests with a Management Committee consisting of the appropriate Assistant Deputy Ministers of ISTC, INAC, and EIC. The Committee meets at least quarterly and reports annually on progress. This document represents the first such report.

Interdepartmental working groups have been established at the national level to coordinate initiatives in various program areas. Working groups have been established for the following:

Business Development	Aboriginal Capital Corporations
Community Development	Resource Development
Human Resource Development	Research and Advocacy
Communications	

At the regional level, CAED Strategy coordinating committees have been established, consisting of the regional managers of the three departments. Through this interdepartmental approach and the initiatives of individual departments, greater coordination is being achieved so that the programs of different departments fit together more effectively. More flexibility and adaptability have been added to allow programs to meet the diverse circumstances and needs of Aboriginal peoples in all regions of Canada.

INDUSTRY, SCIENCE AND TECHNOLOGY CANADA (ISTC) PROGRAMS

2.1 Report of Chairperson of the Aboriginal Economic Development National Board

Kenneth C. Thomas
Chairperson
Aboriginal Economic Development National Board

During the consultations on programs and future directions conducted from 1987 to 1989 by ISTC (formerly Department of Regional Industrial Expansion), a central concern of Aboriginal participants was the difficulty in accessing the program and the time necessary to process applications for business financing. ISTC has responded to these concerns with a regionalized board structure and improved delivery system.

Three Aboriginal Economic Development Boards, made up predominantly of Aboriginal business leaders, direct all aspects of ISTC's Aboriginal Programs. The two regional boards, one serving eastern Canada and the Inuit of the Eastern and Central Arctic N.W.T., the other serving provinces and territories west of the Ontario/Manitoba border, have the authority to make recommendations on expenditures up to $250,000. The National Board, which includes the Chairpersons and Vice-Chairpersons from the regional boards, makes recommendations to the Minister of State (Small Businesses and Tourism) on all projects involving Aboriginal Capital Corporations, Research and Advocacy projects, and Business Development proposals requiring assistance of more than $250,000.

ISTC has also responded by expanding its office network at the regional and local levels. Aboriginal people access its Aboriginal Economic Programs (AEP) at ISTC regional offices in Halifax, Montreal, Toronto, Winnipeg, Vancouver, or through district offices in Saskatoon, Regina, Edmonton, and Yellowknife. This expansion has been augmented by the implementation of an innovative pilot external delivery project through which six Aboriginal organizations have been contracted to deliver certain elements of the Business Development Program to Aboriginal communities. It is anticipated that the results of the pilot will assist the program in assessing future moves toward involvement of Aboriginal organizations in delivering business development and financial services.

The expansion of eligible project activities has been met with broad client approval as evidenced by the enormous uptake of the Aboriginal Business Development Program. By way of example, the combined number of projects received under the former Native Economic Development Program, Special Agricultural Rural Development Agreements and the Northern Development Agreements between November 1988 and November 1989 totaled 639, with a monthly average of 49 projects per month. This contrasts sharply with the 2,527 projects, or the average monthly intake of 194 projects, that have been received during a similar time period under the new Aboriginal Economic Programs.

The increased case load provided the impetus to refine and improve processing procedures and management practices to ensure that clients receive quality service in a timely manner. In September of 1990, the National Aboriginal Economic Development Board recommended the hiring of additional development officers to handle the case load in the short term, while establishing a board committee to examine longer-term solutions. The committee reported its recommendations in October 1990. Program officials have implemented many of the specific recommendations and others are under consideration. Two key recommendations of the committee report stand out in importance.

First, the committee recommended contracting out some parts of the project review process to qualified Aboriginal organizations to facilitate the transfer of knowledge and the leveraging of existing staff. While this may require additional effort initially on the part of program staff to assist such groups to develop their capacity, it will contribute to the longer term objective of external program delivery. Second, the committee noted that, as approximately 78% of Aboriginal Business Development Program applications are for less than $50,000, there was a need to review the delegated authorities.

2.2 Policy-Making Role of National Board

While the regional boards have handled the bulk of the individual entrepreneurship case load, the National Board's activities have been focussed upon examining larger cases and developing policies to guide program staff and regional boards in their assessment of projects. To date, policy guidelines have been approved in the following areas:

- Acquisition of commercial operations
- Fishing vessel guidelines
- Guidelines for inventory financing
- Guidelines for joint ventures
- Guidelines for Aboriginal professionals
- Residential real estate guidelines
- Eligibility for Research and Advocacy proposals
- Guidelines for repayability of contributions
- Guidelines for equity participation.
- Owners equity/investments and the Metis
- Definition of eligible applicants

The National Board meeting in November 1990 resulted in the establishment of three sub-committees to examine human resources issues, urban Aboriginal issues and a framework for establishing a post-financial assistance business review process.

2.3 Streamlining Business Development Programs

Noting that the array and complexity of federal Aboriginal economic programming hampered access and effectiveness, ISTC and INAC entered into an Implementation Agreement concerning joint administrative arrangements involving the delivery of the CAED Strategy. Concluded on July 18, 1990, the Agreement allows the two departments to deliver a "one-window" approach to business development financing. Under the agreement, ISTC is designated as the Office of Primary Interest for all Aboriginal business financing proposals. Aboriginal business people seeking assistance apply first to an ISTC regional office which can assist the client through its financial services, or can refer the file to an INAC regional office if the proposal warrants the use of INAC's lending programs.

Clients complete a Statement of Intent after discussing their proposals with a program development officer. If the proposal is eligible, a business plan is requested, with the Program providing assistance if necessary to undertake feasibility studies and complete the business plan. Annex 1 illustrates the process used by the Program to analyze projects to decide on funding. In order to assist Aboriginal entrepreneurs with little or no previous experience in the preparation of a business plan, ISTC prepared a "Business Planning Guide" which has been undergoing field testing before being finalized. ISTC has also printed do-it-yourself feasibility guides for selected business sectors including new retail, restaurant, construction/contracting, motel/hotel/resort, and manufacturing ventures.

2.4 Aboriginal Economic Programs

2.4.1 Native Economic Development Program (NEDP)

The Native Economic Development Program was a five-year development initiative launched in 1984 and is the forerunner to ISTC's Aboriginal Economic Programs. Table 1 contains a summary of the active and completed projects undertaken under the NEDP: program as of March 28, 1991. ISTC Business Development Program staff are responsible for the administration and completion of the remaining projects.

A considerable portion of the NEDP budget was allocated for the development of ACCs which are now "up and running". Twenty-nine ACCs were funded under NEDP, twenty-one loan and loan guarantee corporations, one capital investment corporation, five agricultural loan corporations, one real estate corporation and one corporation providing advisory services. The capital approved for these corporations is $137.5 million. Disbursements to ACCs under NEDP contracts were $28.9 million in 1989-90 and $25.4 million in 1990-91. As of April 1, 1991, $31.6 million remains to be paid out.

2.4.2 Aboriginal Business Development Program (ABDP)

ABDP provides financial and developmental assistance to Aboriginal entrepreneurs and communities for business ventures. The program can provide assistance to cover the complete business development process including business planning, capitalization, and project follow-up requirements. Activities eligible for ABDP financial support are:

- development of business plans and feasibility studies;
- establishment, expansion or modernization of commercially viable businesses and acquisition of existing businesses, including micro-enterprises;
- new products or services or production processes development;
- marketing initiatives;
- developmental pilot projects;

- follow-up costs such as technical and professional business advisory services as required during the first years of the supported business operation; and
- project-related management, technical, and entrepreneurial training.

Table 2 contains a summary of program activity by province and territory for ABDP from September 1989 to March 28, 1991. As Table 2 indicates, there has been a very large uptake of the program. A total of 789 projects have been approved, with total authorized assistance of $62,754,263.

Table 3 illustrates the dollar range distribution of approved projects (including projects in the business development stage) as of March 31, 1991. It shows enterprises with small financial requirements accounting for the vast majority of approved projects and a small part of total authorized assistance. Of the 789 projects, 712 or 90% received less than $100,000 and accounted for 34% of authorized assistance.

Only 77 of the 789 projects, or 10% of the total projects, received more than $100,000 and accounted for 65% of total authorized assistance. Of these, 24 projects, or 3% of the total, accounted for 50% of total authorized assistance with an average of $1,261,238. Some of the larger projects supported include:

- Assistance to North Country Wild Rice Ltd. of Manitoba to expand a wild rice processing facility to meet Agriculture Canada standards;
- Assistance to the Saskatchewan based Cochin Conference Centre Inc. to lease the Battlefords Provincial Park Golf Course and launch a resort hotel and conference centre; and
- Assistance to Gamac Inc., and two other Montagnais bands of Quebec's Lower North Shore, to acquire two existing airlines, establishing Air Sept-Iles and Air La Tuque.

What emerges from the profile is a high concentration of small-scale individual start-up or expanding businesses at one end of the spectrum. A majority of these businesses are in the service and retail trade sector, the most common being grocery stores, gas stations, restaurants, motels, and construction firms. See Charts 1 and 2 for the sectoral distribution of ABDP projects and ABDP authorized assistance.

At the other end of the spectrum is a small number of large-scale projects requiring significant equity injections. These projects are usually undertaken by community and development institutions. The profile is reflective of the paucity of mature, small to medium-sized businesses in the Aboriginal community.

2.4.3 Joint Ventures Program

The Joint Ventures Program is a new element in the array of services now provided by ISTC and is designed to encourage Aboriginal entrepreneurs to enter into business with non-Aboriginal private sector partners. Where significant developmental benefits accrue to the Aboriginal participant and where the joint venture partner is a well-established enterprise, the normal requirement for majority Aboriginal ownership and control may be waived. Under previous programming, joint ventures were severely restricted by the requirement of Aboriginal majority control and ownership. In addition to the financial benefits, this "partnering" is designed to help Aboriginal entrepreneurs acquire managerial skill and expertise.

2.4.4 Aboriginal Capital Corporations Program

Aboriginal Capital Corporations (ACCs) are small, regional commercial lending institutions, owned and operated by Aboriginal people, making loans to young and start-up Aboriginal enterprises which have great difficulty in obtaining financing from conventional sources. ACCs are owned by one or more tribal councils, Aboriginal provincial associations, or by the Aboriginal people of the area. Each is controlled by a board of directors consisting largely of Aboriginal people from the community and managed by a General Manager with experience in commercial lending. ACCs are "developmental" lenders, taking an active interest in the success of their clients and supporting them with advice and flexible loan terms. ISTC is committed to expanding the ACC network to reach complete coverage, increasing the capitalization of ACCs with a proven market demand and performance record, and supporting the ACCs' growth and diversification.

2.4.4.1 New ACCs

ACCs funded under NEDP which have officially opened since the inception of the CAED Strategy are:

- Tribal Resources Investment Corporation, March 22, 1990, Prince Rupert;
- Six Nations Development Corporation, September 10, 1990, Ohsweken, Ont;
- Haisla Development Corporation, September 17, 1990, Kitamaat, B.C.

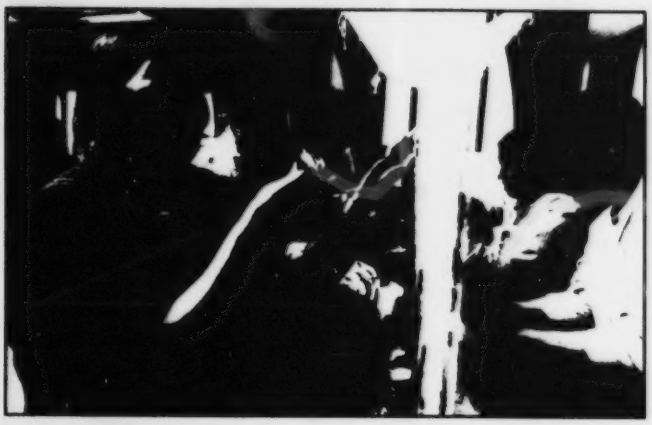

Under the new Program, three new ACCs have been approved: the NWT Metis Dene Development Corporation, with authorized assistance of $4.7 million (December 1990), the Anishnawbe Mazaska Corporation of the Indians of southern Manitoba, with assistance of $4.9 million (February 1991), and Ohwistha Development Corporation, serving the Mohawk, Ojibway and Algonquin communities of eastern Ontario and Kanesatake in western Quebec, with a contribution of $5.5 million (August 1991).

ACCs are located in practically every province and territory and serve about 60% of the Aboriginal population. The geographical distribution of ACCs is as follows:

Alberta	4	N.S.	1
B.C.	6	N.W.T.	2
Manitoba	2	Ontario	6
N.B.	1	Quebec	3
Sask.	3	Yukon	1

There is significant interest among Aboriginal communities in accessing the ACC Program to complete the national network of ACCs. To new applicants, ISTC staff have emphasized the importance of a market of sufficient size to ensure that a loan fund can be viable and self-sustaining. To measure the size of the market, and determine the capital required by the proposed ACC, a study of business financing needs is conducted. If the need for capital is found to be less than the approximately $5 million in capital needed to ensure that the ACC can cover its costs with interest revenues, applicants are encouraged to join an existing ACC or open their project to participation by other groups.

A market study has been approved for the Coast Satlish Economic Development Commission, with an ACC for Aboriginal entreprenaurs on the lower mainland of British Columbia and southern Vancouver Island. The Program is supporting the Wendake Development Corporation of Huron Village in Quebec which is leading a consortium of Aboriginal groups including the Abenakis, Algonquins and the Alliance Autochtone in examining the feasibility of establishing a capital corporation. The Manitoba Metis Federation and the Indians of Northern Manitoba, led by the Swampy Cree Tribal Council, are also conducting feasibility studies.

2.4.4.2 *Expansion and Diversification of ACCs*

The Program is committed to expanding the financial and developmental services delivered by ACCs. On January 16, 1990, the Aboriginal Economic Development National Board established a committee to examine diversification of ACCs, and draft guidelines to govern the implementation of the diversification element of the Program. The Committee has drafted such guidelines in consultation with ACCs, Program staff and the Department of Finance, and these were approved in May 1991.

The National Board decided that among new financial services, priority should be given to equity investment facilities. However, it expressed concern about the high risk inherent in all diversification options. It called for a strategy and gradual approach involving one or more pilot projects. An implementation strategy for venture capital facilities was adopted by the National Board and subsequently distributed to all ACCs.

Also in 1991, four ACCs were awarded a contribution to establish a Supplementary Equity Fund. These funds would make equity investments in small aboriginal enterprises, to meet a need for risk capital and improve access to other financing, including the Aboriginal Business Development Program. The ACCs serve the Metis and off-reserve Aboriginal population of four provinces.

2.4.4.3 *National Association of ACCs*

Considerable progress was made in 1990 toward the development of a National Association of ACCs. Meetings were held in Winnipeg in February and June to establish the association and develop its operating plan. The Aboriginal Economic Development National Board expressed strong support for the idea of an association and awarded $65,000 interim assistance to cover the preparation of a multi-year operational plan and budget, as well as development costs.

In effect, the association will serve as an industry association, comparable to the Trust Companies Association of Canada. Its mandate will be to promote the interests of its members.

2.4.4.4 ACCs - Lending Activity

At the end of every quarter, all ACCs prepare interim financial statements and quarterly reports. Every summer, the ACC Program issues comparative data of three agricultural ACCs and six general ACCs, based on the quarterly information received for the previous fiscal year. Older ACCs are selected to obtain a profile of normal operations, as opposed to a recent start-up, and to provide a realistic picture of arrears and loan losses.

The agricultural ACCs are:

Saskatchewan Indian Loan Company (SILCO)

Manitoba Indian Agricultural Development Corp. (MIADC)

Indian Agri-Business Corporation (IABC)

The general ACCs are:

Alberta Indian Investment Corp. (AIIC)

Apeetogosan (Metis) Development Inc.

Dana Naye Ventures

Saskatchewan Indian Equity Foundation (SIEF)

Sasknative Economic Development Corp. (SNEDCO)

Ulnooweg Development Group Inc.

The year 1990/91 was a year of rapid growth for the ACC loan funds as shown in Table 4. The three agricultural ACCs issued 498 new loans with a value of $10.2 million. They collected $5.4 million in repayments, for a net increase in their loan portfolio of $4.8 million. At year end, their portfolio consisted of 932 loans with a value of $14.6 million, an increase of almost 50 percent in one year.

The six general ACCs also displayed dynamic expansion. They issued 336 new loans with a value of $9.5 million. They collected $4.9 million in repayments. Their loan portfolio increased by $3.6 million to reach $18.7 million at year end, an increase of 27 percent in one year.

Repayments of principal since the inception of the institutions exceed $10 million for the agricultural group and $13 million for the general loan companies. These results demonstrate convincingly that the institutions have communicated their identity as revolving loan funds to their clientele and have established themselves as effective lenders.

2.4.5 Aboriginal Business Loan Insurance Program

In November 1990, ISTC obtained Treasury Board approval for a loan insurance program to supplement the financial services offered by the Aboriginal Business Development Program and ACCs (generally, grants and loans respectively). This program will extend loan insurance to Aboriginal businesses off-reserve and will satisfy a central CAED Strategy objective of encouraging commercial lenders to participate in the financing of Aboriginal businesses. INAC will remain guarantor of loans to businesses owned by Status Indians and located on-reserve, as only INAC and commercial lenders receiving INAC guarantees are able to overcome legislative impediments (*Indian Act, Section 89*) to the taking of security on reserve.

ISTC and INAC undertook to make their loan insurance programs as much alike as possible to facilitate administration and understanding among the client community. This has been achieved and INAC is making a separate submission to Treasury Board for approval of the revamping of its program.

Under the new program, loans to Aboriginal businesses, both in the form of term loans and lines of credit, can be insured, provided need for the insurance is demonstrated and the business contributes to Aboriginal self-reliance. The rate of interest on the loan will be determined by the lender and no fee will be charged for insuring the loan. The program will reimburse lenders for 85% of the loss they may experience on a loan.

The Aboriginal Economic Development National Board has endorsed the Terms and Conditions of the loan insurance program. Delegation of authority for approving or rejecting projects under this program will be the same as for contributions under the Business Development Program. A plan to evaluate the Aboriginal Business Loan Insurance Program will be drawn up in the context of the evaluation framework for the CAED Strategy currently being developed.

INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA (INAC) PROGRAMS

3.1 Management Overview

The distribution of estimated 1990-91 CAED Strategy program expenditures by INAC is shown in Table 5. INAC's commitment to devolution in the field of economic development is clearly demonstrated by the fact that $66 million of the total economic development budget of $72 million has been allocated for community economic development initiatives under the control of Indian and Inuit people, either directly at the community level ($51 million) or regionally through the advice of regional First Nation economic development committees ($15 million).

INAC administers four distinct programs within the CAED Strategy as well as sharing in the administration of the Department's statutory responsibilities. These responsibilities include the Indian Taxation Advisory Board (ITAB), Indian Oil and Gas Canada and the maintenance and distribution of resource inventories (for information on ITAB, please see ITAB's 1990-91 annual report). The four program elements encompass the Community Economic Development Program, (at the community and regional level), the Commercial Development Program, the Resource Development Program, and the Research and Advocacy Program. The overview of INAC's Research and Advocacy Program is dealt with along with ISTC's and EIC's Research and Advocacy programs in the latter portion of the report.

3.2 Community Economic Development Program

The program is divided into two components, Community Economic Development Organizations (CEDOs) and the Regional Opportunities Program. The purpose of the CEDO component is to assist communities to create or strengthen local planning, advisory and development capacity to help their members define and achieve their own economic goals. The purpose of the Regional Opportunities Program is to assist in supporting region-wide Sector Development Institutions (SDIs) and special regional initiatives which have the potential to produce broad economic benefits to communities within the regions.

3.2.1 CEDOs

Eligible recipients of CEDO funding include tribal councils, bands not affiliated with a tribal council, Inuit and Innu communities or groups of communities, or a wholly-owned and controlled non-profit community development corporation mandated to provide First Nations' economic programs and services. CEDOs may use funds allocated to them for a wide range of purposes which include:

- enhancing their organizational development and the capacity of their board of directors and staff to deliver programs and services;

- hiring staff or purchasing consulting services;
- preparing economic strategies;
- planning business and resource development projects;
- providing contributions, repayable contributions or loans to community members for training or business development;
- taking equity positions in private or community enterprises; and
- implementing training and employment initiatives.

First Nations exercise policy and management control over CEDOs through appropriate management structures, and ensure that the organizations are accountable to the communities they serve. CEDOs are responsible for achieving organizational objectives, staffing, developing operating plans, and representing the communities' economic interests with other agencies and levels of government.

INAC regional officers are responsible for providing assistance to get CEDOs established, and to develop and enhance their capacity to provide advisory services and programs. INAC regions, in conjunction with First Nations, monitor the progress of CEDOs in achieving results consistent with their annual operating plans.

Minimum operating plan requirements exist for CEDOs, which must be met before program funding is approved. INAC has also undertaken the development of a number of policy and planning tools to assist both CEDOs and INAC in building and measuring organization capacity.

The start-up and expansion of CEDOs across the country has been a major challenge, given the varying circumstances of Indian and Inuit communities, and the range of experience in taking over the management and delivery of human resource development, economic planning, and business advisory services. The majority of CEDOs are "up and running" across the country and Aboriginal communities are

seizing the opportunity to develop the capacity to define and achieve their own development goals. Extensive dialogue has been undertaken with community developers and progress has been made on the establishment of a Council for the Advancement of Native Development Officers (CANDO) to share information, enhance professional development and advise INAC on the nature and scope of its future support for CEDOs.

As part of its requirement to develop performance indicators, INAC compiled guidelines to enable the regions, in collaboration with First Nations, to conduct annual operational reviews and assessments. Summary results will be published annually. The main focus of INAC management support to the Community Economic Development Program at the community level is to assist CEDOs to maximize their developmental progress.

According to an internal INAC review in 1990, 51 developed CEDOs accounted for $15.5 million, 160 evolving CEDOs accounted for $23.2 million, 112 formative CEDOs accounted for $10.0 million, and 28 CEDOs in the planning stage accounted for $4.0 million . See Annex 2 for a definition of these stages of development and the distribution of CEDO funding according to development stage.

3.2.2 Regional Opportunities Program

The Regional Opportunities Program (ROP) provides the means to take maximum advantage of region-wide economic opportunities. This may be accomplished through the establishment or purchase of sectoral development advisory and extension services, through participation in federal-provincial economic agreements, and through levering access to federal sector department programs and services. The Program also funds policy research and innovative pilot projects specific to the region. ROP funds may not, however, be used for direct business development, nor for establishing business development equity funds, since these are ISTC program responsibilities.

In order to ensure that the Regional Opportunities Program is responsive to Indian and Inuit regional priorities, the policy of the department is to co-manage the program through regionally-mandated Indian and Inuit Economic Advisory Boards. As a result, the institutions and projects funded by the Program will be accountable to these regional boards. These boards will act within the mandate established by the region's Indian/Inuit leadership and will have an arms-length relationship to the institutions and projects funded under this program. The Department's regional staff provide secretariat services to the advisory authorities and administer the funds.

An important component of the program is support for Sectoral Development Institutions (SDI). SDIs may provide a variety of services to their constituents, including technical and professional advice to improve profitability of existing businesses, assistance in business planning and development, brokering public and private sector financing, product development, counselling on marketing and quality control, and advocacy with government departments. Historically, agricultural, fishing, and arts and crafts associations have accounted for the bulk of SDI funding, but First Nations regional economic advisory boards are beginning to place increased priority on developmental work in new or emerging areas such as mining, energy, forestry, and tourism.

Table 6 identifies the Sectoral development institutions, organizations and special regional initiatives that were supported financially by the Department for the 1990-91 fiscal year.

See also Annex 3 for a profile of SDI activities.

3.3 Commercial Development Program

The objectives of INAC's Commercial Development Program are to provide viable Indian and Inuit businesses with access to commercial debt financing in a manner complementary to ISTC's business financing and ACC programs; to maximize the cost-effectiveness of INAC business loan portfolio administration; and to offer business advocacy, advisory, and developmental support where these are not otherwise available. In effect, INAC remains a direct lender-of-last-resort for Indian and Inuit businesses not serviced by ACCs and continues to provide loan guarantees for on-reserve Indian and band businesses in order to overcome loan security impediments within the *Indian Act*.

Pursuant to the "one-window" approach with ISTC, Indian and Inuit entrepreneurs apply first to ISTC. Only when ISTC judges that a business proposal appears to be eligible for and warrants the use of one of INAC's lending programs is the file referred to the appropriate INAC regional office for further assessment. If the project is then determined to be eligible, INAC can enter into a debt-financing arrangement with the applicant, either alone or jointly with ISTC.

3.3.1 Loan Authority and Activity

INAC's direct loans to Indians and Inuit are available under terms and conditions set by Governor-in-Council or Treasury Board at competitive interest rates (Prime +1%). INAC's loan guarantee program may guarantee up to 85% of a business loan made by a bank, or other designated lender, to a Status Indian individual or band whose property to be used as security is situated on-reserve. The applicant must satisfy certain eligibility criteria and demonstrate the commercial viability of his or her proposal.

The 1990-91 Loan Guarantee and Direct Loan authority levels are as follows:

Indian Loan Guarantee:	$60M	($30M currently available)
Indian Direct Loan:	$64M	($38M currently available)
Inuit Direct Loan:	$ 7M	($ 5M currently available)

For fiscal year 1990-91, Treasury Board set an approval limit of $5.4 million on Indian direct loans. This limit is set to decline annually as ACC coverage expands and demand for the program declines. Eleven direct loans were approved during the 1990-91 fiscal year. The total dollar value of these loans is $0.6 million and the trend indicates a declining demand.

The loan guarantee component has been more active with 49 guarantees approved during the same period. The total dollar value of guaranteed loans amounted to approximately $2.2 million. The average loan was approximately $50,000 and the value of loans guaranteed averaged approximately $46,000. Of the 60 businesses funded through loan guarantee and direct loan agreements during this period, some 83% were located on reserve, and approximately 598 jobs were created or maintained. INACs lending programs have generated an additional $2.2 million from outside funding agencies and owners' equity.

3.3.2 Withdrawal of Direct Loan Services

Consistent with the overall objectives of the CAED Strategy and pursuant to the INAC/ISTC Implementation Agreement, once an ACC becomes operational and its constituency or market base has been confirmed to the satisfaction of both departments, INAC will withdraw direct lending services in that constituency, and inform its regional offices and ISTC accordingly. ISTC will in turn notify the ACC. INAC's withdrawal will be part of the legal understanding between ISTC and the ACC for all new or renegotiated ACC agreements.

In 1990-91 the authority to make new direct loans was withdrawn totally in Alberta, Saskatchewan, Nova Scotia, N.W.T., Yukon and partially in Ontario, Quebec, Manitoba and B.C, as a result of ACC coverage in those areas. INAC's direct loan program has been withdrawn from 47% of all bands, the Inuit of northern Quebec, and the entire agricultural sector. In addition, the Eskimo Guarantee Loan Order is to be revoked as it has been replaced by ISTC's Aboriginal Business Loan Insurance Program.

3.3.3 Loan Portfolio Sales/Collection Contracts

As at March 31, 1991, the Indian and Inuit direct loan portfolios comprised approximately 900 accounts for a total value of $26 million (principal only). In approving the CAED Strategy, the government authorized the Minister of Indian Affairs and Northern Development to enter into agreements with Indian and Inuit institutions to sell all or parts of the direct loan portfolios. The objective is to sell outright or to contract out the administration and collection of about 700 loans totalling $20 million to such institutions in every region of the country. The remainder of the loan portfolio is unlikely to be of interest to potential purchasers or contractors.

The Minister noted that the sale of such loans " reflects two strong beliefs of this government-- decision making should rest at the local level wherever possible, and secondly, that Aboriginal people, like all Canandians ought to have the opportunity to rely more on their own initiative and their own institutions to create economic prosperity ".

Any Indian institution (usually an ACC) may apply to purchase outright a certain portion of INAC's outstanding direct loan portfolio or to administer and collect, on a fee-for-service contractual basis, parts of the portfolio. INAC has the authority to negotiate a loan sale based upon an independent evaluation of fair market value. It negotiates collection contracts annually on a fee-for-service basis with payments tied to both the number of accounts administered and the amount of principal and interest collected on behalf of the Crown.

As at March 31, 1991, INAC has sold 475 accounts at a gross book value of approximately $7 million to the Manitoba Indian Agricultural Program and to the B.C. Native Fishing Association, and to Dana Naye Ventures in the Yukon.

When outright sale does not appear possible, INAC seeks to conclude direct loan fee-for-service collection contracts with ACCs. Contracting funds are available in the headquarters budget and contracting is performance-based. INAC has renewed two fee-for-service collection contracts with All Nations Trust Company and the Western Indian Lending Association, signed a new contract with the Manitoba Indian Agricultural Development Corporation, and is engaged in discussions with the Saskatchewan Indian Equity Foundation, Corporation de Dévelopement Economique Montagnaise, Société Wendat, Alberta Indian Investment Corporation, and the Arctic Co-ops in the Northwest Territories.

3.4 Resource Development Program

Through the Resource Development Program, INAC works with Indian and Inuit communities and their regional Sectoral Development Institutions to define their resource and tourism policies, strategies and priorities. It also supports the development of sustainable resource management capacity on reserves, and helps and advises communities to negotiate and benefit from resource-based business and in employment opportunities in the forestry, wildlife, agriculture, minerals, oil and gas, and fishery sectors, and in partnership with other relevant federal departments. INAC also ensures that resource-related statutory and fiduciary responsibilities to Indian people are met.

3.4.1 Resource Access Negotiations Program

As part of its lead responsibility for resource development under the CAED Strategy, INAC administers the Resource Access Negotiations (RAN) program. Under this program, financial assistance is provided to Indian and Inuit organizations for negotiations which enable communities to access and develop nearby off-reserve resources, to attract commercial investment in developing community-owned resources, and to establish agreements with developers of large scale projects that offer business and employment opportunities.

RAN is a national program administered through INAC's regional offices. Once a community, through its CEDO or band council, has identified a negotiating opportunity, the RAN program can provide funding to assist in the costs of negotiating agreements.

Table 7 represents RAN funding by sector for the fiscal year 1990/91. Annex 4 provides examples of projects funded under RAN.

3.5 Statutory-Based Activities

3.5.1 Indian Oil and Gas Canada (IOGC)

Through its administration of the *Indian Oil and Gas Act* and regulations, INAC, by way of *Indian Oil and Gas Canada (IOGC)*, works with bands to promote oil and gas exploration, development, and production on Indian reserve lands. IOGC provides technical skills typical of a smaller non-operating oil and gas company. It maintains resource inventories and assessments of oil and gas potential; provides revenue forecasts to assist bands in their planning process; assists bands by identifying opportunities and recommending joint strategies for development; and negotiates agreements for development and monitors compliance with these agreements. The IOGC office is located in Calgary and has an authorized person-year level of 65 and an operating budget of approximately $2 million.

There are approximately 100 reserves located in areas where there is some possibility of finding oil and gas. Current oil and gas leases are in effect on about 50 reserves of which 30 have oil and gas production. Of the reserves with no current leasing, there is some industry interest in about a dozen reserves.

In working with Indian bands to further economic self-reliance, IOGC has completed the oil and gas inventories for most reserves, including all those with production. This provides a better understanding of prospects for new exploration and for ongoing development. Through royalty and audit investigations, IOGC recovered almost $2 million with a further $2 million in claims moving towards resolution. The royalty portion of IOGC's computerized resource inventory management systems has been completed, giving IOGC the capability to independently determine royalties, and to monitor prices and processing deductions. IOGC is looking to provide bands with a direct computer link to this data system.

IOGC is also mandated to advance Indian resource control and economic development/diversification objectives. The Indian Resource Council (IRC) was mandated by the Oil and Gas All Chiefs Assembly in 1987 to act in an advisory capacity to IOGC on operational issues while working in partnership in the areas of training, economic development and First Nations control. The council has participated in senior staffing at IOGC and has assumed responsibility for the training and advisory services initially handled by IOGC. The council has worked with the Southern Alberta Institute of Technology to set up an oil and gas program directed to the needs of band administrators.

The IRC has worked closely with IOGC to establish greater band management and control through proposed amendments to the Regulations under the *Indian Oil and Gas Act*. It has also recently been mandated to investigate the establishment of an Indian Energy Corporation. In addition to these potential industry-wide activities, bands are acquiring greater control by way of:

- establishing band oil and gas committees charged with monitoring, overseeing, and advising on all on-reserve oil and gas activities;
- establishing band-owned companies and acquiring working interests in oil and gas operations, as well as pursuing opportunities for buyouts or converting from royalty to working interests;
- leading the process in negotiations with companies on leasing of lands; and
- accessing data base information and developing technical and managerial expertise.

3.5.2 Mining and Forestry

INAC maintains on-reserve resource inventories in relation to departmental responsibilities for administering the *Indian Timber Regulations* and the *Indian Mining Regulations* under *The Indian Act*. During fiscal 1990/91, it has pursued a mineral inventory distribution strategy to provide Aboriginal communities with information on the mineral potential of their lands for community and economic development planning, as well as to meet operational requirements as part of prudent resource management.

A mineral inventory analysis, entitled "Mineral Potential of Indian Reserve Lands" completed in August 1990, comprises 45 volumes including approximately 18,000 pages and 10,000 maps. It is a review and record of all the available material on the geology, geophysics, geochemistry, economic geology, and past or existing mineral operations on 2,267 reserves and surrounding areas. The inventory has been broken down into a 2,300-page reserve database and an 8-page regional inventory summary.

Inventory distribution is being undertaken through regional workshop sessions. Community education "how to" guidebooks are being prepared, detailing the procedures related to the exploration, development and production of on-reserve sand and gravel, building stone, peat, groundwater and metallic (base, precious metal) mineral resources. Regional offices will prepare and distribute band packages including a reserve database and user's guide.

INAC works with Forestry Canada (FORCAN) in administering its responsibilities under the Indian Timber Regulations. FORCAN assists Bands with preparation of three levels of inventory information; reconnaissance (estimate of species), management (a more detailed inventory) and operations (small areas with a high level of detail). Funding for Aboriginal forest management activity is currently provided through Aboriginal forestry components with the Forest Resource Development Agreements (FRDAs) negotiated by FORCAN with the Provinces.

During 1990 the Intertribal Forestry Association of British Columbia (IFABC) undertook a major review of Indian forestry in British Columbia with financial support from INAC. The review resulted in recommendations to make substantial changes to the existing Indian forest management regulatory regime.

INAC has also played a funding and support role in the development of the National Aboriginal Forestry Association (NAFA). NAFA was formed in 1990 to develop a national perspective for Indian forestry, to encourage development of a national Indian forestry program, and to encourage development of provincial Indian forestry associations. Together with IFABC, NAFA has set in motion an intensive program of consultation with Indian communities across Canada with the objective of developing a new legislative basis for First Nations forestry activity.

EMPLOYMENT AND IMMIGRATION CANADA (EIC) PROGRAMS

4.1 Management Overview

EIC has responded to Aboriginal people and its mandate under the CAED Strategy with a significant shift in the management and delivery of Aboriginal employment and training programs and services. EIC launched a comprehensive consultation process with Aboriginal people to examine ways of improving Aboriginal participation in EIC programming. The consultation has culminated in a new partnership between EIC and Aboriginal people.

4.2 Canadian Jobs Strategy (CJS)

EIC's flagship employment and training program since 1985 comprises selective labor market interventions focussed on clients whose needs are greatest. CJS program elements are as follows:

"Job Development" which subsidizes employers to give training and on-the-job experience to long-term unemployed;

"Job Entry" which assists coordinators with operating and training costs to provide on and off-the-job training to those entering the workforce;

"Skill Shortages" which provides training in skills that are in short supply;

"Skill Investment" which assists people whose jobs are threatened due to technological or market change;

"Innovations" which funds pilot projects aimed at creative solutions to labor market problems; and

"Community Futures" which assists communities with labour market adjustment problems or with economic restructuring challenges. Assistance is provided to undertake human resource planning and possibly business and infrastructure development.

While EIC does not currently have a separate Aboriginal program or budget, it has set Aboriginal participation targets at the national, regional, and district levels for CJS. In past years, this has normally resulted in total expenditures of approximately 8-10% of the CJS budget. In 1990-91, EIC spent more than $152 million to provide training and employment services to approximately 23,000 Aboriginal clients under CJS. Table 8 presents the provincial and territorial breakdown of Aboriginal participation rates in CJS programs and related expenditure on Aboriginal participants.

Chart 3 sets out CJS impact rates and skill utilization effects for selected client groups. Impact rates refer to the number of individuals who secured jobs within 90 days, while skill utilization refers to the number of persons who found the training useful (over a 12 month period). Table 9 illustrates the demographic distribution of Aboriginal participants in CJS.

4.3 Aboriginal Employment and Training Working Group

In order to effectively integrate the Canadian Jobs Strategy, the federal government's new Labour Force Development Strategy (LFDS), and the CAED Strategy, EIC established an Aboriginal Employment and Training Working Group (AETWG) in November 1989. The working group consisted of representatives from six national Aboriginal organizations (Assembly of First Nations, Metis National Council, Inuit Tapirisat of Canada, Native Council of Canada, Native Women's Association, and the National Association of Friendship Centres), Aboriginal training and employment experts from across Canada, and EIC regional and national headquarters officials. The working groups' mandate was to review EIC's policy, program, and service relationship with Aboriginal people and to make specific recommendations for improving the effectiveness of this relationship.

The working group identified a number of difficulties that Aboriginal people experience in accessing EIC's employment and training programs and services under CJS. These difficulties are set out in the working groups' background and policy papers "Pathways to Success", and can be summarized as follows:

- the limited duration of certain programs and particular program criteria for individuals (24-out-of-30 weeks unemployment rule in the Job Development program) that prevents clients with viable training needs and good job prospects from accessing a training project because of short term work during the previous six months;
- limited access to the Community Futures Program; and
- exclusion of literacy training from CJS programs.

4.4 Pathways to Success

4.4.1 Partnership Principles

The working group responded to these impediments and others in February 1990, through the adoption of a set of principles that are to form the basis of a new Aboriginal/EIC partnership. See Annex 5 for "Partnership Principles". In essence, these partnership principles provide for greater Aboriginal control over employment and training program management, for the enhanced delivery of programs and services through Aboriginal infrastructures, and for a separate funding mechanism which recognizes the planning and operational needs of Aboriginal delivery machinery.

4.4.2 Co-Management Process

In June 1990, then Minister of Employment and Immigration, the Honourable Barbara McDougall, endorsed the principles on behalf of the Government of Canada and launched a regional and local consultation processes to examine ways to implement the five partnership principles. On the strength of broad Aboriginal approval, the Minister publicly announced the new Aboriginal employment and training strategy in November of 1990. According to the Minister:

"Pathways is a co-management process that will ensure that Aboriginal human resource development activities are delivered, managed and controlled by Aboriginal people, in partnership with EIC".

Central to this strategy is the establishment of joint management boards to share the decision-making on EIC projects, programs and services as they affect Aboriginal people. These boards will be community driven and will empower Aboriginal people to determine their human resource development priorities at the local, regional, and national level. The joint management structure will be a bottom-up one, with representatives at the regional level elected by local level boards, and the national level board nominated by regional level boards.

Management boards consisting of Aboriginal representatives and EIC officials will be established at the local, regional, and national levels, in parallel with EIC's organizational structure. This alignment will facilitate the joint management process. Local management boards would set employment and training priorities and decide on the funding of local Aboriginal groups' training/employment project proposals which could be delivered through Aboriginal service delivery groups. Regional and national management boards would be responsible for evaluation, policy formulation, and budgetary planning. Chart 4 illustrates the co-management model proposed in the *Pathways* paper.

4.4.3 Interim National Aboriginal Management Board

Having successfully completed its mandate, the working group was disbanded and an interim National Aboriginal Management Board (NAMB) was established in October, 1990. This board will serve until membership can be determined through regional boards. Regional consultations between EIC and Aboriginal groups are currently underway to address issues pertaining to the establishment of local and regional boards such as board boundaries, membership, roles and responsibilities and related issues. Local and regional Aboriginal management boards are expected to be in place in the 1991-92 fiscal year.

In her announcement of Pathways, the Minister stated that EIC programs and services will reflect increased authority for Aboriginal controlled delivery, and committed EIC to back that up with new initiatives to provide more capacity development in that direction. The Aboriginal Employment and Training Working Group had recommended an Aboriginal Employment and Training Service Centre (AETSC) model which builds on the existing Aboriginal Outreach centres. Outreach centers could be absorbed as Service Centres with the consent of the local Aboriginal community. Service Centres would be responsible for delivering a range of employment and training services as approved by the local management board and for participating in local planning.

The Working Group also sought to build upon the existing model of Aboriginal Co-ordinating Groups which identify trainees and the type of training needed for their local labor market and purchase training as third parties through private or public institutions. In 1988-89, ten such coordinating groups were funded by EIC.

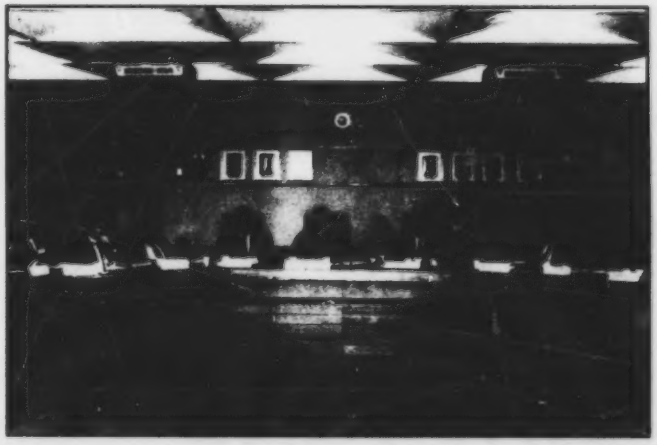

In conjunction with the November 1990 Pathways National Aboriginal Management Board meeting, an agreement has been reached with Industry, Science and Technology Canada to build institutional links with ISTC's Aboriginal Economic Development Board through an exchange of board members. In addition, an Aboriginal representative will be appointed to the new Private Sector National Labour Force Development Board which will advise the federal government on broader labor development needs and policies.

4.4.4 Funding

Pursuant to the partnership principle for a funding mechanism which recognizes the planning and operational needs of Aboriginal delivery machinery, the Minister committed EIC to maintaining the current level of spending on Aboriginal employment and training under CJS - 9% of the total budget or $145 million. The Minister assured Aboriginal people of an equivalent percentage of expenditures from the new training resources associated with the Unemployment Insurance Bill C-21. Combined, this amounts to about $200 million per year.

The Minister also committed the department to investing a similar proportion of its overall funds for the next five years on building a skilled and labor-market competitive Aboriginal workforce. With senior officials, Aboriginal management boards will be involved in devising appropriate and equitable ways of distributing these resources at the local, regional, and national levels. A portion of these allocations will be directed through Canada Employment Centres for individual Aboriginal clients. The proportion of funds directed through Employment Centres versus the management boards will be determined yearly by consultations with regional management boards and will be adjusted to fit local realities.

4.4.5 Removal of Barriers

In the November announcement on Pathways, the Minister also stated that over the next six months to a year EIC will redesign its programs and services to respond more effectively to Aboriginal labor market needs. Specific barriers to accessing programs - such as the 24-out-of-30-week rule - will come down and EIC will provide more flexible labor market opportunities based on the needs of Aboriginal clients. This will translate into longer training periods, where necessary, and an expansion of training interventions for clients most in need. The continuum of labor market services will include literacy training for those who need it in order to take other skills development programs or to retrain in new labor market fields.

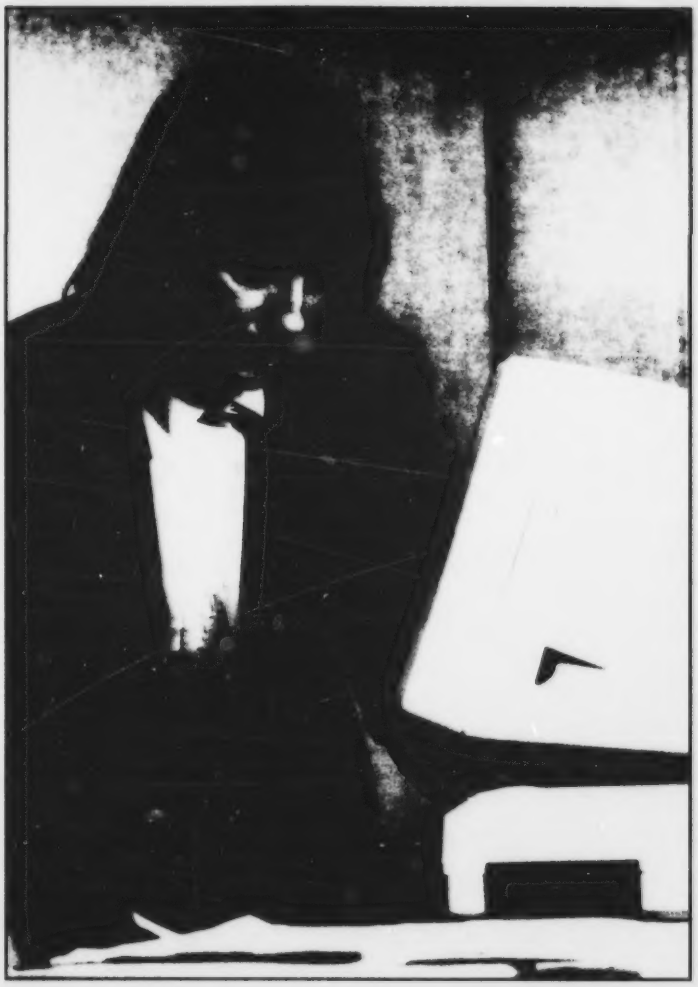

4.5 EIC-INAC Social Assistance Recipient Agreement (SAR)

In response to the CAED Strategy and input from Indian communities, EIC and INAC have concluded a new Social Assistance Recipient agreement to enable the use of individual social assistance entitlements to support on-reserve social assistance recipients during EIC employability training. The training is arranged, managed, and wherever possible, delivered by Indian delivery agencies. Indian communities have provided input into regional policies and processes for implementation.

There are no new financial resources, but the diversion of passive social assistance funds to pro-active training projects will allow for more training activities in Indian communities. Moreover, through this agreement, several eligibility barriers identified by the working group in CJS programming will be surmounted. Eligible training now includes literacy or upgrading necessary to qualify for specific employment training courses, the funding of training for the courses entire duration, and the offering of courses designed and administered by a band or tribal council.

RESEARCH AND ADVOCACY PROGRAMS

5.1 Management Overview

All three CAED Strategy departments operate Research and Advocacy programs. These programs aim to promote the development of Aboriginal employment and business opportunities through research on the state and potential of community economies, building government and private sector support, and identifying and communicating developmental and business ideas. Program plans and activities are coordinated through the Communications and Research and Advocacy Working Groups.

As part of their advocacy role, CAED Strategy departments work toward new and strengthened partnerships between the Government of Canada, the provincial and territorial governments, and Aboriginal people. The Research and Advocacy management teams from the three CAED Strategy departments are responsible for developing tripartite economic development cooperation agreements in conjunction with each department's regional directors. The CAED Strategy departments have also worked with Status of Women Canada to initiate an economic development action plan for Aboriginal women.

5.2 Research and Advocacy Projects

During 1990, funding was provided to Aboriginal organizations for research work directed toward their economic and business development priorities. Among these projects are:

- a study to identify major impediments to Metis economic development in the four western provinces;
- a needs assessment and preparation of development plan for Metis farmers in western Canada;
- a guide for Aboriginal businesses on the implication of the Goods and Services Tax;
- support to a national Aboriginal association to develop an economic self-reliance strategy and implementation procedures;
- a study to assess ways and means to facilitate economic development in isolated northern communities;
- a native literacy action plan by native community literacy practitioners, led by the Saskatchewan Indian Institute of Technology;
- the testing of four Indian community-based employment training service centres that will focus on literacy and employment skills training and placement in businesses that are subject to the *Employment Equity Act*;
- the potential benefits which could accrue to Treaty 3 Indians from participation in the forestry industry of northwestern Ontario;
- a study on the impact of the elimination of Northern tax benefit allowance on Indian communities;
- a study of the macro-economic impact of investments in Aboriginal human resources;
- a study of community economic leakages (Shuswap Nation) and development of a comprehensive economic database for community and sub-regional planning; and
- the performance measurement indicators and information systems required for effective community-based management of community economic development.

ISTC and INAC have contributed to a number of important advocacy initiatives directed toward Aboriginal economic development including support for:

- Native Investment and Trade Association: operating and advertising costs for a Native Investment and Trade Show in Vancouver, May 21-23, 1991;
- Grand Council of the Crees: national conference on Aboriginal entrepreneurship in August, 1990;
- Inuit Circumpolar Conference: participation in the Globe '90 trade fair and conference in Vancouver, March 19-23, 1990;
- Native Forestry Opportunities Workshop, Burnaby, B.C. October, 1990; sponsored by the Intertribal Forestry Association of B.C., which featured private sector and Indian foresters demonstrating different forestry techniques and technology;
- "Ethics in Education, Native Natural Resource Management Education," Prince George, B.C., November 1990 this conference resulted in specific recommendations on natural resource management curricula applicable across Canada to Indian resource management;
- Promotion of First Nation dimension stone industry, including trade shows, the production of a 1990 First Nation Stone Industry Directory and an Ojibway Stone poster which fostered private interest in assisting with product development ; and
- Support to the Inuit Taparisat of Canada (ITC), to assess ways and means to facilitate economic development in isolated northern communities.

5.3 Tripartite Economic Development Cooperation Agreements

Ontario:

During the first year of the Strategy, the three participating departments (led by ISTC), the Province of Ontario, and the Ontario Metis & Aboriginal Association (OMAA) entered into discussions resulting in an agreement on Aboriginal economic development.

Discussions with Ontario's First Nations have reached an advanced stage but the final outcome remains undetermined at this point. Tripartite cooperation on economic development matters will continue to be promoted. An example of this cooperation is the strategic approaches and options developed by INAC for consultations with First Nations prior to tripartite negotiations to clarify mineral resource revenue sharing and access to on-reserve mining development.

Quebec:

An economic development coordination agreement between the governments of Canada, Quebec and representatives of Aboriginal people was signed in 1987. In 1990, an agreement-in-principle was reached to extend the coordination effort for a one-year period. Federal-provincial-Aboriginal cooperation continues and a formal tripartite agreement outside the Canada-Quebec Economic and Regional Development Agreement is being developed.

Manitoba:

A detailed Canada-Manitoba cooperation agreement was initiated. The next step involves clarification by interested Aboriginal groups of their participation in the process.

Manitoba and INAC have been implementing the five-year, $5.5 million "Indian Wildlife Management Contribution Agreement" which was signed in January 1989, to support and promote the:

- direct involvement of Indian people in the cooperative management of wildlife;
- provision of enhanced advisory services to producers; and
- enhanced use of wildlife resources in the areas of wild fur management, barren ground caribou management, and cooperative economic development.

Among other things, the agreement has led to a number of completed co-management agreements (Waterhen Moose, Waterhen Wood Bison, The Pas Moose, Beverly and Kaminuriak Cariboo), while another six projects are being discussed.

Atlantic Canada

The Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA) has been given the lead federal role in implementing an Aboriginal employment strategy in Labrador. The strategy is intended to enchance cooperation between the Government of Canada, the provincial government and the Aboriginal associations (Innu, Metis and Inuit) concerned. With ACOA's cooperation, INAC is developing a detailed catalogue of ACOA programs which will be used as both a training tool and application guide by Community Economic Development Organizations and departmental development officers.

5.4 Aboriginal Women and Economic Development

Working with Status of Women Canada (SWC), the three CAED Strategy departments have agreed to support the establishment of an "Aboriginal Women and Economic Development Steering Committee" and related support for an Aboriginal Women's Economic Development Co-ordinator's office. The steering committee and the office will work to implement the economic development action plan developed in co-operation with the three national Aboriginal women's organizations and SWC, to assist Aboriginal women.

Specifically, the mandate of the steering committee will be:

- to articulate specific and detailed yearly objectives for the implementation of a plan of action;
- to function as a consultation mechanism for the federal government with Aboriginal women on implementation of the plan of action;
- to establish and manage a yearly budget for the arrangement of Committee meetings and for the operation of the Aboriginal Economic Development Coordinator's Office;
- to submit yearly a report to SWC for assessment by the four departments jointly involved in the contribution program - ISTC, INAC, EIC and SWC; and
- to evaluate, among other things, program operations and effectiveness in supporting the Plan, the establishment of specific mechanisms for increasing Aboriginal women's

access to government economic development programs, and any increase in Aboriginal women's participation in government programs.

The Steering Committee consists of:

- one representative each from the Native Women's Association of Canada, the Inuit Women's Association, the Indian and Inuit Nurses of Canada;
- three Aboriginal women representative from ISTC's National Aboriginal Economic Development Board;
- three Aboriginal women with specific expertise in the economic development area including skills development; and
- two representatives from Status of Women Canada who will be ex-officio members without vote.

NEW CHALLENGES

The CAED Strategy constitutes a partnership of Aboriginal business and community leaders, federal departments, provincial and territorial governments, and the Canadian business community at large, working together to bring Aboriginal people to a new level of economic self-reliance. While progress has been made in all aspects of this relationship, more effort is required in certain areas to ensure an effective and comprehensive approach to economic development.

The partnership between the federal government and Aboriginal people has been strengthened by the significant devolution of authority over economic development programming to Aboriginal financial and economic development institutions. Considerable progress has been made in streamlining federal departments' operations and programs to fit within the spirit and intent of the Strategy by supporting the initiatives of Aboriginal organizations. Much work remains to be done in building and expanding the capacity of local Aboriginal development institutions, particularly Community Economic Development Organizations and the Local Management Boards envisaged by Pathways, to plan and manage the economic futures of Aboriginal communities.

The partnership among federal departments appears to be bearing fruit through harmonization and coordination of initiatives such as the ISTC/INAC joint approach to business development programming. The Social Assistance Recipient Agreement between INAC and EIC will facilitate human resource development. It is expected that the partnership between EIC and the other federal departments will expand with the implementation of Pathways and the establishment of an Aboriginal program management and delivery system.

The participation of provincial and territorial governments in this partnership relationship has not evolved as quickly as hoped for. During the first year of the CAED Strategy, one new tripartite federal-provincial-Aboriginal Memorandum of Understanding has been agreed to and one continues to be under review. To a certain extent, progress on provincial involvement has been obstructed by the expiration and non-renewal of framework federal-provincial economic and regional development agreements. Special efforts will have to be made by all parties to overcome this impediment and build a foundation for tripartite initiatives directed specifically toward Aboriginal economic self-reliance.

Private sector participation in the Strategy by way of joint ventures and other business relationships cannot be expected to materialize overnight. However, as Aboriginal businesses mature, and communities identify more opportunities for realizing the potential of their lands and resources, joint ventures will follow. CAED Strategy services such as Aboriginal Loan Insurance represent an additional encouragement to mainstream financial institutions to participate in financing Aboriginal businesses.

Table 1

Native Economic Development Program
Summary of Program Activity by Province/Territory
Data as of March 28, 1991

Province/ Territory	Active Contribution Agreements	Total Authorized AssistanceApproved (active)	Total Projects Approved	Total Authorized Assistance Approved (All Projects)
Alta.	13	32,997,759	71	50,894,173
B.C.	33	37,176,868	141	65,040,029
Man.	15	3,242,290	82	24,788,231
N.B.	4	7,360,000	38	11,899,879
N.S.	4	86,841	32	6,546,043
N.W.T.	12	8,839,345	26	17,507,235
Nfld.	4	1,090,000	26	4,621,420
Ont.	32	27,190,196	130	44,834,288
P.E.I.	0	0	4	533,000
Que.	36	19,645,005	100	28,691,942
Sask.	24	19,282,282	81	40,860,688
Yukon	1	99,000	9	7,363,710
TOTAL	**178**	**157,009,586**	**749**	**303,580,638**

Table 2

Aboriginal Economic Programs
Summary by Province / Territory
Data as of March 28, 1991

	Total # of Statements of Intent Received	Total Statements of Intent Rejected/ Withdrawn	Total # of Business Plans Evaluated	Total # of Projects Dealt with/ Approved	Total Authorized Assistance Approved*	Total # of Projects Rejected/ Withdrawn	Amount Disbursed to Date
Province / Territory							
Alta.	473	202	115	82	4,738,345	15	1,432,024
B.C.	690	306	197	123	8,134,239	36	2,464,599
Man.	579	330	144	121	14,833,369	24	1,774,828
N.B.	169	54	90	41	971,915	22	245,658
N.S.	171	47	59	53	505,103	30	177,343
N.W.T.	158	56	76	63	9,002,896	9	756,797
Nfld.	66	26	28	14	311,160	8	122,236
Ont.	368	104	161	95	7,559,751	11	2,546,748
P.E.I.	11	2	7	6	83,445	1	26,986
Que.	338	89	134	113	5,504,057	9	1,124,006
Sask.	451	265	89	64	5,652,493	13	1,583,910
Yukon	43	10	18	14	5,457,490	2	22,500
TOTAL	**3517**	**1491**	**1118**	**789**	**62,754,263**	**180**	**12,277,635**

**This includes projects which have subsequently been withdrawn, declined or defaulted.*

Table 3

ABORIGINAL ECONOMIC PROGRAMS
APPROVED AEP PROJECTS (for Canada)
Data as of March 31, 1991

Dollar Ranges	Number of Projects	%.	Authorized Assistance	%	Average Authorized Assistance
Under 15,000	330	42%	2,533,731	4%	7,678
15,001 - 50,000	263	33%	8,759,205	15%	33,305
50,001 - 100,000	119	15%	9,237,447	15%	77,626
100,001 - 250,000	53	7%	9,222,010	15%	174,000
250,000 and over	24	3%	30,269,730	51%	1,261,239
TOTALS	**789**	**100%**	**60,022,123**	**100%**	**76,074**

Chart 1 **ABDP APPROVED PROJECTS BY SECTORS** (Data as of March 31, 1991)

NUMBER OF PROJECTS

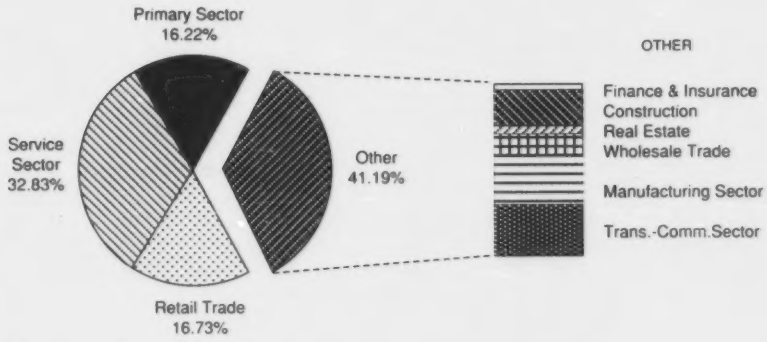

Chart 2 **ABDP APPROVED PROJECTS BY SECTORS** (Data as of March 31, 1991)

AUTHORIZED ASSISTANCE

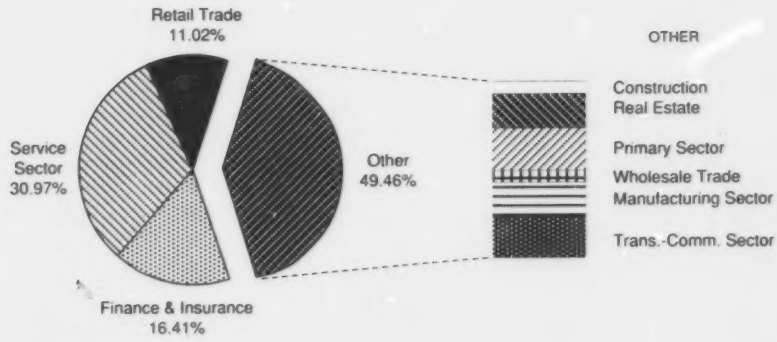

Table 4

	AGRICULTURAL GROUP (3 ACCs)		GENERAL GROUP (6 ACCs)	
	DURING 1990-91	FROM 1985 TO MARCH 1991	DURING 1990-91	FROM 1985 TO MARCH 1991
	AMOUNTS IN MILLIONS			
LOANS DISBURSED	10.2	25.7	9.5	33.5
PRINCIPAL REPAYMENTS	5.4	10.8	4.9	13.2
LOANS WRITTEN OFF	0.1	0.3	1.1	1.7
LOAN PORTFOLIO *	4.8	14.6	3.6	18.7
NUMBER OF LOANS:		(UNITS)		
LOANS DISBURSED	498		336	
LOANS REPAID	175		174	
LOANS WRITTEN OFF	7		37	
LOAN PORTFOLIO *	309	932	125	885

* Net change during 1990/91, and as at March 31, 1991 respectively.

Table 5

INAC BUDGETARY ALLOCATIONS

PROGRAMS	1990-91	TOTALS
Community Economic Development		66,273,400
CEDOs	51,000,000	
Regional Opportunities Program	15,273,400	
Commercial Development		3,100,000
Loan Collection	600,000	
Guarantee Claims	1,500,000	
Loan Sale Write-Offs	1,000,000	
Research & Advocacy	1,296,900	1,296,900
Resource Development	1,465,000	1,465,000
TOTAL		72,135,300

Table 6

INAC-SUPPORTED SECTORAL DEVELOPMENT INSTITUTIONS, ORGANIZATIONS AND SPECIAL REGIONAL INITIATIVES

Region	Corporation	Sector	1990-91
B.C.	First Nations Congress	Other	30,000
	Western Indian Agricultural Corporation	Agriculture	300,000
	B.C. Aboriginal Fisheries Commission	Fisheries	45,000
	Inter-tribal Forestry Association	Forestry	193,000
	Indian Arts & Crafts Society of B.C.	Arts & Crafts	310,000
Alberta	Alberta Indian Agriculture Development Corp.	Agriculture	800,000
	Alberta Indian Arts & Crafts Society	Arts & Crafts	378,900
	Alberta Indian Investment Corporation	Financial	450,000
	First Nations Resource Council	Training	100,000
	Athabaska Native Development Corp.	Other	75,000
	Northern Alberta Institute of Technology	Other	18,000
	Tribal Chiefs Venture Inc.	Other	2,600
	Royal Canadian Mounted Police	Training	13,000
	White Braid Society	Arts & Craft	10,000
	Buffalo Jump Centre	Arts & Craft	9,000
Saskatchewan	Sask. Indian Agriculture Program	Agriculture	2,420,000
	Sask. Indian Arts & Crafts Assoc. Ltd.	Arts & Crafts	150,000
	Sask. Indian Equity Foundation	Finance	150,000
	Indian Economic Devel. Commission(FSIN)	Other	465,000
	Sask. Indian Region College	Training	507,000
	Sask. Indian Federated College	Training	23,000
	Ochapowace Band	Other	40,000
	Wanuskewin Indian Heritage Inc.	Other	40,000
Manitoba	Manitoba Indian Agriculture Program	Agriculture	1,788,100
	Northern Man. Native Lodges	Tourism	85,000
	Freshwater Fish Marketing Corp. (1)	Fisheries	250,000
	Province of Manitoba (2)	Wildlife	342,400
Ontario	Indian Agriculture Program of Ontario	Agriculture	200,000
	Indian Forestry Development Program	Forestry	295,000
	Ontario Art-i-Crafts Corp.	Arts & Crafts	300,000
	Indian Commission of Ontario	Other	12,500
	Chiefs of Ontario	Other	100,000
	ARISE	Finance	77,500
	Northern Native Tourism Association	Tourism	174,500
	Fort Hope Mining Committee	Mining	5,000
	Northern CHR Training Council	Training	24,600
	Ministry of Natural Resources (3)	Resource Mngt.	350,000
	Westcoast Development Group	Training	40,600
	Lakehead University	Wild Rice	43,000
	Union of Ontario Indians	Other	50,000
	Nishnawbe Education Council	Training	25,100

INAC-SUPPORTED SECTORAL DEVELOPMENT INSTITUTIONS, ORGANIZATIONS AND SPECIAL REGIONAL INITIATIVES (Continued)

Region	Corporation	Sector	1990-91
Quebec	Cree Trappers Association	Wildlife	115,000
	Corp. des Artisans Indiens du Québec	Arts & Crafts	235,900
	Administration Crie Program d'artisanat	Arts & Crafts	50,000
	Conseil Attikamec-Montagnaise	Arts & Crafts	135,000
	First Nations Dev.Corp (Quebec & Labrador)	Advisory services	150,000
	Nation Crie	Other	119,900
	Nation Hurronne Wendat	Other	10,200
	Nation Mohawk-Kahnawake	Other	72,000
	Nation Algonquine	Other	41,400
	Nation Montagnaise	Other	151,700
	Nation Abenakise	Other	3,800
	Nation Malecite	Other	1,500
	Nation Micmaque	Other	22,900
	Nation Mohawk-Kanesatake	Other	10,100
	Nation Naskapi	Other	4,700
	Nation Attikamek	Other	38,400
Atlantic	The Mikmaq Arts & Crafts Association	Arts & Crafts	50,000
	Confederacy of Mainland Micmacs	Arts & Crafts	50,000
	N.B. Indian Arts & Crafts Association	Arts & Crafts	106,000
	Minegoo Indian Arts & Crafts Society of PEI	Arts & Crafts	119,000
N.W.T.	NWT Native Arts & Crafts Society	Arts & Crafts	228,800
	Arctic Cooperatives Ltd.	Other	780,700
	Sinaaq Enterprises Inc.	Other	438,900
	Westcoast Development Group	Training	11,500
Yukon	Yukon Indian Arts and Crafts Coop. Ltd.	Arts & Crafts	190,000
	Yukon Indian Development Corporation	Other	21,200
National	National Indian Arts & Crafts Corp. Ltd.	Arts & Crafts	365,000
	Canada Wild Rice Council	Agriculture	10,000
TOTAL			**14,226,400**

Notes:
1- Assistance for Status Indians in the fresh water fish industry
2- Canada/Manitoba agreement to assist Status Indians in the fur industry
3- Cost-shared Agreement for resource development projects

Table 7

RESOURCE ACCESS NEGOTIATION EXPENDITURE BY REGION, SECTOR

(Data as of March 31, 1991)

	Agriculture	Fish	Forestry	Mineral	Multi-Sector	Oil-Gas	Res. Mgmt.	Tourism	Hydro	TOTAL
Atlantic		12,000		25,000						37,000
Quebec			100,000	55.000						155,000
Ontario				127,000						127,000
Manitoba	35,000		100,000				52,000			187,000
Sask.			50,000	93,400		49,400	60,000			252,800
Alberta			200,000		15,000	75,000				290,000
B.C.	20,000	7,500	135,000	40,000	30,000	60,000	79,600	32,500	20,000	424,600
Yukon				102,800						102,800
N.W.T.				15,000	45,000					60,000
TOTAL($)	55,000	19,500	585,000	458,200	90,000	184,400	191,600	32,500	20,000	1,636,200
Percent	3.36	1.19	35.75	28.00	5.50	11.27	11.71	1.99	1.22	100.00

Table 8

CANADIAN JOBS STRATEGY EXPENDITURES (1990-91)

	ESTIMATED EXPENDITURES ABORIGINAL (1)	ESTIMATED % ABORIGINAL EXPENDITURES	ESTIMATED ABORIGINAL PARTICIPANTS (3)	% PARTICIPATION OF ABORIGINALS
NFLD.	3,358,000	3.2	643	3.2
N.S.	3,150,000	4.0	761	3.5
N.B.	4,437,000	4.5	655	2.8
P.E.I.	515,000	3.4	78	2.3
QUEBEC	13,737,000	3.2	1,970	2.6
ONTARIO	21,087,000	5.7	3,700	4.4
MANITOBA	14,012,000	21.0	2,541	15.9
SASKATCHEWAN	15,442,000	26.0	2,673	20.9
ALBERTA / N.W.T.	23,853,000	20.6	4,303	11.1
B.C. / YUKON	28,244,000	13.2	5,835	13.0
OTHER (2)	24,307,000	0.0	0	0.0
TOTAL	152,142,000	8.0	23,159	6.8

Notes: 1 - These expenditures are estimated by multiplying the percent participation of Aboriginals (based on new starts) by CJS expenditures for each CJS option for each year.
2 - Includes estimated Aboriginal expenditures for these options which have no direct participants.
3 - As at March 1991.

Chart 3

CJS IMPACT RATES AND SKILL UTILIZATION (1990-1991)

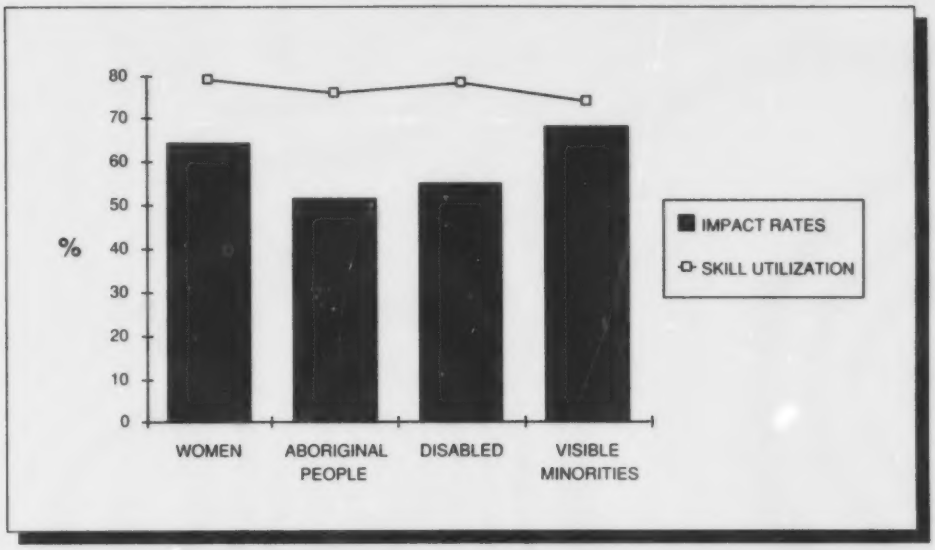

Table 9

ABORIGINAL PARTICIPATION IN CJS

STATUS CODE	URBAN	RURAL	RESERVE
STATUS	3,459	1,519	11,741
NON-STATUS/METIS	3,371	1,664	0
INUIT	517	558	0
NOT AVAILABLE	857	83	0
TOTAL	8,204	3,824	11,471

Chart 4

PATHWAYS CO-MANAGEMENT MODEL

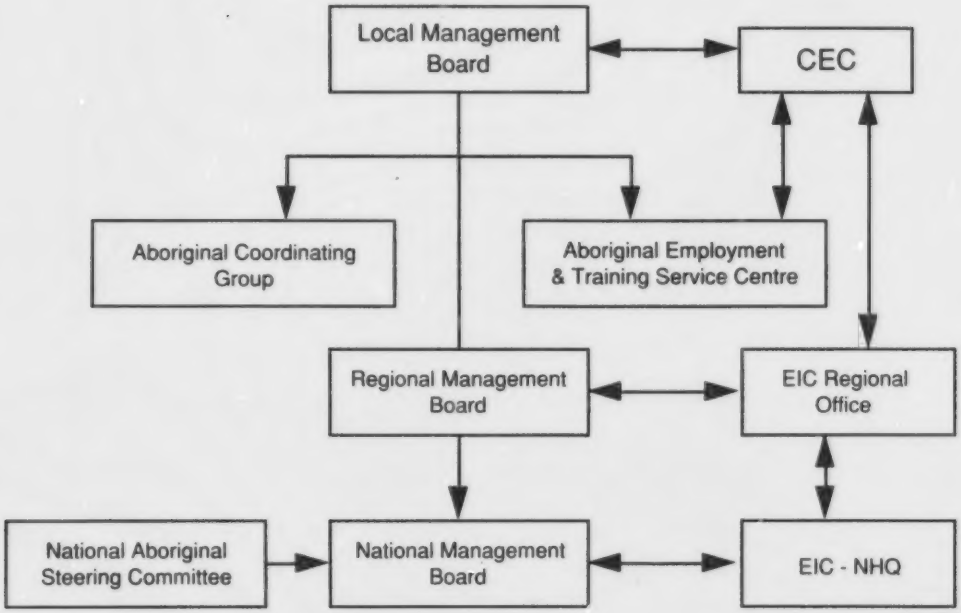

ANNEX 1

ABORIGINAL BUSINESS DEVELOPMENT PROGRAM (ABDP) PROJECT ANALYSIS PROCEDURES

The following figure illustrates the process used by ABDP to analyze projects and recommend funding. Upon receipt of a business plan, a development officer undertakes a thorough assessment of the plan and its viability. If the project is approved by the delegated decision authorities, the project proceeds to contract development. Once the contract has been signed, the development officer's job shifts to approval of claims for payment, project monitoring, and provision of follow-up requirements. To date, most of the payments and monitoring have been carried out on contracts related to previous Aboriginal business financing programs - NEDP, NDA, and SARDA. This activity is expected to decline next year and rise for the new program.

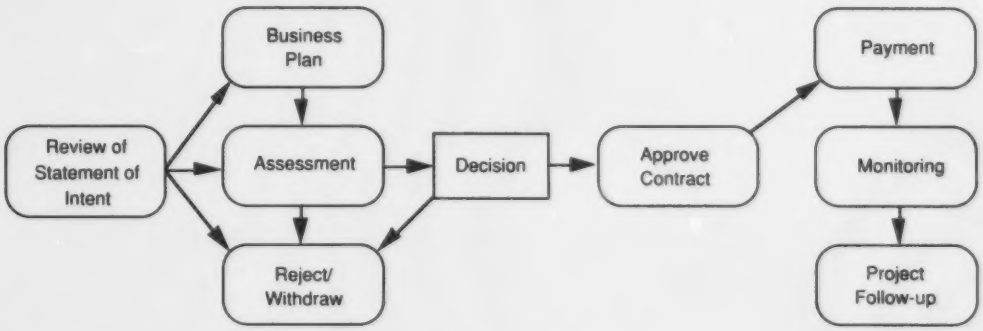

ANNEX 2

COMMUNITY ECONOMIC DEVELOPMENT ORGANIZATIONS (CEDO)
CEDO PERFORMANCE

A national review of INAC's Economic Development Program in March 1991 shows that progress has been achieved in starting up and developing the capacity of CEDOs to undertake planning and management roles. The following chart illustrates that 75%, had either exceeded or met program criteria.

MARCH 1991

OPERATING PLAN ANALYSIS

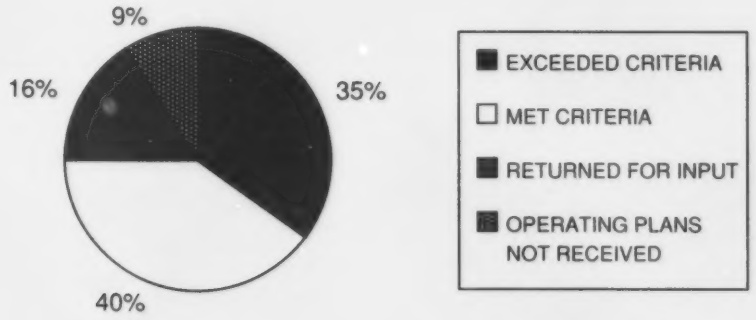

The following charts illustrate the progression of CEDOs along the following developmental spectrum from 1988 to 1990:

A) Developed: self-reliant, stable organization delivering a full range of services and programs which consistently meet operational goals and objectives;

B) Evolving: satisfactorily providing the basic advisory services role and delivering most devolved programs with regular INAC advice;

C) Undeveloped: developing capacity to provide basic advisory services and deliver some programs with regular INAC advice; and

D) Planning: community assessing CEDO development options; services and program delivery controlled by INAC.

As illustrated, some 58% of CEDOs have progressed out of the undeveloped (Formative and planning) stages compared to 30% two years ago.

1988

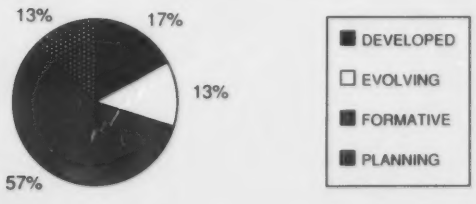

1990

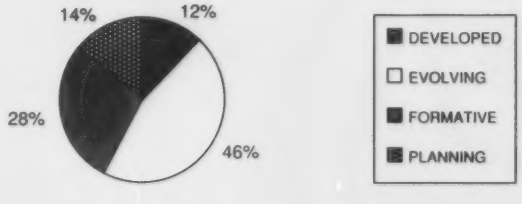

ANNEX 3

Sectoral Development Institution Profiles

I) Agriculture

SDIs in the agricultural sector have a broad mandate; in addition to providing technical and professional services to their members, most of them operate Aboriginal Capital Corporations and provide financial services. INAC funding for SDIs will be under the control of Regional Economic Advisory Boards. An independent evaluation of the Saskatchewan Indian Agricultural Program (SIAP) in 1990 stated:

"With SIAP's help, Indian farmers have more modern equipment, lower operating costs, increased yields, better management and farm practices, better credit and access to other program services. As well, SIAP has helped to initiate new forms of agriculture, for example, wild rice, fish farming, and fur farming .... SIAP is a well operated program and most people see few areas for improvement."

An independent evaluation of the Manitoba Indian Agricultural Program/Manitoba Indian Agricultural Development Corporation (MIAP/MIADC)) in 1990 stated:

"MIAP/MIADC have helped develop more agricultural land on reserves and helped create some successful farms; helped farmers survive particularly difficult economic and weather conditions; enabled more farmers to meet their loan payments; helped provide improved livestock or machinery; encouraged more Indian farmers to keep farm records; and increased assets and net worth of many farmers, enabling many to expand, modernize and build equity for retirement."

In addition to its credit and extension activities, the Indian Agricultural Program of Ontario is developing new products such as primrose essence and "Indian white corn chips". INAC provided a $10,000 contribution to the Canada Wild Rice Council, a national industry association with Indian representation, for the purpose of assisting the Council in developing its operating plan. The Council has the potential to coordinate activities of growers, processors and marketers, as well as to enhance marketing.

II) Fisheries

The B.C. Aboriginal Peoples' Fisheries Commission provides a coordinating role for the advancement of Aboriginal fishing rights in B.C. The Interior Indian Fisheries Commission coordinates the food fisheries of the numerous bands on the Fraser River. The Skeena Fisheries Commission coordinates management interests between three northern B.C. tribal councils and the Federal Department of Fisheries and Oceans.

III) Forestry

The Inter-tribal Forestry Association of British Columbia was formed in 1987-88 to represent Indian forestry concerns in B.C. and to promote Indian forestry practices and development. In October 1990, it organized the Indian Forestry Opportunities Workshop in Burnaby, B.C., which was supported by INAC and ISTC. Private sector and Indian foresters demonstrated different forestry techniques and technology.

The Indian Forestry Development Program represents many Indian forestry interests in northwestern Ontario. In May, 1990 it undertook a Native Forestry Symposium in Thunder Bay with support from INAC, ISTC, and Forestry Canada. The symposium provided information exchange for the first time between Lakehead University and the bands of northwestern Ontario.

IV) Tourism

INAC has supported two tourism-related SDIs, the Northern Manitoba Native Lodges Inc. and the Northern Ontario Native Tourism Association (NONTA). Both organizations assist outfitters/fishing camp operators with marketing and central services. In November 1990, NONTA hosted a meeting of Indian operators and organizations with an interest in wilderness tourism, and explored issues of Indian needs, as well as opportunities for coordination and cooperation.

In addition, INAC and ISTC have supported Canada Resorts North Management Inc., a corporation with Indian shareholders, in the product development phase of a franchise operation. The concept is to create a franchise system of Indian wilderness lodges. Canada Resorts North Management Inc. would be the franchisor, providing training, marketing, management and other services to a number of Indian-owned lodges.

V) Arts and Crafts

Arts and Crafts has been an important sector for Aboriginal people providing training, business and employment opportunities. Substantial INAC funding for arts and crafts through the National Indian Arts and Crafts Corporation (NIACC) and regional affiliate organizations dates from 1976.

Since 1988 INAC headquarters has funded NIACC while INAC Regions have supported arts and crafts mostly by providing funding directly to regional institutions affiliated with NIACC. This arrangement has been beneficial in developing alternative approaches to the delivery of regional arts and crafts programs.

Beginning in 1991-92 INAC's funding for arts and crafts will become part of the Regional Opportunities Program as is the case now for funding for other resource sectors. Thus arts and crafts institutions will come to be part of the same management and resourcing framework as other sectoral development institutions. In particular, this will mean that in the future arts and crafts will be pursued under the authority of the newly-established, client-controlled Regional Economic Advisory Boards.

ANNEX 4

Profile of Selected Resource Access Negotiations Projects

Forestry

The Oweekeno Kitasoo Nuxalt Tribal Council received $35,000 to negotiate a Tree Farm Licence Agreement with the Province of British Columbia. The Agreement, negotiated with the Ministry of Forestry, provides employment and training benefits, including two training and orientation positions each year with the Ministry, silviculture contracts providing a minimum of 15 seasonal jobs, and a tentative timber volume agreement, with the annual volume to be determined.

Mining

In Ontario, the Shibogamo and Windigo Tribal Councils were provided $77,000 to negotiate benefits with the Musselwhite Mining Company. The agreement provides for direct employment and training for Tribal Council members (targets have been set), advance notice to the Tribal Council of any spin-off benefits, a voice in planning and resource management, and a role in monitoring the environment.

Fisheries

The Labrador Inuit Development Corporation received $8,000 to complete negotiations with the Province of Newfoundland and Labrador and the Federal Department of Fisheries and Oceans for access to northern cod and scallop. The agreement included provision for the Labrador Inuit to carry out a research project on these under-utilized fish species. The province has already contributed $50,000 for this research.

Multi-Sector

The Red Earth and Shoal Lake Bands in Saskatchewan received $60,000 to negotiate with the province for access to off-reserve resources in the Sipanok Management Area. The agreement includes provisions for the management of forestry, tourism, minerals, agriculture, wildlife and environmental protection.

Oil and Gas

The Onion Lake Band in Saskatchewan received $19,000 to assist in costs of negotiating with Murphy Oil. Under the agreement, the band will receive cash, employment and training, and royalty rights on future developments, while Murphy Oil acquires the right to carry out oil and gas exploration and drilling activities on reserve.

ANNEX 5

Pathways Partnership Principles

Principle 1

Consultation Process and Local Control of Decision Making

that this partnership be solidified through the establishment of national, regional and local consultation/management boards to ensure that the needs and priorities of the Aboriginal community are addressed and reflected in the design, development and implementation of EIC policies that affect them;

Principle 2

Delivery Mechanisms

that employment and training programs and services be managed, operated, conducted and arranged through Aboriginal infrastructures;

Principle 3

Funding Mechanisms & Institutional Development Capacity

that a funding mechanism be developed which recognizes the planning and operational needs of Aboriginal delivery machinery, and develops a capacity as described above, reflecting the level of need in the Aboriginal communities. Such a mechanism could be based on existing successful models;

Principle 4

Affirmative Action - Employment Equity

that EIC aggressively undertake pro-active measures to improve recruitment, training and employment of Aboriginal people both internally and externally to EIC;

Principle 5

Eligibility for Programs and Services

that consistent with the principles enunciated above, the Aboriginal delivery machinery be given the discretion to determine a person's eligibility for programs and services, and that more generally, there be a reliance on counselling for determining eligibility rather than on strict eligibility as in the past.

Printed on
Recycled paper

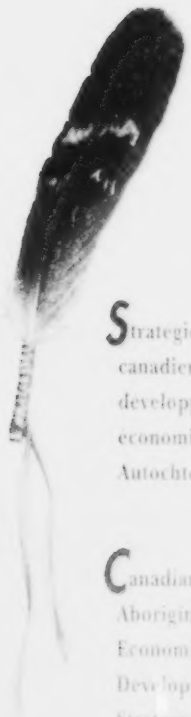

Strategie
canadienne de
developpement
economique des
Autochtones

Canadian
Aboriginal
Economic
Development
Strategy

RAPPORT D'ÉTAPE

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Canada

L'Honorable Thomas Siddon,
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones

RAPPORT D'ÉTAPE

Le 31 mars 1991

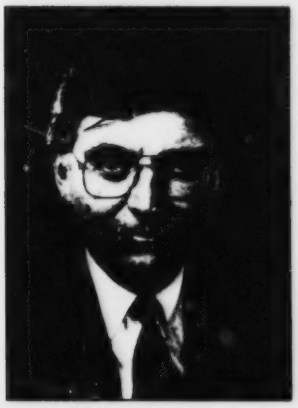

L'Honorable Tom Hockin,
Ministre d'État
(Petites entreprises et Tourisme)

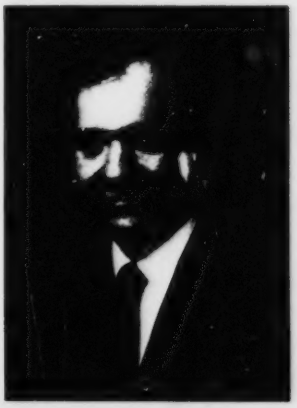

L'Honorable Bernard Valcourt,
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

APERÇU

En juin 1989, le gouvernement du Canada lançait sa Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones qui marquait son profond engagement au développement économique des Autochtones. L'objectif principal de la Stratégie est de permettre aux Autochtones de parvenir à l'autosuffisance économique. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement du Canada compte hausser le revenu moyen et le taux d'emploi des Autochtones, diversifier les entreprises autochtones, accroître l'effectif de gestionnaires et d'entrepreneurs, et fournir aux collectivités autochtones les moyens de gérer leur propre avenir économique.

À cette fin, le gouvernement du Canada a élaboré un plan d'action à long terme et a retenu les services de trois ministères : Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), et Emploi et Immigration Canada (EIC), pour mettre en oeuvre la Stratégie. Pour que les ressources soient utilisées de façon efficace, le gouvernement a choisi d'établir des partenariats avec les peuples autochtones, le secteur privé et les gouvernements des provinces et des territoires. Depuis la mise en oeuvre de la Stratégie, chacun des ministères a accompli des progrès considérables dans le raffermissement de ces partenariats.

Le partenariat entre les Autochtones et le gouvernement du Canada a été renforcé par une série de programmes répondant au désir des Autochtones d'assumer la responsabilité du processus de décision et de mise en oeuvre. Il se trouve renforcé puisque les programmes sont plus souples, cohérents et décentralisés. Surtout, ses effets ont été amplifiés par la volonté et la détermination de la plupart des Autochtones et des responsables de la mise en oeuvre de la Stratégie de s'attaquer directement aux défis économiques auxquels sont confrontés les Canadiens autochtones. Même s'il reste encore du travail à accomplir, les résultats obtenus au cours des derniers mois sont très encourageants.

Pour améliorer de façon significative le contexte économique des Autochtones, l'appui et la participation soutenue du secteur privé, il est essentiel d'établir un lien entre les entreprises autochtones et le reste de l'économie, y compris ses marchés et ses institutions financières. Le gouvernement fédéral a mis en place des lignes directrices et des programmes pour stimuler l'appui et la participation du secteur privé à la mise en oeuvre de la Stratégie. Toutefois, ce dernier a été long à réagir. Quoi qu'il en soit, les perspectives d'avenir sont favorables car de plus en plus de gens d'affaires autochtones et de responsables du développement communautaire utilisent leurs propres ressources et se servent des améliorations apportées à la politique et aux programmes de la Stratégie pour se trouver eux-mêmes des associés.

L'appui des gouvernements des provinces et des territoires est également essentiel, afin d'offrir aux Autochtones l'accès aux ressources naturelles ainsi que de créer des emplois et des occasions d'affaires dans la gestion et la mise en valeur de ces ressources. Des progrès ont été réalisés quant à la participation des gouvernements des provinces pour la mise en oeuvre de la Stratégie. Quoi qu'il en soit, les deux ordres de gouvernement devront intensifier leurs efforts pour garantir aux Autochtones l'accès aux programmes et aux services provinciaux et pour harmoniser les programmes.

Les gouvernements des provinces et des territoires devraient envisager, pour les Autochtones hors réserve, des initiatives spéciales de portée analogue aux mesures offertes dans les réserves aux Indiens inscrits, dans le secteur du développement communautaire et de l'accès aux ressources. Les Autochtones ont de plus un rôle important à jouer dans le raffermissement des partenariats intergouvernementaux, car ils en seront les principaux bénéficiaires. La collaboration étroite des deux ordres de gouvernement est importante pour la réussite de la Stratégie et la croissance des économies locales en région.

Le gouvernement du Canada estime encourageants les efforts déployés jusqu'à maintenant dans le cadre de la Stratégie, car des progrès importants ont été réalisés. L'autosuffisance des Autochtones pose d'énormes défis qui ne peuvent être surmontés rapidement. Cependant, l'engagement à long terme du gouvernement, jumelé à des programmes effectifs ainsi qu'à de forts partenariats, permettront de réaliser des améliorations sensibles. C'est un objectif important, qui reçoit l'appui de tous les Canadiens.

TABLE DES MATIÈRES

1.0	RÉSUMÉ DU PROGRAMME	4
1.1	Objectifs et responsabilités	4
1.2	Structure de gestion	4
2.0	PROGRAMMES D'INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA (ISTC)	5
2.1	Rapport du président du Conseil national de développement économique des Autochtones	5
2.2	Rôle d'orientation politique du Conseil national	5
2.3	Simplification des programmes de développement des entreprises	6
2.4	Programmes économiques des Autochtones	6
2.4.1	Programme de développement économique des Autochtones	6
2.4.2	Programme de développement des entreprises autochtones	6
2.4.3	Programme des entreprises en participation	7
2.4.4	Programme des Sociétés de financement autochtones	7
2.4.4.1	Nouvelles SFA	8
2.4.4.2	Croissance et diversification des SFA	8
2.4.4.3	Association nationale des SFA	8
2.4.4.4	Rapport de rendement financier des SFA	9
2.4.5	Programme d'assurance-prêt aux entreprises autochtones	9
3.0	PROGRAMMES DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (AINC)	10
3.1	Aperçu	10
3.2	Programme de développement économique communautaire	10
3.2.1	ODEC	10
3.2.2	Programme des possibilités régionales de développement	11
3.3	Programme de développement commercial	12
3.3.1	Autorisation et activité en matière de prêts	12
3.3.2	Retrait des services de prêts directs	12
3.3.3	Marchés de vente et perception des portefeuilles de prêts	12
3.4	Programme d'exploitation des ressources	13
3.4.1	Programme de négociation de l'accès aux ressources	13
3.5	Activités statutaires	14
3.5.1	Pétrole et gaz des Indiens du Canada	14
3.5.2	Mines et forêts	15
4.0	PROGRAMMES D'EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA (EIC)	16
4.1	Aperçu	16
4.2	Planification de l'emploi	16
4.3	Groupe de travail sur le placement et la formation des Autochtones	16
4.4	Les chemins de la réussite	17
4.4.1	Principes de partenariat	17
4.4.2	Mécanisme de cogestion	17
4.4.3	Commission nationale de gestion autochtone intérimaire	17
4.4.4	Financement	18
4.4.5	Élimination des obstacles	18
4.5	Entente EIC-AINC concernant les bénéficiaires de l'aide sociale	19
5.0	PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DE PROMOTION DES INTÉRÊTS	20
5.1	Aperçu	20
5.2	Projets de recherche et de promotion des intérêts	20
5.3	Ententes tripartites de coopération pour le développement économique	22
5.4	Femmes autochtones et développement économique	22
6.0	NOUVEAUX DÉFIS	24
	TABLEAUX	25
	ANNEXES	33

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

1.1 Objectifs et responsabilités

La Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones (SCDEA) compte huit éléments.

Les responsabilités des ministères fédéraux en matière de programmes s'établissent comme suit :

Développement des entreprises	Industrie, Sciences et Technologie	ISTC
Entreprises en participation	Industrie, Sciences et Technologie	
Sociétés de financement autochtones (SFA)	Industrie, Sciences et Technologie	
Développement économique des collectivités	Affaires indiennes et du Nord Canada	AINC
Mise en valeur des ressources	Affaires indiennes et du Nord Canada	
Acquisition de compétences	Emploi et Immigration Canada	EIC
Emplois en milieu urbain	Emploi et Immigration Canada	
Recherche et promotion des intérêts	Industrie, Sciences et Technologie	ISTC
	Affaires indiennes et du Nord Canada	AINC
	Emploi et Immigration Canada	EIC

La création de la SCDEA en juin 1989 a posé d'énormes défis aux ministères principalement responsables de la mise en oeuvre de cette initiative. Le parrainage multiministériel de la Stratégie et l'intérêt manifeste de la collectivité autochtone exigeaient une mise en oeuvre concertée et efficace, capable de répondre aux besoins et aux aspirations des Autochtones. Grâce à leur expérience de travail et à des moyens de consultations permanentes, le personnel des trois ministères responsables de la SCDEA a essayé de suivre les progrès des entrepreneurs autochtones en apportant les modifications nécessaires sur le plan administratif. À cet égard, les trois ministères ont respecté les grands objectifs énoncés dans la SCDEA :

- participation plus active des Autochtones à la conception et au contrôle de l'exécution des programmes et services de développement économique;
- raffermissement des établissements financiers, sectoriels et locaux des Autochtones;
- décentralisation de l'exécution des programmes;
- harmonisation des programmes fédéraux;
- élimination des obstacles à l'intérieur des programmes fédéraux;
- participation accrue de l'entreprise canadienne et des investisseurs;
- participation et appui des gouvernements des provinces et des territoires.

1.2 Structure de gestion

Pour parvenir à une coordination et à une efficacité accrues, les trois ministères de la SCDEA se sont engagés à une plus grande intégration de leurs lignes directrices et de leurs programmes. La responsabilité de la mise en oeuvre interministérielle et intergouvernementale coordonnée de la Stratégie repose sur le Comité de gestion composé de sous-ministres adjoints d'ISTC, d'AINC et d'EIC. Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre et préparera un rapport annuel. Le présent document constitue un premier rapport.

Des groupes de travail interministériels ont été créés à la grandeur du pays pour coordonner les initiatives dans divers secteurs de programmes. Voici les groupes de travail établis et leur but :

Développement des entreprises	Sociétés de financement autochtones
Développement communautaire	Mise en valeur des ressources
Mise en valeur des ressources humaines	Recherche et promotion des intérêts
Communications	

À l'échelon régional, on a créé des comités de coordination de la SCDEA, composés des gestionnaires régionaux des trois ministères. Grâce à cette approche et aux initiatives des ministères, une meilleure coordination a permis d'harmoniser plus efficacement les programmes. En outre, les programmes sont devenus plus souples pour s'adapter aux circonstances et répondre aux besoins divers des Autochtones dans toutes les régions du Canada.

PROGRAMMES D'INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA (ISTC)

2.1 Rapport du président du Conseil national de développement économique des Autochtones

Kenneth C. Thomas
Président
Conseil national de développement économique des Autochtones

Au cours des consultations sur les programmes et les orientations futures menées de 1987 à 1989 par ISTC (autrefois le ministère de l'Expansion industrielle régionale), les Autochtones se sont dits préoccupés par la difficulté d'accès aux programmes et les délais de traitement des demandes de financement d'entreprises. ISTC a réagi à ces préoccupations par la régionalisation de la structure du Conseil national et l'amélioration de l'exécution des programmes.

Trois conseils de développement économique, composés surtout de chefs d'entreprises autochtones, contrôlent tous les aspects des programmes d'ISTC relatifs aux Autochtones. Les deux conseils régionaux, l'un desservant l'Est du Canada et les Inuit de l'Est et du Centre-Arctique des Territoires du Nord-Ouest, l'autre, les provinces et les territoires à l'ouest de la frontière Ontario-Manitoba, peuvent formuler des recommandations de dépenses jusqu'à concurrence de 250 000 $. Le Conseil national, qui se compose des présidents et des vice-présidents des conseils régionaux, formule des recommandations au Ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) sur tous les projets qui touchent les SFA, les projets de recherche et de promotion des intérêts et les propositions de développement d'entreprises exigeant une aide dépassant 250 000 $.

ISTC a aussi réagi en élargissant son réseau de bureaux aux échelons régional et local. Les Autochtones peuvent avoir accès aux Programmes économiques des Autochtones (PEA) dans les bureaux régionaux à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver, ou dans les bureaux locaux situés à Saskatoon, Regina, Edmonton et Yellowknife. Cette expansion a été amplifiée par la mise en place d'un projet-pilote innovateur externe en vertu duquel le Ministère a imparti à six organismes autochtones le soin d'offrir certains éléments du Programme de développement des entreprises aux collectivités autochtones. Les résultats du projet-pilote devraient permettre aux responsables d'évaluer la participation future des organismes autochtones à la prestation de services financiers et de services de développement des entreprises.

L'élargissement des champs d'activités admissibles dans le cadre des projets a reçu l'appui des clients, comme en témoigne l'accroissement important du Programme de développement des entreprises autochtones. À titre d'exemple, le nombre total de projets reçus dans le cadre de l'ancien Programme de développement économique des Autochtones, des ententes spéciales de développement agricole et rural, et des ententes de développement du Nord entre novembre 1988 et novembre 1989 se chiffrait à 639, soit une moyenne de 49 projets par mois. Cela représente un énorme contraste avec les 2 527 projets (moyenne mensuelle de 194) reçus pendant une période analogue dans le cadre des nouveaux PEA.

L'augmentation de la charge de travail justifie l'amélioration des modalités de traitement et des méthodes de gestion, afin que les clients reçoivent sans délai un service de qualité. En septembre 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones recommandait l'embauche d'autres agents de développement pour absorber la charge de travail à court terme, ainsi que l'établissement d'un comité (du Conseil) chargé d'examiner des solutions à long terme. Le comité a présenté ses recommandations en octobre 1990. Les responsables du Programme ont mis en application nombre des recommandations particulières, tandis que d'autres sont encore à l'étude. Deux recommandations du comité se dégagent, par leur importance.

En premier lieu, le comité recommandait l'attribution de certaines parties du mécanisme d'examen des projets à des organismes autochtones compétents, pour faciliter le transfert des connaissances et permettre au personnel en place de se perfectionner. Même si cela peut exiger des efforts supplémentaires, de la part du personnel qui doit aider ces groupes à accroître leurs compétences, ce changement favorisera les objectifs à long terme en matière de l'exécution du Programme au moyen de ressources externes. En second lieu, le comité a fait remarquer que, puisqu'environ 78 p. 100 des demandes faites au PDEA visaient des subventions inférieures à 50 000 $, il était nécessaire de revoir la délégation de pouvoir.

2.2 Rôle d'orientation politique du Conseil national

Tandis que les conseils régionaux traitaient le gros des demandes individuelles d'entrepreneurs, les activités du Conseil national portaient sur l'examen des dossiers plus importants et l'élaboration de politiques pour orienter le personnel des programmes et les conseils régionaux dans

leur évaluation des projets. Jusqu'à maintenant, des lignes directrices ont été approuvées dans les domaines suivants :

- Acquisition d'exploitations commerciales
- Bateaux de pêche
- Financement des stocks
- Entreprises en participation
- Professionnels autochtones
- Biens résidentiels
- Admissibilité des propositions de recherche et de promotion des intérêts
- Remboursement des contributions
- Participation à la mise de fonds
- Avoir propre et investissements des propriétaires et des Métis
- Définition des candidats admissibles

La réunion de novembre 1990 du Conseil national a abouti à la création de trois sous-comités chargés d'examiner certaines questions, soit les ressources humaines, les Autochtones en milieu urbain et les modalités d'établissement d'un mécanisme d'examen des entreprises ayant reçu de l'aide financière.

2.3 Simplification des programmes de développement des entreprises

Constatant que la diversité et la complexité des programmes économiques fédéraux pour les Autochtones freinaient l'accès à ces programmes et leur efficacité, ISTC et AINC ont conclu un accord de mise en oeuvre sur les modalités communes d'exécution de la SCDEA. Cet accord, signé le 18 juillet 1990, autorise les deux ministères à offrir une approche unifiée aux fonds de développement des entreprises. En vertu de cet accord, ISTC a été désigné Principal bureau intéressé pour tous les projets de financement d'entreprises autochtones. Les gens d'affaires autochtones qui veulent obtenir de l'aide présentent d'abord une demande à un bureau régional d'ISTC; ce dernier peut aider le client par ses services financiers ou transmettre le dossier à un bureau régional d'AINC, si la proposition justifie le recours aux programmes de prêts de ce ministère.

Après avoir discuté de leur proposition avec l'agent de développement du Programme, les clients remplissent une déclaration d'intention. Si la proposition est admissible, ils doivent préparer un plan d'entreprise; le Programme offre l'aide nécessaire pour effectuer les études de faisabilité et terminer ce plan. L'annexe 1 décrit le mécanisme utilisé par le Programme pour analyser les projets afin de prendre les décisions sur le financement. Dans le but d'aider les entrepreneurs autochtones ayant peu ou pas d'expérience de la préparation d'un plan d'entreprise, ISTC a préparé un *Guide de planification d'entreprise*, qui a été à l'essai, avant l'établissement de la version définitive. ISTC a également imprimé des autoguides de faisabilité pour certains secteurs, notamment : nouveaux commerces de détail; restaurants; bâtiments et entrepreneurs; hôtels, motels et centres touristiques; et entreprises de fabrication.

2.4 Programmes économiques des Autochtones

2.4.1 Programme de développement économique des Autochtones (PDEA, ancien programme)

Lancé en 1984, le Programme de développement économique des Autochtones (PDEA) était une initiative de développement échelonnée sur cinq ans; c'était le précurseur des Programmes économiques des Autochtones d'ISTC. Le tableau 1 résume des projets en cours et terminés, amorcés dans le cadre du PDEA, au 28 mars 1991. Le personnel du Programme de développement des entreprises d'ISTC a la responsabilité de l'administration et du parachèvement des projets en cours.

Une partie considérable du budget du Programme a été attribuée au développement de SFA qui ont désormais atteint leur rythme de croisière; vingt-neuf SFA ont reçu des fonds dans le cadre du PDEA, soit vingt et une sociétés de prêts et de prêts garantis, une société d'investissements en capital, cinq sociétés de prêts agricoles, une société immobilière et une société de services-conseils. Le total des fonds approuvés pour ces sociétés est de 137,5 millions de dollars. Les versements aux SFA, en vertu des contrats du PDEA se sont élevés à 28,9 millions de dollars en 1989-1990 et à 25,4 millions en 1990-1991; au 1er avril 1991, il restait une somme de 31,6 millions à distribuer.

2.4.2 Programme de développement des entreprises autochtones (PDEA, nouveau programme)

Dans le cadre de ce programme, les entrepreneurs et les collectivités autochtones peuvent recevoir une aide financière et de développement à l'égard d'entreprises en participation. L'aide peut porter sur l'ensemble du développement d'une entreprise, y compris la planification, la constitution de capitaux et les exigences de suivi du projet. Parmi les activités admissibles à l'aide financière du Programme, mentionnons :

- préparation de plans d'entreprise et d'études de faisabilité;

- établissement, expansion ou modernisation d'entreprises rentables et acquisition d'entreprises en place, même de micro-entreprises;
- mise au point de produits ou de services et de procédés de production nouveaux;
- initiatives de mise en marché;
- projets-pilotes de développement;
- coûts du suivi, par exemple, services consultatifs techniques et professionnels aux entreprises selon les besoins, pendant les premières années d'exploitation de l'entreprise subventionnée;
- formation liée au projet (domaines relatifs à la gestion, à la technologie et à l'esprit d'entreprise).

Le tableau 2 résume les activités du PDEA, par province et territoire, de septembre 1989 au 28 mars 1991. Tel qu'indiqué, le Programme a connu une reprise très importante : au total, 789 projets ont été approuvés, pour une aide financière globale autorisée de 62 754 263 $.

Par ailleurs, le tableau 3 montre la répartition, en dollars, des projets approuvés au 31 mars 1991, y compris ceux qui sont au stade du développement d'entreprise. Les entreprises à modestes besoins financiers ont soumis la grande majorité des projets approuvés, mais une petite partie de l'ensemble de l'aide autorisée. Des 789 projets, 712, soit 90 p. 100, ont reçu moins de 100 000 $, ce qui constitue 34 p. 100 de l'aide autorisée.

Des 789 projets, 77 seulement, soit 10 p. 100, ont reçu plus de 100 000 $, rendant compte de 65 p. 100 du total de l'aide autorisée. De ce nombre, 24 projets (3 p. 100 de l'ensemble) ont reçu en moyenne 1 261 238 $, absorbant 50 p. 100 de l'aide autorisée. Parmi les plus grands projets subventionnés, mentionnons :

- Aide à North Country Wild Rice Ltd. du Manitoba pour agrandir une installation de transformation du riz sauvage et répondre aux normes d'Agriculture Canada.
- Aide au Cochin Conference Centre Inc. de Saskatchewan pour louer à bail le centre de golf du parc provincial Battlefords et lancer un hôtel touristique avec centre de conférence.
- Aide à Gamac Inc. et à deux autres bandes montagnaises de la Basse Côte-Nord du Québec, pour acquérir deux transporteurs aériens et ainsi créer Air Sept-Îles et Air La Tuque.

Il se dégage de ce profil, à une extrémité du spectre, une forte concentration de lancements individuels à petite échelle ou d'entreprises en expansion, la plupart dans les secteurs des services et du commerce de gros, le plus souvent des épiceries, des stations-service, des restaurants, des motels et des entreprises de construction. Voir aux graphiques 1 et 2 la répartition sectorielle des projets et de l'aide autorisée du PDEA.

À l'autre extrémité se trouve un petit nombre de grands projets exigeant des mises de fonds considérables. Ces projets sont habituellement lancés par des organismes communautaires ou des organismes de développement. Ils illustrent la rareté des petites et moyennes entreprises parvenues à maturité dans la collectivité autochtone.

2.4.3 Programme des entreprises en participation

Le Programme des entreprises en participation est un élément nouveau de la gamme de services qu'offre ISTC et est conçu pour inciter les entrepreneurs autochtones à se lancer en affaires avec des associés non autochtones du secteur privé. Si les retombées sur le plan du développement sont importantes pour le participant autochtone et si l'associé d'une entreprise en participation est une entreprise bien établie, l'exigence habituelle de propriété et de contrôle autochtones majoritaires peut être abrogée. Dans le cadre des programmes antérieurs, les entreprises en participation étaient très limitées par cette exigence de contrôle et de propriété à majorité autochtone. En plus des avantages financiers, cette association est conçue pour aider les entrepreneurs autochtones à acquérir des aptitudes et des compétences de gestion.

2.4.4 Programme des Sociétés de financement autochtones (SFA)

Les SFA sont de petites institutions commerciales prêteuses régionales qui appartiennent aux Autochtones et sont exploitées par eux. Ces sociétés consentent des prêts à des entreprises autochtones jeunes ou en période de démarrage et qui, souvent, ont de la difficulté à obtenir du financement de sources conventionnelles. Les SFA appartiennent à un ou plusieurs conseils tribaux ou associations provinciales d'Autochtones ou à de nombreux Autochtones. Elles sont dirigées par un conseil d'administration composé surtout d'Autochtones de la collectivité et gérées par un directeur général qui possède une expérience des prêts commerciaux. Les SFA sont des prêteurs « de développement », qui s'intéressent de près à la réussite de leurs clients et les aident par des conseils et des conditions de prêt souples. ISTC a pris l'engagement d'élargir le réseau des SFA afin de desservir tous les Autochtones, d'augmenter la capitalisation des SFA à forte demande de marché qui ont un bon rendement et de favoriser la croissance et la diversification des SFA.

2.4.4.1 Nouvelles SFA

Voici les SFA fondées dans le cadre de l'ancien PDEA qui ont ouvert leurs portes depuis la mise en place de la SCDEA :

- Tribal Resources Investment Corporation, le 22 mars 1990, à Prince Rupert, en Colombie - Britannique;
- Six Nations Development Corporation, le 10 septembre 1990, à Ohsweken, en Ontario;
- Haisla Development Corporation, le 17 septembre 1990, à Kitamaat, en Colombie-Britannique.

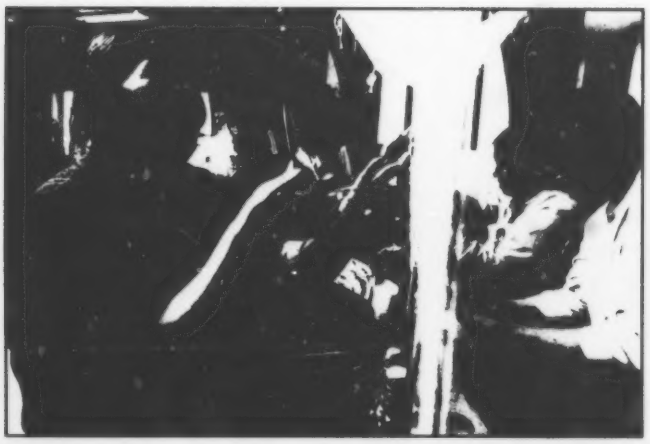

Dans le cadre du nouveau Programme, trois nouvelles SFA ont été approuvées : celle des Métis et des Dénés des Territoires du Nord-Ouest (décembre 1990) avec une aide totale autorisée de 4,7 millions de dollars, celle des Anishnawbe Mazaska des Indiens du sud-ouest du Manitoba, dont l'aide reçue s'élève à 4,9 millions de dollars (février 1991) et celle des Ohwistha, desservant les collectivités mohawk, ojibway et algonquine de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec, dont la contribution s'élève à 5,5 millions de dollars (août 1991).

Il existe des SFA dans presque toutes les provinces et territoires; les SFA desservent environ 60 p. 100 de la population autochtone. Voici leur répartition géographique :

Alberta	4	Ontario	6
C.-B.	6	Québec	3
Manitoba	2	Sask.	3
N.-B.	1	T. N.-O.	2
N.-É.	1	Yukon	1

Les collectivités autochtones s'intéressent fortement à l'utilisation du programme des SFA pour compléter le réseau national de sociétés de financement autochtones. À l'intention des nouveaux candidats, le personnel des SFA fait ressortir l'importance d'un marché assez grand pour garantir la rentabilité des fonds prêtés et l'autosuffisance. Afin de mesurer le marche et déterminer les fonds requis par la SFA proposée, une étude des besoins financiers est effectée. Si le besoin d'aide financière est moins que les 5 millions de dollars approximatifs requis pour assurer que la SFA peut couvrir ses coûts avec les revenus d'intérêts, on encourage les candidats à se joindre à une SFA existante ou à lancer levr projet en collaboration avec d'autres groupes.

Le Programme a également approuvé pour la Commission sur les questions économiques et le développement des Salish de la côte, les ressources nécessaires à une étude de faisabilité prévoyant l'examen des perspectives d'établissement d'une société de financement. Celle-ci répondrait aux besoins des entrepreneurs autochtones de la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique et du Sud de l'île de Vancouver. Le Programme subventionne la Société de développement Wendake du Village Huron de Québec, qui dirige un consortium de groupes autochtones englobant les Abénakis, les Algonquins et l'Alliance autochtone, pour une étude de faisabilité touchant l'établissement d'une société de financement. La Fédération des Métis du Manitoba et les Indiens du Nord du Manitoba, sous le direction du Conseil tribal des Cris des Marais mènent aussi des études de faisabilité.

2.4.4.2 Croissance et diversification des SFA

Le Programme vise à élargir les services financiers et les services de développement offerts par les SFA. Le 16 janvier 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones a créé un comité chargé d'examiner la diversification des SFA et de mettre au point des lignes directrices pour mettre en place l'élément de diversification du programme. Le comité du Conseil a rédigé ces lignes directrices en consultation avec les SFA, le personnel des programmes et le ministère des Finances, et celles - ci ont été approuvées en mai 1991.

Le Conseil national a décidé que, parmi les nouveaux services financiers, il fallait donner la priorité aux établissements d'investissements par actions. Cependant, le Conseil a formulé des réserves sur le risque élevé inhérent à toute option de diversification. Il a demandé une stratégie et une approche par étape comprenant au moins un projet-pilote. Il a adopté et distribué par la suite à toutes les SFA une stratégie de mise en oeuvre pour les entreprises à capital-risque.

De plus, en 1991, quatre SFA ont reçu une contribution pour créer un fond d'investissements par actions. Ces fonds permettront de faire des investissements par action dans de petites entreprises autochtones de répondre au besoin en matière de capital-risque et d'améliorer l'accès à d'autre financement, y compris au Programme de développement des entreprises autochtones. Les SFA desservent les Métis et les Autochtones hors réserve de quatre provinces.

2.4.4.3 Association nationale des SFA

L'année 1990 a été marquée par des progrès considérables en vue de la création d'une association nationale des SFA. Des réunions à Winnipeg en février et en juin portaient sur la création de l'association et la préparation de son plan d'exploitation. Le Conseil national de développement économique des Autochtones a fortement appuyé l'idée d'une association et lui a accordé 65 000 $ d'aide provisoire pour couvrir à la fois les frais de développement et la préparation d'un plan opérationnel pluri-annuel et d'un budget.

En fait, l'Association agira comme association industrielle, jouant un rôle semblable à celui de l'Association des compagnies de fiducie du Canada. Son mandat sera de promouvoir les intérêts de ses membres.

2.4.4.4 Rapport de rendement financier des SFA

À la fin de chaque trimestre, toutes les SFA doivent préparer des états financiers provisoires et leur rapport trimestriel. Chaque été, le programme des SFA mène une analyse comparative de trois SFA agricoles et de six SFA générales, d'après l'information reçu de l'année financière précédente. Le programme a choisi des SFA plus anciennes, pour obtenir un profil des exploitations en place par opposition aux lancements récents, ainsi qu'une image réaliste des arriérés et des pertes sur prêts.

SFA agricoles :

- Société de prêt des Indiens de la Saskatchewan (SILCO)
- Manitoba Indian Agricultural Development Corp. (MIADC)
- Indian Agri-Business Corporation (IABC)

SFA générales :

- Alberta Indian Investment Corp. (AIIC)
- Apeetogosan (Metis) Development Inc.
- Dana Naye Ventures
- Saskatchewan Indian Equity Foundation (SIEF)
- Sasknative Economic Development Corp. (SNEDCO)
- Ulnooweg Development Group Inc.

L'année 1990-1991 a été marquée par une croissance rapide des caisses de prêt des SFA, comme l'indique le tableau 4. Les trois SFA agricoles ont accordé 498 nouveaux prêts, pour une valeur de 10,2 millions de dollars. Elles ont perçu 5,4 millions en remboursements, soit une hausse nette de leur portefeuille de prêts de 4,8 millions. À la fin de l'année, ce dernier se composait de 932 prêts, pour une valeur de 14,6 millions, soit une hausse de 50 p. 100 en un an.

Les six SFA générales ont également affiché une expansion dynamique. Elles ont consenti 336 nouveaux prêts, pour une valeur de 9,5 millions de dollars, et ont perçu 4,9 millions en remboursements. Leur portefeuille de prêts a grossi de 3,6 millions pour atteindre 18,7 millions à la fin de l'année, soit une hausse de 27 p. 100 en un an.

Les remboursements du principal depuis la création des institutions ont dépassé 10 millions de dollars pour le groupe de SFA agricoles et 13 millions pour les sociétés générales de prêt. Ces résultats montrent hors de tout doute que ces institutions se sont fait connaître par leurs fonds de prêt de roulement à leur clientèle et qu'elles se sont révélées des prêteuses efficaces.

2.4.5 Programme d'assurance-prêt aux entreprises autochtones

En novembre 1990, ISTC obtenait l'autorisation du Conseil du Trésor pour la mise en oeuvre d'un programme d'assurance-prêt afin de compléter les services financiers offerts par le nouveau PDEA et les SFA (en règle générale, des subventions et des prêts respectivement). Ce programme permettra d'offrir l'assurance-prêt aux entreprises autochtones hors réserve et répondra à un objectif important de la SCDEA, c'est-à-dire encourager les institutions commerciales prêteuses à participer au financement des entreprises autochtones. AINC demeurera garant des prêts aux entreprises appartenant aux Indiens inscrits et situées sur les réserves, car seuls AINC et les prêteurs commerciaux recevant de lui des garanties sont à même de surmonter les obstacles législatifs *(Loi sur les Indiens,* article 89*)* à la prise de valeurs de garantie sur les réserves.

ISTC et AINC ont entrepris d'harmoniser le plus possible leurs programmes d'assurance-prêt, pour qu'ils soient plus faciles à administrer et à comprendre par les clients. Ils y sont parvenus, et AINC a soumis au Conseil du Trésor une présentation distincte pour demander l'approbation de la refonte de son programme.

Dans le cadre du nouveau programme, les prêts aux entreprises autochtones, tant sous forme de prêts à terme que de marges de crédit, seront garantis pourvu que le besoin d'assurance soit prouvé et que l'entreprise favorise l'autosuffisance des Autochtones. Le taux d'intérêt sur le prêt sera déterminé par le prêteur et aucun supplément ne sera imposé pour le garantir. Le Programme remboursera aux prêteurs 85 p. 100 des pertes éventuelles sur un prêt.

Le Conseil national de développement économique des Autochtones a donné son aval aux modalités du Programme d'assurance-prêt. La délégation du pouvoir d'approbation ou de rejet des projets dans le cadre de ce programme sera la même que pour les contributions en vertu du Programme de développement des entreprises. Il faudra préparer un plan d'évaluation du Programme d'assurance-prêt aux entreprises autochtones en fonction du cadre d'évaluation qui est actuellement préparé pour la SCDEA.

PROGRAMMES DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (AINC)

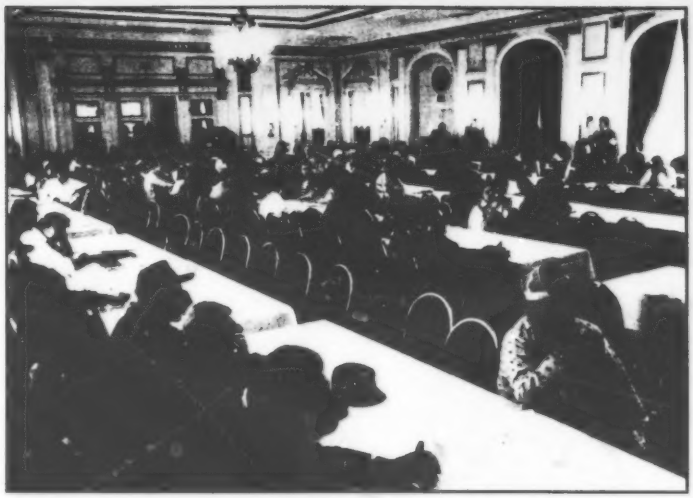

3.1 Aperçu

Le tableau 5 donne la répartition des dépenses de programmes prévues d'AINC pour la SCDEA en 1990-1991. L'engagement d'AINC à la dévolution dans le domaine du développement économique ne fait aucun doute, car de l'ensemble du budget de 72 millions de dollars, le ministère a consacré 66 millions aux initiatives sous le contrôle des Indiens et des Inuit, soit directement au niveau de la collectivité (51 millions de dollars) ou des régions, sur les conseils des comités régionaux de développement économique des Premières nations (15 millions de dollars).

AINC administre quatre programmes distincts à l'intérieur de la SCDEA et collabore à l'administration des responsabilités statutaires du ministère, notamment la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI), Pétrole et gaz des Indiens du Canada, sans oublier la mise à jour et la diffusion des inventaires des ressources (pour obtenir plus de renseignements, consulter le rapport annuel 1990-1991 de la CCFI). Les quatre éléments du programme englobent le Programme de planification du développement économique communautaire (au niveau de la collectivité et de la région), le Programme de négociation de l'accès aux ressources, ainsi que le Programme de recherche et de promotion des intérêts. Ce dernier programme d'AINC, ainsi que des programmes de recherche et de promotion d'ISTC et d'EIC, seront traités ultérieurement.

3.2 Programme de développement économique communautaire

Le Programme compte deux volets, les Organismes de développement économique communautaire (ODEC) et le Programme régional de possibilités économiques. Les ODEC aident les collectivités à se doter de moyens locaux de planification, de consultation et de développement ou à les raffermir, afin d'appuyer les membres dans la définition et la réalisation de leurs propres objectifs économiques. Le Programme régional de possibilités économiques vise à favoriser l'appui aux sociétés de développement sectorielles (SDS) à l'échelle de la région et aux projets spéciaux régionaux susceptibles d'offrir de vastes avantages économiques aux collectivités de ces régions.

3.2.1 ODEC

Les candidats admissibles aux subventions à titre d'ODEC sont les conseils tribaux, les bandes non affiliées à un conseil tribal, les collectivités inuit et innu ou les groupes de collectivités, ainsi que les entreprises de développement communautaire à but non lucratif, en propriété exclusive, mandatés pour offrir des programmes et services de développement économique communautaire aux Premières nations. Les ODEC peuvent utiliser les fonds qui leur sont accordés pour la réalisation d'une gamme d'objectifs, dont :

- parfaire leur développement organisationnel et augmenter la capacité du personnel et du conseil d'administration d'offrir les programmes et services;
- recruter du personnel ou acquérir des services-conseils;
- préparer des stratégies économiques;
- planifier des projets d'affaires et de mise en valeur des ressources;
- offrir des contributions remboursables ou non, ou des prêts aux membres de la collectivité à des fins de formation et de développement des entreprises;
- acquérir une participation d'actionnaire dans des entreprises privées ou communautaires;
- mettre en oeuvre des initiatives de formation et d'emploi.

Les Premières nations exercent un contrôle sur l'orientation et la gestion des ODEC dans le cadre de structures de gestion appropriées et veillent à ce que les organismes rendent des comptes aux collectivités qu'ils desservent. Les ODEC ont la responsabilité d'atteindre leurs objectifs opérationnels, de respecter les plans de dotation, de développement et d'exploitation, et de faire valoir les intérêts économiques de leurs collectivités auprès des autres organismes et des divers ordres de gouvernement.

Les agents régionaux d'AINC doivent apporter leur aide aux ODEC pour que ceux-ci s'établissent et se développent, et augmentent leur capacité d'offrir des services de consultation et d'exécuter des programmes. Les bureaux régionaux d'AINC, en collaboration avec les Premières nations, vérifient dans quelle mesure les ODEC atteignent les résultats prévus dans leurs plans annuels d'exploitation.

Il existe à l'endroit des ODEC des exigences minimales en matière de plan d'exploitation, et qui doivent être atteintes avant que les fonds ne soient accordés. AINC a également entrepris la préparation d'un certain nombre d'instruments de politique et de planification pour que les ODEC et les AINC soient plus à même d'accroître et de mesurer la capacité des organismes.

Le lancement et l'expansion des ODEC partout au pays a été un grand défi, compte tenu de la diversité des circonstances et des capacités des collectivités indiennes et inuit à assumer la gestion et la prestation des services de perfectionnement des ressources humaines, de planification économique et de conseils aux entreprises. La plupart des ODEC du pays ont atteint leur rythme de croisière et les collectivités autochtones saisissent cette occasion pour accroître leur capacité de définir et d'atteindre leurs propres objectifs de développement. Un vaste dialogue s'est ouvert avec les responsables du développement communautaire et on s'oriente vers la création d'un Conseil de l'avancement des agents de développement économique Autochtones dont l'objectif sera de partager l'information, de promouvoir le perfectionnement professionnel et de conseiller AINC sur la nature et la portée de son appui futur aux ODEC.

Dans le cadre de son obligation de mettre au point des indicateurs de rendement, AINC a préparé des lignes directrices pour permettre aux régions, en collaboration avec les Premières nations, d'effectuer des examens opérationnels annuels, dont le sommaire sera publié tous les ans. Le soutien de gestion qu'accorde AINC au Programme de développement économique communautaire au niveau de la collectivité vise à aider les ODEC à progresser le plus possible dans leur développement.

D'après un examen interne d'AINC en 1990, 51 ODEC à maturité recevaient 15,5 millions de dollars, 160 ODEC en évolution ont reçu 23,2 millions, 112 ODEC en formation absorbaient 10,0 millions, et 28 ODEC au stade de la planification rendaient compte de 4,0 millions. Voir à l'annexe 2 la répartition des stades de développement et la répartition des fonds des ODEC.

3.2.2 Programme des possibilités régionales de développement

Le Programme offre le moyen de tirer le maximum des perspectives économiques à l'échelle des régions. Cela peut se traduire par la création ou l'achat de services sectoriels de développement, de consultation et d'extension, par la participation à des ententes économiques fédérales-provinciales et par l'obtention de l'accès aux programmes et services des ministères fédéraux à vocation sectorielle. Le Programme finance également les projets-pilotes innovateurs et la recherche en politique dans les régions. Les fonds du Programme, par contre, ne doivent pas servir à la création directe d'entreprises, non plus qu'à l'établissement de fonds de participation au développement d'entreprises, car ces responsabilités de programme relèvent d'ISTC.

Pour faire en sorte que les possibilités régionales de développement puissent s'adapter aux priorités des Indiens et des Inuit, le Ministère a comme politique de cogérer le Programme par l'intermédiaire des Conseils consultatifs indiens et inuit à mandat régional. En conséquence, les établissements et les projets financés par le Programme devront rendre compte aux Conseils régionaux. Ces derniers doivent agir à l'intérieur du mandat établi par les meneurs indiens et inuit de la région et doivent maintenir une situation sans lien de dépendance par rapport aux institutions et aux projets financés dans le cadre du Programme. Le personnel régional du Ministère offre des services de secrétariat aux organismes consultatifs et administre les fonds.

Un volet important du Programme est l'aide aux sociétés de développement sectorielles (SDS). Ces dernières peuvent offrir une vaste gamme de services à leurs clients, notamment des conseils techniques et professionnels pour améliorer la rentabilité d'entreprises existantes, l'aide à la planification et au développement de l'entreprise, le financement par courtage dans les secteurs public et privé, l'investissement direct dans l'entreprise, la mise au point du produit, les conseils sur la commercialisation, le contrôle de la qualité et la promotion des intérêts auprès des ministères. Les associations dans les domaines de l'agriculture, des pêcheries, des arts et de l'artisanat représentent habituellement la plus grosse part des fonds des SDS, mais les conseils consultatifs économiques régionaux des Premières nations commencent à accorder la priorité aux travaux de mise en valeur dans des domaines nouveaux ou en pleine expansion, par exemple les mines, l'énergie, les forêts et le tourisme.

Le tableau 6 décrit les établissements de développement sectoriels, les organismes et les initiatives régionales spéciales financées par le Ministère pendant l'année financière 1990-1991.

L'annexe 3 trace le profil des activités des SDS.

3.3 Programme de développement commercial

Les objectifs du Programme de développement commercial d'AINC sont : de donner aux entreprises indiennes et inuit rentables l'accès au financement par des emprunts commerciaux complémentaires au financement d'entreprise d'ISTC et aux programmes des SFA; de maximiser la rentabilité de l'administration du portefeuille de prêts aux entreprises d'AINC; et d'offrir des services d'appui au développement, des services consultatifs et de promotion des intérêts, s'il n'y a pas d'autre moyen de les obtenir. En fait, AINC demeure le prêteur direct, en dernier recours, des entreprises indiennes et inuit non desservies par des SFA et continue d'offrir des garanties de prêt aux entreprises des Indiens et des bandes, dans les réserves, afin de surmonter les obstacles de garantie de prêt prévus à la *Loi sur les Indiens*.

Conformément à l'approche unifiée mise au point avec ISTC, les entrepreneurs indiens et inuit présentent d'abord leur demande à ISTC. Ce n'est que lorsque celui-ci estime qu'une proposition d'entreprise semble admissible à l'un de ses programmes de prêt, et que le recours à ce programme est justifié, que le dossier est transmis au bureau régional approprié d'AINC, pour une évaluation plus poussée. Si le projet est jugé admissible, AINC peut conclure avec le candidat, soit seul ou avec ISTC, une entente de financement par emprunt.

3.3.1 Autorisation et activité en matière de prêts

Les prêts directs d'AINC aux Indiens et aux Inuit sont offerts aux conditions établies par le Gouverneur en conseil ou le Conseil du Trésor, à des taux d'intérêt concurrentiels (taux d'escompte + 1 p. 100). Le Programme de garantie de prêt d'AINC peut couvrir jusqu'à 85 p. 100 d'un prêt d'entreprise consenti par une banque, ou un autre prêteur désigné, à un Indien inscrit ou à une bande dont les biens à utiliser comme cautionnement sont situés sur la réserve. Le candidat doit répondre à certains critères d'admissibilité et prouver la rentabilité commerciale de sa proposition.

Voici en 1990-1991, les niveaux d'autorisation de garanties de prêt et de prêts directs :

Garanties de prêts aux Indiens :	60 millions de dollars (montant actuel disponible, 30 millions)
Prêts directs aux Indiens :	64 millions de dollars (montant actuel disponible, 38 millions)
Prêts directs aux Inuit :	7 millions de dollars (montant actuel disponible, 5 millions)

Pour l'exercice 1990-1991, le Conseil du Trésor a fixé une limite d'approbation de 5,4 millions de dollars aux prêts directs aux Indiens. Cette limite décroît chaque année à mesure qu'augmente la couverture des SFA et que diminue la demande à l'égard du Programme. Au cours de l'année financière 1990-1991, 11 prêts directs ont été approuvés. La valeur totale de ces prêts se situe à environ 0,6 millions de dollars et la demande semble diminuer.

Le volet de garantie des prêts a connu plus d'activité : 49 garanties ont été approuvées au cours de la même période. La valeur totale des prêts garantis s'est élevée à approximativement 2.2 millions de dollars. Un examen de l'activité montre que les prêts se situaient en moyenne à 50 000 $ environ et que la valeur des prêts garantis s'établissait approximativement à 46 000 $. Des 60 entreprises subventionnées par des ententes de garanties de prêts et de prêts directs pendant cette période, quelque 83 p. 100 étaient situées dans les réserves; approximativement 598 emplois ont été créés ou maintenus. Les programmes de prêts d'AINC ont permis d'amasser 2.2 millions de dollars supplémentaires provenant d'organismes extérieurs de financement et de mises de fonds des propriétaires.

3.3.2 Retrait des services de prêts directs

Conformément aux objectifs d'ensemble de la SCDEA et en vertu de l'Accord de mise en application AINC/ISTC, lorsqu'une SFA devient opérationnelle et que sa clientèle ou sa base de marché s'est confirmée, à la satisfaction des deux ministères, AINC retirera les services de prêts directs dans la circonscription. Cette dernière en fait part à ses bureaux régionaux et à ISTC; ce ministère, en retour, informe la SFA. Le retrait d'AINC fera partie de l'entente juridique entre ISTC et la SFA pour toute entente nouvelle ou renégociée.

En 1990-1991, l'autorisation de consentir de nouveaux prêts directs a été retirée totalement en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et, en partie, en Ontario, au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique, en raison de l'expansion des SFA dans ces secteurs. Le Programme de prêts directs d'AINC a été retiré de 47 p. 100 des bandes, chez les Inuit du Nord du Québec et dans l'ensemble du secteur agricole. En outre, l'ordonnance des prêts et des garanties des Esquimaux doit être révoquée, car elle a été remplacée par le Programme d'assurance-prêt aux entreprises autochtones d'ISTC.

3.3.3 Marchés de vente et perception des portefeuilles de prêts

Au 31 mars 1990, les portefeuilles de prêts directs aux Indiens et aux Inuit englobaient environ 900 comptes, pour une valeur totale de 26 millions de dollars (principal uniquement). En approuvant la SCDEA, le gouvernement autorisait le ministre d'AINC à conclure des ententes avec des institutions indiennes et inuit pour vendre en totalité ou en partie les portefeuilles de prêts directs. L'objectif est de vendre directement ou d'impartir l'administration et la perception d'environ 700 prêts totalisant 20 millions de dollars à des institutions de ce type, dans chacune des régions du pays. Il est peu probable que le reste du portefeuille de prêts puisse intéresser des entrepreneurs ou des acheteurs éventuels.

Le Ministre a noté que la vente de tels prêts << reflète deux convictions profondes de notre gouvernement – d'abord, que les pouvoirs de décision doivent être exercés au niveau local, lorsque cela est possible, et deuxièmement, que les Autochtones, comme tous les Canadiens, doivent avoir la possibilité de compter davantage sur leur propre initiative et leurs propres institutions pour atteindre la prospérité économique>>.

Toute institution indienne (habituellement une SFA) peut offrir d'acheter en bloc certaines portions du portefeuille de prêts directs impayés d'AINC ou d'assurer l'administration et la perception d'une partie de ce portefeuille par contrat, en rémunération à l'acte. AINC peut négocier la vente d'un prêt en se basant sur une évaluation indépendante de sa valeur d'échange. Ce ministère négocie chaque année les marchés de perception en rémunération à l'acte, avec versements liés au nombre de comptes gérés ainsi qu'au montant du principal et des intérêts perçus au nom de la Couronne.

Au 31 mars 1991, AINC a vendu 475 comptes, d'une valeur comptable brute approximative de 7 millions de dollars, à l'Indian Agricultural Program du Manitoba, à la Native Fishing Association de la Colombie-Britannique et à la Dana Naye Ventures au Yukon.

Lorsque la vente en bloc ne semble pas possible, AINC essaie de conclure avec des SFA des marchés de perception des prêts directs sur une base de rémunération à l'acte. Le budget de l'administration centrale comporte des fonds à l'égard des marchés qui sont conclus sur une base de rendement. AINC a reconduit deux marchés de perception en rémunération à l'acte avec la All Nations Trust Company et la Western Indian Lending Association, signé un nouveau marché avec l'Indian Agricultural Development Corporation du Manitoba et est actuellement en pourparlers avec l'Indian Equity Foundation de la Saskatchewan, la Corporation de développement économique montagnaise, la Société Wendat, l'Indian Investment Corporation de l'Alberta et l'Arctic Co-ops des Territoires du Nord-Ouest.

3.4 Programme d'exploitation des ressources

Dans le cadre du Programme d'exploitation des ressources, AINC collabore avec les collectivités indiennes et inuit et leurs sociétés de développement sectorielles à définir leurs politiques, stratégies et priorités sectorielles en matière de ressources et de tourisme. Il appuie également la mise en place d'une capacité de gestion durable des ressources dans les réserves et accorde aide et conseils aux collectivités. Celles-ci pourront ainsi négocier avec le secteur privé pour tirer parti des débouchés d'emploi et d'affaires fondés sur les ressources dans le secteur des forêts, de la faune, de l'agriculture, des minéraux, du pétrole et du gaz, ainsi que des pêcheries, et en association avec d'autres ministères fédéraux visés. AINC veille en outre à ce que les responsabilités statutaires et fiduciaires, reliées au ressources, du gouvernement envers les Indiens soient respectées.

3.4.1 Programme de négociation de l'accès aux ressources

A titre de ministère principalement responsable de la mise en valeur des ressources dans le cadre de la SCDEA, AINC administre le Programme de négociation de l'accès aux ressources (NAR). Ce programme offre une aide financière aux organismes indiens et inuit à l'égard de négociations permettant aux collectivités d'avoir accès à des ressources hors réserve, mais à proximité de celles-ci, et à les mettre en valeur, d'attirer des investissements commerciaux pour la mise en valeur de ressources appartenant à la communauté et d'établir des ententes avec certains promoteurs de mégaprojets offrant des débouchés sur les plans de l'emploi et des affaires.

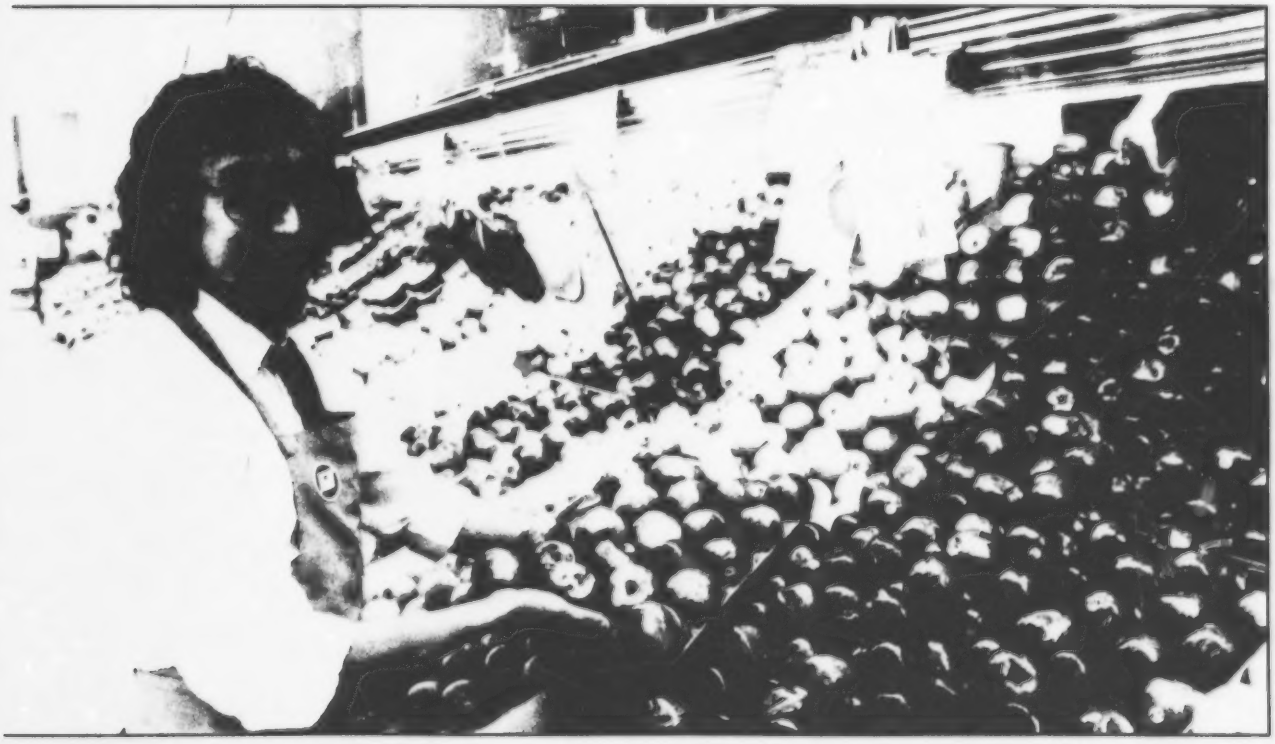

Le NAR est un programme national administré par l'intermédiaire des bureaux régionaux d'AINC. Lorsqu'une collectivité, par son ODEC ou son conseil de bande, a établi une possibilité de négociation, le programme NAR peut accorder une aide financière à l'égard des coûts de négociation des ententes.

Le tableau 7 décrit les fonds du NAR par secteur pour l'année financière 1990-1991. L'annexe 4 présente quelques exemples de projets subventionnés dans le cadre du NAR.

3.5 Activités statutaires

3.5.1 Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Puisqu'il administre la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et le règlement afférent, AINC, par l'intermédiaire de l'agence *Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC)*, travaille avec les bandes à la promotion de l'exploration, de la mise en valeur et de la production du pétrole et du gaz sur les terres des réserves indiennes. PGIC offre les compétences techniques habituelles d'une petite entreprise de pétrole et de gaz qui n'est pas en exploitation. Elle tient à jour des répertoires des ressources et des évaluations des possibilités en matière de pétrole et de gaz, communique des prévisions de recettes pour aider les bandes dans leur planification, conseille ces dernières en précisant les débouchés et en recommandant des stratégies communes de mise en valeur, négocie des ententes de mise en valeur et surveille le respect de ces ententes. Le bureau de PGIC est situé à Calgary; son effectif autorisé est de 65 personnes, et son budget d'exploitation annuel est d'environ 2 millions de dollars.

Environ une centaine de réserves sont situées dans les secteurs où il serait possible de trouver du pétrole et du gaz. Actuellement, des baux ayant trait au pétrole et au gaz sont en vigueur dans environ 50 réserves, dont 30 produisent du pétrole et du gaz. L'industrie porte un certain intérêt à une douzaine de réserves, parmi celles qui n'ont pas de bail.

Dans le but de favoriser davantage l'autosuffisance économique des bandes indiennes, PGIC a, avec leur collaboration, répertorié les gisements de pétrole et de gaz de la plupart des réserves, y compris ceux en production. Cela permet de mieux comprendre les perspectives des nouveaux travaux d'exploration et les activités permanentes de mise en valeur. Par les redevances et les études de vérification, PGIC a recouvré près de 2 millions de dollars et il est sur le point d'obtenir un règlement de réclamation pour un montant analogue. La redevance des systèmes informatisés de gestion des stocks de ressources de PGIC est terminée, ce qui donne la possibilité de fixer de façon autonome les redevances et d'exercer une surveillance sur les prix et les déductions de transformation. PGIC étudie les moyens d'offrir aux bandes une liaison directe par ordinateur à ce système d'information.

PGIC a également pour mandat de promouvoir le contrôle des ressources et du développement et de la diversification économique par les Indiens. Le Conseil des ressources des Indiens (CRI) a reçu le mandat de l'assemblée générale des chefs de PGIC en 1987 d'agir en tant qu'organisme consultatif auprès de PGIC sur les questions opérationnelles, tout en travaillant en association dans les domaines de la formation, du développement économique et du contrôle par les Premières nations. Le CRI participe à la dotation des postes cadres de PGIC et assume la responsabilité de la formation et des services consultatifs offerts à l'origine par ce dernier. Il a collaboré avec le Southern Alberta Institute of Technology à la création d'un programme sur le pétrole et le gaz conçu pour les besoins des administrateurs des bandes.

Le CRI a collaboré étroitement avec PGIC afin d'obtenir une gestion et un contrôle accrus par les bandes grâce à des modifications au règlement promulgué en vertu de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*. De plus, il a récemment reçu le mandat de se pencher sur la création d'une Société d'énergie des Indiens. En plus de ces activités éventuelles dans l'industrie, les bandes acquièrent un plus grand contrôle par les moyens suivants :

- création au sein des bandes de comités du pétrole et du gaz responsables de surveiller et de contrôler l'ensemble

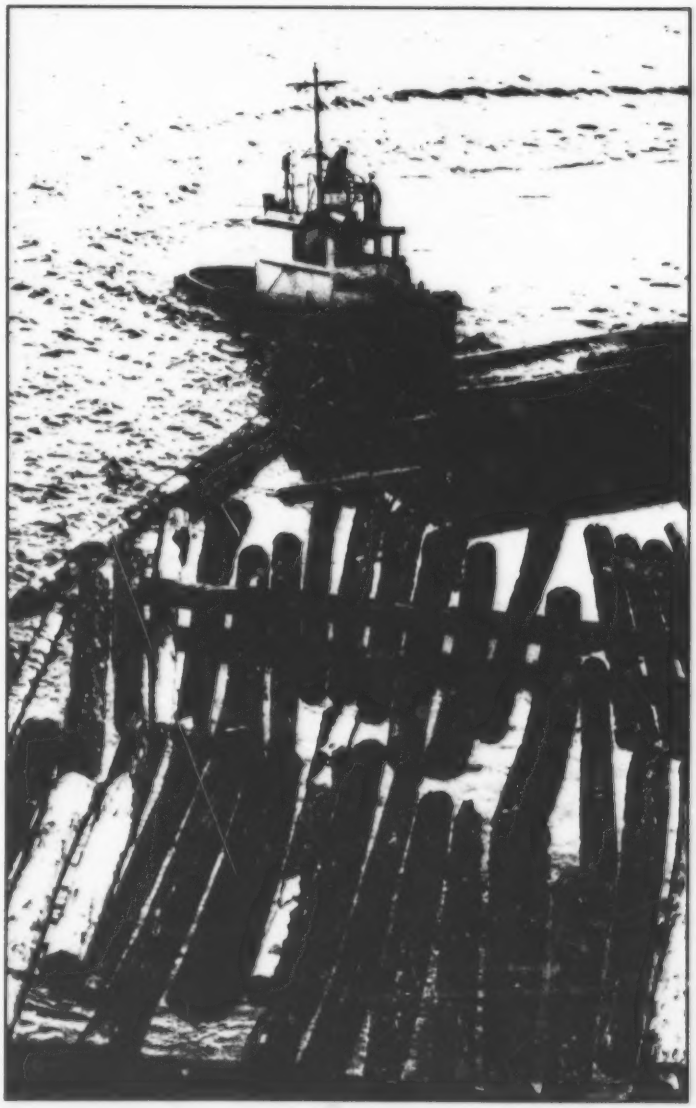

des activités relatives au pétrole et au gaz dans la réserve et de donner des conseils à cet égard;

- création d'entreprises appartenant aux bandes et participation aux travaux relatifs au pétrole et au gaz et recherche des possibilités de rachat ou de conversion du système de redevances à celui des placements en participation;
- direction du mécanisme de négociation avec les entreprises sur la location des terres;
- accès à l'information de la base de données et acquisition de compétences administratives et techniques.

3.5.2 Mines et forêts

AINC conserve un inventaire des ressources des réserves, relativement à ses responsabilités d'administration du *Réglement sur le bois de construction des Indiens* et du *Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes*. Au cours de l'exercice 1990-1991, il a appliqué une stratégie de répartition des réserves minérales afin d'offrir aux collectivités autochtones des renseignements sur les richesses minières de leurs terres à des fins de planification du développement économique communautaire, et pour répondre aux exigences opérationnelles inhérentes à une gestion prudente des ressources.

Une analyse des réserves minérales intitulée *Mineral Potentiel of Indian Reserve Lands* terminée en août 1990 compte 45 volumes, soit approximativement 18 000 pages et 10 000 cartes. C'est à la fois un examen et un dossier de tous les renseignements qui existent sur la géologie, la géophysique, la géochimie, l'économie géologique et l'exploitation minière passées et actuelles dans 2 267 réserves et leurs environs. Le répertoire a été simplifié pour former une base de données sur les réserves de 2 300 pages et un résumé d'inventaire régional de 8 pages.

La distribution des inventaires se fait par des ateliers régionaux. De plus, on prépare des guides pratiques d'éducation communautaire précisant les modalités qui touchent l'exploration ainsi que la mise en valeur et en production des ressources des réserves, notamment le sable et le gravier, la pierre de construction, la tourbe, les eaux souterraines et les minéraux métallifères (métaux communs, précieux). Les bureaux régionaux prépareront et distribueront aux bandes des trousses comprenant un ensemble de volumes, une base de données sur la réserve et un guide de l'utilisateur.

En vertu du *Règlement sur le bois de construction des Indiens*, AINC participe à l'administration des responsabilité de Forêts Canada. Forêts Canada aide les bandes à la préparation de trois niveaux de répertoires de l'information: la reconnaissance (évaluation des essences); la gestion (un inventaire plus détaillée; et l'exploitation (secteurs moins importants mais qui contiennent de nombreux détails). Le financement des activités de gestion des forêts des réserves est actuellement fourni par l'entremise des composantes reliées à la foresterie autochtone et les ententes de mise en valeur des ressources forestières négocieés par Forêts Canada avec les provinces.

Au cours de l'année 1990, l'Intertribal Forestry Association de la Colombie-Britannique a entrepris un examen détaillé de la foresterie chez les Indiens grâce à l'appui financier d'AINC. À la suite de cet examen, on a recommandé d'apporter de nombreux changements au régime réglementaire actuel concernant la gestion des forêts des Indiens.

AINC a aussi favorisé sur le plan financier et technique la création de l'Association autochtone nationale de la foresterie (AANF). Établie en 1990, l'AANF a donné naissance à une perspective nationale de la foresterie chez les Indiens, et a favorisé la préparation d'un programme national de foresterie et le développement d'un nombre plus grand d'associations provinciales indiennes de foresterie. Avec l'Intertribal Forestry Association de la Colombie-Britannique, l'AANF a mis en place un vaste programme de consultation auprès des collectivités indiennes de tout le pays afin d'élaborer une nouvelle législation qui servira de base aux activités forestières des Premières nations.

PROGRAMMES D'EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA

4.1 Aperçu

Dans le cadre de la SCDEA, EIC a répondu aux exigences des Autochtones et de son mandat par une réorientation importante de la gestion et de l'exécution des programmes et services d'emploi et de formation des Autochtones. EIC a lancé une vaste consultation auprès de ces derniers afin d'étudier des moyens d'améliorer leur participation à ses programmes. Cette consultation s'est conclue par un nouveau partenariat entre EIC et les Autochtones.

4.2 Planification de l'emploi

Principal programme d'emploi et de formation d'EIC depuis 1985, la Planification de l'emploi (PE) propose des interventions sélectives sur le marché du travail, à l'intention des clients qui en ont le plus besoin. Voici les éléments de ce programme :

« Développement de l'emploi » subventionne les employeurs pour offrir la formation et l'expérience en cours d'emploi aux chômeurs chroniques;

« Intégration professionnelle » aide les coordonnateurs à défrayer les coûts de fonctionnement et de formation pour offrir la formation sur les lieux à ceux qui entrent sur le marché du travail;

« Pénuries de main-d'oeuvre » offre une formation dans les spécialités où il y a des pénuries;

« Acquisition de compétences » aide les gens dont les emplois sont menacés par les changements technologiques ou le contexte du marché;

« Aide à l'innovation » subventionne des projets-pilotes offrant des solutions originales aux problèmes du marché du travail;

« Développement des collectivités » aide les collectivités qui ont des problèmes d'adaptation de la main-d'oeuvre ou doivent relever des défis de restructuration économique. L'aide offerte vise les projets de planification des ressources humaines et éventuellement la mise en place d'infrastructures et d'entreprises.

Même si EIC n'a pas de programme ou de budget distinct pour les Autochtones, il a fixé les objectifs de leur participation à l'échelle du pays, de la région et du district, au chapitre de la PE. Ces dernières années, cette participation a résulté en des dépenses totales représentant environ de 8 à 10 p. 100 du budget de la PE. En 1990-1991, EIC a consacré plus de 152 millions de dollars pour offrir de la formation et des services à environ 23 000 clients autochtones, dans le cadre de la PE. Le tableau 8 présente la ventilation, par province et territoire, des taux de participation des Autochtones aux programmes de la PE et des dépenses afférentes pour les participants autochtones.

Le graphique 3 donne les taux d'incidence de la PE et l'utilisation des compétences pour certains groupes de clients. Les taux d'incidence ont trait au nombre de personnes qui ont trouvé du travail dans les 90 jours, tandis que l'utilisation des compétences touche le nombre de personnes qui ont jugé la formation utile (sur une période de 12 mois). Le tableau 9 illustre la répartition démographique des participants autochtones à la PE.

4.3 Groupe de travail sur le placement et la formation des Autochtones

Dans le but d'intégrer efficacement la Planification de l'emploi, la nouvelle Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre (SMMO) et la SCDEA, EIC a créé le Groupe de travail sur le placement et la formation des autochtones, en novembre 1989. Ce groupe de travail est composé de : représentants des six organismes autochtones nationaux (Assemblée des Premières nations, Ralliement national des Métis, Inuit Tapirisat du Canada, Conseil national des autochtones du Canada, Association des femmes autochtones et Association nationale des centres d'amitié), des spécialistes de la formation et de l'emploi des Autochtones de l'ensemble du Canada, ainsi que des représentants régionaux et nationaux de l'administration centrale d'EIC. Le mandat du Groupe de travail était d'examiner la ligne de conduite, les programmes et les rapports de service d'EIC avec les Autochtones, et de formuler des recommandations précises pour améliorer l'efficacité de ces rapports.

Le Groupe de travail a dégagé un certain nombre de difficultés qu'éprouvaient les Autochtones qui essayaient d'avoir accès aux programmes et services d'emploi et de formation d'EIC dans le cadre de la PE. Ces difficultés sont précisées dans le Document d'orientation et de mise en oeuvre intitulé *Les chemins de la réussite : Stratégie de l'emploi et de la formation des Autochtones* et peuvent se résumer comme suit :

- la durée limitée de certains programmes, ainsi que certains critères précis (la règle de 24 semaines sur 30 du programme Développement de l'emploi) empêchent

les clients ayant des besoins de formation qui seraient rentables et ayant de bonnes perspectives d'emploi d'avoir accès à un projet de formation en raison de la durée limitée de leurs emplois au cours des six mois précédents;

- accès limité au programme Développement des collectivités;
- exclusion des cours d'alphabétisation des programmes de la PE.

4.4 Les chemins de la réussite

4.4.1 Principes de partenariat

En février 1990, le Groupe de travail a répondu aux difficultés susmentionnées, et à d'autres, par l'adoption d'un ensemble de principes qui doivent être à la base d'un nouveau partenariat entre les Autochtones et EIC. Voir à l'annexe 5 les « Principes de partenariat ». Essentiellement, ces principes prévoient un contrôle accru des Autochtones sur la gestion des programmes d'emploi et de formation, une meilleure exécution des programmes et services dans le cadre d'infrastructures mises en place par les Autochtones, ainsi qu'un mécanisme de financement distinct reconnaissant les besoins de planification et d'exploitation du mécanisme d'exécution autochtone.

4.4.2 Mécanisme de cogestion

En juin 1990, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'honorable Barbara McDougall, adoptait les principes susmentionnés au nom du gouvernement du Canada et lançait un mécanisme régional et local de consultation dans le but d'examiner les moyens de mettre en oeuvre les cinq principes de partenariat. Fort de l'appui général des Autochtones, la Ministre annonçait publiquement en novembre 1990 la nouvelle stratégie d'emploi et de formation des Autochtones. Selon la Ministre :

« Cette stratégie constitue un processus de cogestion qui garantira la réalisation, la gestion et la surveillance d'activités de mise en valeur des ressources humaines autochtones conjointement par les Autochtones et EIC. »

Le point essentiel de cette stratégie est la création de commissions de gestion mixtes partageant les responsabilités de décision sur les projets, programmes et services d'EIC en fonction de leur incidence sur les Autochtones. Ces commissions auront comme moteur les collectivités et donneront aux Autochtones le pouvoir d'établir, à l'échelon local, régional et national, leurs priorités de perfectionnement des ressources humaines. La structure de cogestion sera ascendante, comptant des représentants du niveau régional élus par les commissions locales, tandis que les délégués de la commission nationale seront désignés par les commissions régionales.

Aussi, il y aura création aux échelons local, régional et national, parallèlement à la structure organique d'EIC, de commissions de gestion composées de représentants des Autochtones et d'EIC. Cette structure facilitera le mécanisme de cogestion. Les commissions de gestion locales établiraient les priorités d'emploi et de formation et décideraient du financement des projets de programmes de formation ou d'emploi des groupes autochtones locaux qui pourraient être offerts par l'intermédiaire de groupes autochtones de prestation des services. Les commissions régionales et nationales auraient la responsabilité de l'évaluation, de la formulation des politiques et de la planification budgétaire. Le graphique 4 illustre le modèle de cogestion envisagé dans *Les chemins de la réussite*.

4.4.3 Commission nationale de gestion autochtone intérimaire

Son mandat accompli, le Groupe de travail a été dissous et, en octobre 1990, était créé une Commission nationale de gestion autochtones intérimaire, qui sera maintenu jusqu'à ce que les membres soient désignés par les commissions régionales. Les consultations régionales en cours entre EIC et les groupes autochtones visent à régler certaines questions touchant la création des commissions régionales et locales, par exemple les limites de compétence, la composition, les rôles et responsabilités et d'autres aspects. Les commissions de gestion locales et régionales autochtones devraient être en place au cours de l'exercice 1991-1992.

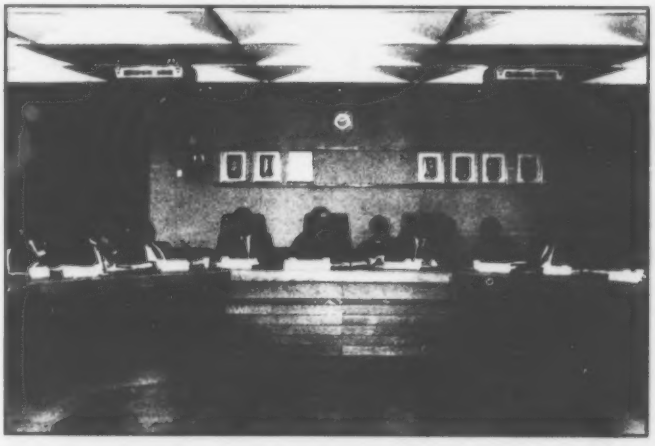

Dans son annonce de l'initiative *Les chemins de la réussite*, la Ministre déclarait que les programmes et services d'EIC rendront compte de la délégation accrue des pouvoirs aux Autochtones dans l'exécution du programme. Elle faisait aussi connaître l'engagement d'EIC à l'appuyer par de nouvelles initiatives offrant une plus grande possibilité de développement. Le Groupe de travail avait recommandé un modèle de Centre de services d'emploi et de formation des Autochtones tirant parti des actuels centres d'Extension pour Autochtones. Les centres existants pourraient être absorbés en tant que Centres de services, avec le consentement de la collectivité autochtone locale. Les Centres de services auraient la responsabilité d'offrir une vaste gamme de services d'emploi et de formation approuvés par la commission de gestion locale et de participer à la planification au niveau local.

Le Groupe de travail a également essayé d'aller au delà du modèle actuel des groupes de coordination autochtones qui recrutent les stagiaires et déterminent le type de formation nécessaire pour leur main-d'oeuvre locale et qui achètent la formation en qualité d'intermédiaire dans les établissements privés ou publics. En 1988-1989, dix groupes de coordination de ce genre recevaient l'aide financière d'EIC.

Dans le cadre de l'assemblée de novembre 1990 de la Commission de gestion nationale autochtone pour *Les chemins de la réussite*, une entente a été conclue avec ISTC pour la création de liens institutionnels avec le Conseil de développement économique autochtone d'ISTC, par un échange de membres entre les deux organismes. De plus, un représentant des Autochtones sera nommé à la nouvelle Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre (secteur privé), qui conseillera le gouvernement fédéral sur les lignes de conduite et besoins généraux en matière de perfectionnement de la main-d'oeuvre.

4.4.4 Financement

Conformément au principe de partenariat prévoyant un mécanisme de financement qui reconnaît les besoins de planification et d'exploitation des mécanismes autochtones d'exécution, la Ministre a pris au nom d'EIC l'engagement de maintenir le niveau actuel de dépenses pour le placement et la formation des Autochtones dans le cadre de la PE à 9 p. 100 du budget total, soit 145 millions de dollars. Elle a garanti aux Autochtones un pourcentage équivalent des dépenses provenant des nouveaux budgets de formation liés au projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, ce qui donne globalement environ 200 millions de dollars par an.

La Ministre a également promis que le Ministère investirait une proportion analogue de ses ressources globales au cours des cinq prochaines années pour mettre en place chez les Autochtones une main-d'oeuvre compétente et concurrentielle. Avec les hauts fonctionnaires d'EIC, les commissions de gestion autochtones mettront au point les méthodes appropriées et équitables de distribution de ces ressources aux échelons local, régional et national. Une partie de ces affectations sera acheminée à des clients autochtones individuels par l'entremise des Centres d'emploi du Canada. La proportion de fonds dirigés par l'intermédiaire des Centres d'emplois, comparativement aux commissions de gestion, sera déterminée chaque année en consultation avec les commissions de gestion régionales, et corrigée en fonction des réalités locales.

4.4.5 Élimination des obstacles

En annonçant en novembre *Les chemins de la réussite*, la Ministre ajoutait qu'au cours des 6 à 12 mois subséquents, EIC allait repenser ses programmes et services afin de répondre plus efficacement aux besoins de la main-d'oeuvre autochtone. Certains obstacles à l'accès aux programmes, par exemple la règle des 24 semaines sur 30, tomberont et EIC offrira des débouchés plus souples d'après les besoins des clients autochtones. Cela se traduira par un allongement des périodes de formation, si nécessaire, et une augmentation des interventions de formation pour les clients qui en ont le plus besoin. Le contexte des services à la main-d'oeuvre englobera les programmes d'alphabétisation à l'intention de ceux qui en ont besoin pour suivre d'autres programmes de perfectionnement des compétences ou pour se recycler dans un nouveau domaine.

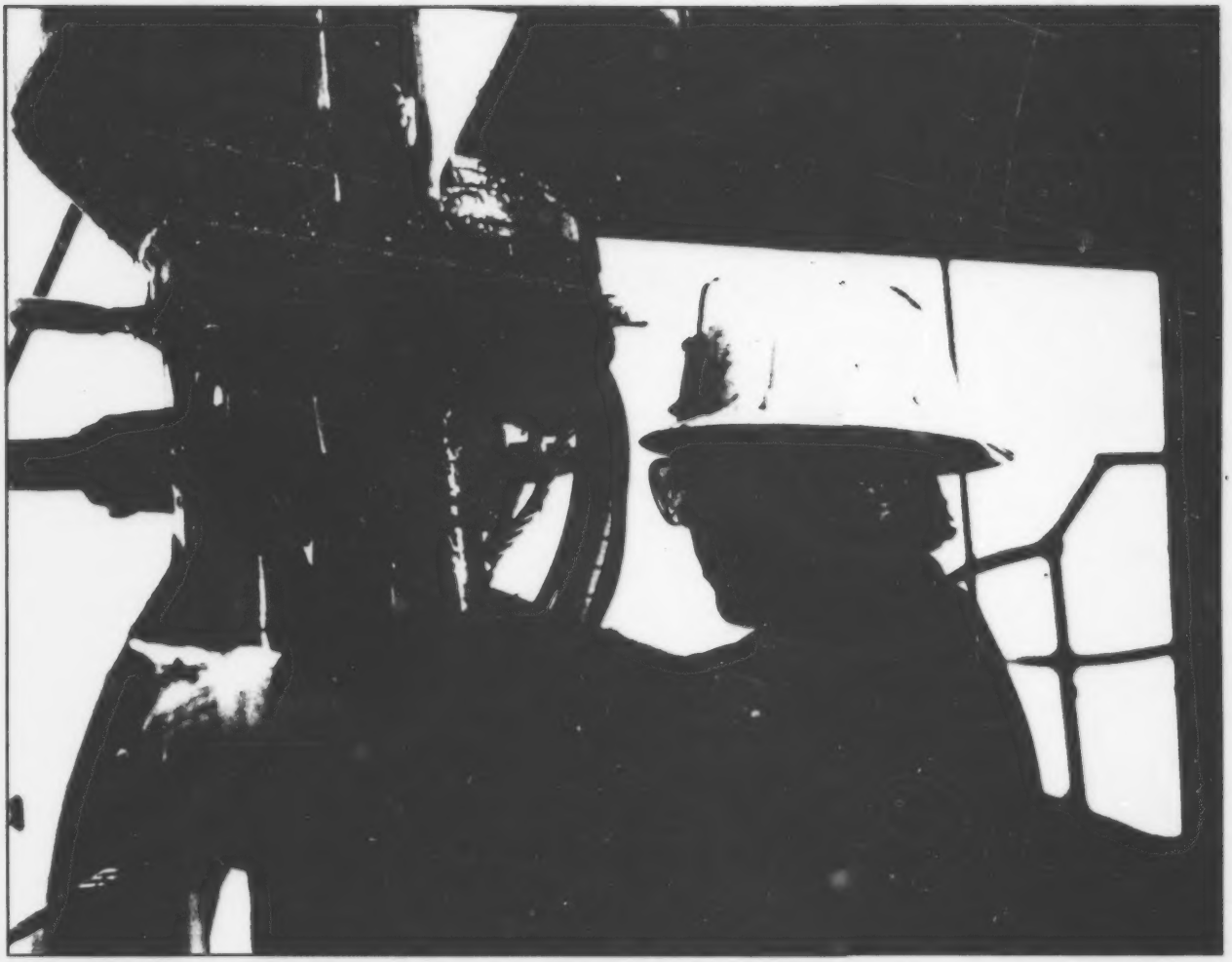

4.5 Entente EIC-AINC concernant les bénéficiaires de l'aide sociale

En réponse à la SCDEA et aux commentaires des collectivités autochtones, EIC et AINC ont conclu une nouvelle entente concernant les bénéficiaires de l'aide sociale, entente autorisant l'utilisation des droits individuels à l'aide sociale pour aider financièrement les bénéficiaires vivant dans les réserves pendant la formation offerte par EIC. Cette dernière est organisée, gérée et, dans la mesure du possible, donnée par des organismes autochtones. Les collectivités indiennes ont eu leur mot à dire dans les lignes de conduite et les mécanismes régionaux de mise en oeuvre.

L'entente ne prévoit aucune ressource financière nouvelle, mais plutôt la réorientation des fonds passifs de l'aide sociale à des projets de formation favorisant l'augmentation des activités de formation dans les collectivités indiennes. De plus, grâce à cette entente, plusieurs obstacles à l'admissibilité dégagés par le groupe de travail dans la programmation de la PE seront surmontés. Parmi les types de formation désormais admissibles, mentionnons l'alphabétisation ou le recyclage nécessaires pour certains cours de formation professionnelle, le financement de la formation pour la durée entière des cours et la prestation de cours conçus et administrés par une bande ou un conseil tribal.

PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DE PROMOTION DES INTÉRÊTS

5.1 Aperçu

Les trois ministères, chapeautant la SCDEA, exploitent tous des programmes nationaux de recherche et de promotion des intérêts. Ces programmes ont pour objet de stimuler la création d'emplois et les possibilités d'affaires chez les Autochtones par des recherches sur la situation économique des communautés et leurs possibilités, l'obtention de l'appui du gouvernement et du secteur privé ainsi que la découverte et la communication d'idées de développement d'entreprise. Les activités et les plans du Programme sont coordonnés par l'entremise des Groupes de travail des communications, de la recherche et de la promotion des intérêts.

Dans le cadre de leur rôle de promotion des intérêts, les ministères de la SCDEA travaillent à réaliser des partenariats nouveaux et plus solides entre le gouvernement du Canada, les gouvernements des provinces et des territoires et les Autochtones. Les équipes de gestion de la recherche et de la promotion des intérêts des trois ministères de la SCDEA ont la responsabilité de préparer des ententes tripartites de coopération pour le développement économique, en collaboration avec les directeurs régionaux de chaque ministère. Les ministères de la SCDEA ont également travaillé avec Condition féminine Canada à lancer un plan d'action de développement économique des femmes autochtones.

5.2 Projets de recherche et de promotion des intérêts

En 1990, des organismes autochtones se sont vu impartir des travaux de recherche axés sur leurs priorités de développement de l'économie et des entreprises. Parmi ces projets, mentionnons :

- une étude pour définir les obstacles majeurs au développement économique des Métis dans les quatre provinces de l'Ouest;
- une évaluation des besoins et la préparation d'un plan de développement des agriculteurs métis dans l'Ouest du Canada;
- la préparation d'un guide à l'intention des entreprises autochtones sur les conséquences de la taxe sur les produits et services;
- l'appui à une association autochtone nationale pour la préparation d'une stratégie d'autosuffisance économique assortie de modalités de mise en oeuvre;
- une étude pour évaluer les moyens de faciliter le développement économique dans les collectivités nordiques éloignées;
- la préparation d'un plan d'action d'alphabétisation des Autochtones par des spécialistes de ce domaine dans les collectivités autochtones, sous la gouverne du Saskatchewan Indian Institute of Technology;
- un essai pilote de quatre centres de services de formation à l'emploi établis dans des collectivités indiennes, lesquels se concentreront sur l'alphabétisation et la formation propre à l'emploi, et le placement dans des entreprises régies par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi;*

- des avantages éventuels que pourraient retirer les Indiens du Traité nº 3 d'une participation à l'industrie forestière dans le nord-ouest de l'Ontario;
- une étude de l'incidence, sur les collectivités indiennes, de l'élimination de la déduction pour avantage fiscal dans le Nord;
- une étude des effets macro-économiques des investissements sur les ressources humaines autochtones;
- une étude sur le dépeuplement des collectivités (nation Shuswap) et la préparation d'une base de données économique complète pour la planification communautaire et sous-régionale;
- les exigences en matière d'indicateurs de mesure du rendement et de système d'information pour une gestion efficace du développement économique, au sein même de la collectivité.

ISTC et AINC ont contribué à un certain nombre d'initiatives importantes de promotion des intérêts axées sur le développement économique des Autochtones, notamment :

- Association autochtone d'investissement et de commerce : frais d'exploitation et de publicité d'un salon autochtone de l'investissement et du commerce à Vancouver, du 21 au 23 mai 1991;
- Grand Conseil des Cris : Conférence nationale sur l'entreprise autochtone en août 1990;
- Conférence circumpolaire inuit : participation à l'exposition commerciale et à la conférence Globe 1990 à Vancouver, du 19 au 23 mars 1990;
- Atelier sur les débouchés en foresterie pour les Autochtones à Burnaby en Colombie-Britannique, en octobre 1990. Parrainé par l'Intertribal Forestry Association de la Colombie-Britannique, cet atelier réunissait des entrepreneurs forestiers indiens et du secteur privé offrant des démonstrations de diverses techniques et technologies forestières;
- Déontologie et éducation, formation à la gestion des richesses naturelles autochtones, à Prince George en Colombie-Britannique, en novembre 1990; cette conférence a suscité des recommandations précises sur les programmes de gestion des ressources naturelles applicables dans l'ensemble du Canada à la gestion des ressources des Indiens;
- Promotion de l'industrie de la pierre taillée chez les Premières nations incluant des expositions commerciales, le *First Nation Stone Industry Directory* de 1990, et une affiche ojibway sur la pierre taillée, pour inciter les intérêts privés à participer à la mise au point de ce produit;
- Appui à l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) pour évaluer les moyens de faciliter le développement économique des collectivités nordiques isolées.

5.3 Ententes tripartites de coopération pour le développement économique

Ontario

Pendant la première année de la Stratégie, les trois ministères participants (sous la direction d'ISTC), le gouvernement de l'Ontario et l'Ontario Metis & Aboriginal Association ont entamé des pourparlers qui ont abouti à une entente sur le développement économique des Autochtones.

Par ailleurs, les discussions avec les Premières nations de l'Ontario sont parvenues à un stade avancé, mais les résultats ne sont pas encore connus. Il continuera d'y avoir une promotion de la collaboration tripartite sur les questions de développement économique. À titre d'exemple de cette collaboration, mentionnons les démarches et les options stratégiques élaborées par AINC à l'égard des consultations avec les Premières nations, avant les négociations tripartites, pour préciser le partage des recettes d'exploitation des ressources minérales et l'accès à la mise en valeur des exploitations minières sur les réserves.

Québec

Une entente de coordination du développement économique entre les représentants des gouvernements du Canada et du Québec et ceux des Autochtones a été signée en 1987. En 1990, les parties parvenaient à une entente de principe pour prolonger d'un an l'effort de coordination. La collaboration fédérale-provinciale-autochtone se poursuit et une entente tripartite officielle est en préparation, en sus de l'Entente Canada-Québec de développement économique et régional.

Manitoba

Une entente de collaboration Canada-Manitoba détaillée a été paraphée. La prochaine étape sera de préciser la participation au processus des groupes autochtones intéressés.

Le Manitoba et AINC ont signé en janvier 1989 et mis en application une entente quinquennale de 5,5 millions de dollars portant sur la contribution à la gestion de la faune par les Indiens. Cette entente appuie et favorise :

- la participation directe des Indiens à la gestion coopérative de la faune;
- la prestation de services consultatifs améliorés aux producteurs;
- une meilleure utilisation des ressources fauniques, à leur avantage, dans les domaines de la gestion de la fourrure sauvage et du caribou de la toundra, ainsi que du développement économique coopératif.

L'entente a mené notamment à un certain nombre d'ententes de cogestion (élan de Waterhen, bison des bois de Waterhen, élan de Le Pas, caribou de Beverly et de Kaminuriak), et six autres projets sont en discussion.

Canada Atlantique

L'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA) est l'organisme fédéral responsable de la mise en application d'une stratégie d'emploi pour les Autochtones au Labrador. La Stratégie a pour objet d'accroître la collaboration entre le gouvernement du Canada, les provinces et les associations autochtones (Innus, Métis et Inuit) visées. Avec la collaboration de l'APECA, AINC prépare un catalogue détaillé des programmes de l'APECA; ce dernier servira d'instrument de formation et de guide de présentation des demandes pour les organismes de développement économique communautaire et les agents de développement ministériels.

5.4 Femmes autochtones et développement économique

En collaboration avec Condition féminine Canada (CFC), les trois ministères de la SCDEA ont convenu d'appuyer la création d'un Comité directeur du développement économique et des femmes autochtones et d'offrir l'aide appropriée à la

création d'un Bureau de coordination du développement économique des femmes autochtones. Le Comité directeur et le Bureau veilleront à la mise en oeuvre du plan d'action de développement économique adopté par CFC pour aider les femmes autochtones. Voici plus précisément le mandat du Comité directeur :

- formuler des objectifs annuels précis et détaillés de mise en oeuvre d'un plan d'action;
- faire office de mécanisme de consultation du gouvernement auprès des femmes autochtones sur la mise en oeuvre du plan d'action;
- établir et gérer un budget annuel pour l'organisation des réunions du Comité et le fonctionnement du Bureau de coordination du développement économique des femmes autochtones;
- présenter un rapport annuel à CFC, qui sera évalué par les quatre intervenants fédéraux participant au programme de contribution, à savoir ISTC, AINC, EIC et CFC;
- évaluer le fonctionnement du Programme, la façon dont il appuie le plan, et la création de mécanismes précis pour augmenter l'accès des femmes aux programmes gouvernementaux de développement économique; et vérifier s'il y a hausse de la participation des femmes autochtones à ces programmes.

Composition du Comité directeur :

- Une représentante de l'Association des femmes autochtones du Canada, de l'Inuit Women's Association et de l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada;
- Trois femmes autochtones représentant le Conseil national de développement économique des Autochtones d'ISTC;
- Trois femmes autochtones possédant des compétences spéciales dans le domaine du développement économique, y compris la mise en valeur des compétences;
- Deux représentantes de CFC, qui seront membres d'office sans droit de vote.

NOUVEAUX DÉFIS

La SCDEA est conçue comme une association entre les chefs de file de la collectivité et des entreprises autochtones, les ministères fédéraux, les gouvernements des provinces et des territoires et l'ensemble du monde des affaires du Canada. Tous travaillent de concert pour amener les Autochtones à un nouveau palier d'autosuffisance économique. Malgré les progrès réalisés sur tous les aspects de ce rapport, il faut déployer plus d'efforts dans certains domaines pour appuyer une approche efficace et globale au développement économique.

Le partenariat entre le gouvernement et les Autochtones a été raffermi par une dévolution considérable de pouvoirs en matière de développement économique aux établissements financiers et aux organismes de développement économique autochtones. Des progrès énormes ont été réalisés dans la simplification des activités et des programmes des ministères fédéraux pour les intégrer à l'esprit de la Stratégie en appuyant les initiatives des organismes de contrôle ou de propriété autochtone. Il reste beaucoup de travail à faire pour réaliser et élargir la capacité des institutions locales de développement des Autochtones, notamment les organismes de développement économique communautaire et les commissions de gestion locales envisagées dans *Les chemins de la réussite*, en matière de planification et de gestion de l'avenir économique des collectivités autochtones.

Le partenariat entre ministères fédéraux semble porter fruit par l'harmonisation et la coordination d'initiatives comme la démarche commune d'ISTC et d'AINC en matière de programmes de développement d'entreprises. L'Entente sur les bénéficiaires de l'aide sociale entre AINC et EIC facilitera le perfectionnement des ressources humaines. L'association entre EIC et les autres ministères fédéraux devrait amplifier la mise en oeuvre des *Chemins de la réussite* et l'établissement d'un réseau de gestion et de prestation de programmes pour les Autochtones.

La participation des gouvernements des provinces et des territoires dans ce partenariat ne s'est pas concrétisée aussi rapidement qu'espéré. Pendant la première année de la SCDEA, les parties sont parvenues à un accord sur un nouveau protocole d'entente tripartite fédéral-provincial-autochtone et un autre est en cours d'examen. Dans une certaine mesure, les progrès en matière de participation des provinces ont été freinés par l'expiration et la non-reconduction du cadre des ententes fédérales-provinciales de développement économique et régional. Il faudra que toutes les parties déploient des efforts bien particuliers pour surmonter ce handicap et bâtir les fondements d'initiatives tripartites axées directement vers l'autosuffisance économique des Autochtones.

La participation du secteur privé à la Stratégie dans le cadre d'entreprises en participation et d'autres relations d'affaires ne peut se concrétiser du jour au lendemain. Cependant, à mesure que les entreprises autochtones parviendront à maturité et que les collectivités trouveront d'autres façons de mettre en valeur le potentiel de leurs terres et de leurs ressources, les entreprises en participation suivront. Des programmes comme l'assurance-prêt aux Autochtones inciteront davantage les institutions financières habituelles à prendre part au financement des entreprises autochtones ce qui, en définitive, raffermira les rapports avec les collectivités autochtones.

Tableau 1

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES
RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS, PAR PROVINCE OU TERRITOIRE

Données au 28 mars 1991

Province/ territoire	Ententes de subvention en vigueur	Aide approuvée autorisée (en cours)	Projets approuvés	Aide approuvée autorisée (tous les projets)
Alb.	13	32 997 759	71	50 894 173
C.-B.	33	37 176 868	141	65 040 029
Man.	15	3 242 290	82	24 788 231
N.-B.	4	7 360 000	38	11 899 879
N.-É.	4	86 841	32	6 546 043
T. -N.-O.	12	8 839 345	26	17 507 235
T.-N.	4	1 090 000	26	4 621 420
Ont.	32	27 190 196	130	44 834 288
I.-P.-É.	0	0	4	533 000
Qc	36	19 645 005	100	28 691 942
Sask.	24	19 282 282	81	40 860 688
Yukon	1	99 000	9	7 363 710
TOTAL	**178**	**157 009 586**	**740**	**303 580 638**

Tableau 2

PROGRAMMES ÉCONOMIQUES DES AUTOCHTONES
RÉSUMÉ PAR PROVINCE OU TERRITOIRE

Données au 28 mars 1991

Province/ territoire	Lettres d'intention reçues	Lettres d'intention rejetées ou retirées	Plans d'entreprise évalués	Projets étudiés par le Conseil	Valeur des projets approuvés*	Projets rejetés ou retirés	Déboursés à ce jour
Alb.	473	202	115	82	4 738 345	15	1 432 024
C.-B.	690	306	197	123	8 134 239	36	2 464 599
Man.	579	330	144	121	14 833 369	24	1 774 828
N.-B.	169	54	90	41	971 915	22	245 658
N.-É.	171	47	59	53	505 103	30	177 343
T.-N.-O.	158	56	76	63	9 002 896	9	756 797
T.-N.	66	26	28	14	311 160	8	122 236
Ont.	368	104	161	95	7 559 751	11	2 546 748
I.P.E.	11	2	7	6	83 445	1	26 986
Qc	338	89	134	113	5 504 057	9	1 124 006
Sask.	451	265	89	64	5 652 493	13	1 583 910
Yukon	43	10	18	14	5 457 490	2	22 500
TOTAL	**3 517**	**1 491**	**1 118**	**789**	**62 754 263**	**180**	**12 277 635**

**Ce montant englobe les projets retirés, refusés ou disqualifiés par la suite.*

Tableau 3

PROGRAMMES ÉCONOMIQUES DES AUTOCHTONES
PROJETS APPROUVÉS (pour l'ensemble du Canada)

Données au 31 mars 1991

Valeur en dollars	Nombre de projets	%	Aide autorisée	%	Aide moyenne autorisée
Moins de 15 000	330	42	2 533 731	4	7 678
15 001 à 50 000	263	33	8 759 205	15	33 305
50 001 à 100 000	119	15	9 237 447	15	77 626
100 001 à 250 000	53	7	9 222 010	15	174 000
250 000 et plus	24	3	30 269 730	51	1 261 239
TOTAL	**789**	**100**	**60 022 123**	**100**	**76 074**

Graphique 1 **PROJETS DU PDEA PAR SECTEUR** (Données au 31 mars 1991)

PROJETS

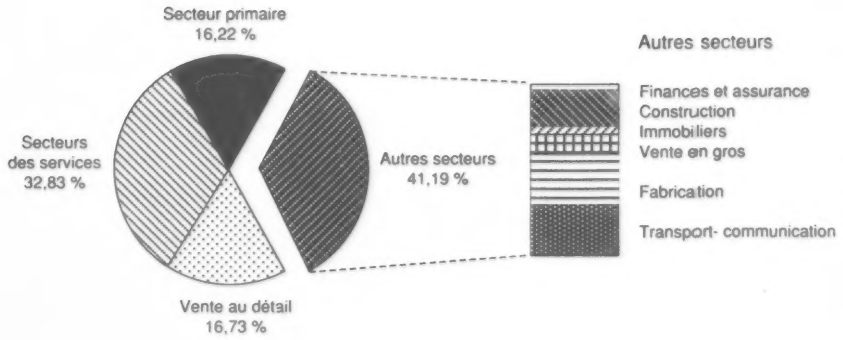

Graphique 2 **PROJETS DU PDEA PAR SECTEUR** (Données au 31 mars 1991)

AIDE AUTORISÉE DU PDEA

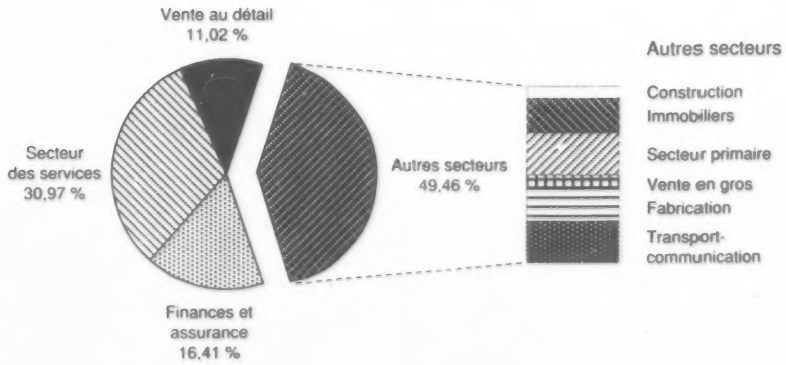

Tableau 4

	Groupe agricole (3 SFA)		Groupe général (6 SFA)	
	Durant 1990-1991	De 1985 à mars 1991	Durant 1990-1991	De 1985 à mars 1991
	(en millions de dollars)			
Prêts consentis	10,2	25,7	9,5	33,5
Remboursements du principal	5,4	10,8	4,9	13,2
Prêts radiés	0,1	0,3	1,1	1,7
Portefeuille de prêts *	4,8	14,6	3,6	18,7
NOMBRE DE PRÊTS				
Prêts consentis	498		336	
Remboursés	175		174	
Prêts radies	7		37	
Portefeuille de prêts *	309	932	125	885

* Changement brut au cours de l'année 1990-1991, et jusqu'au 31 mars 1991, respectivement

Tableau 5

DÉPENSES BUDGÉTAIRES D'AINC

PROGRAMMES	1990-1991	Total
Développement économique communautaire		66 273 400
ODEC	51 000 000	
Programme des possibilités régionales de développement	15 273 400	
Développement commercial		3 100 000
Perception des emprunts	600 000	
Réclamations de garantie	1 500 000	
Radiations sur vente de prêts	1 000 000	
Recherche et promotion des intérêts	1 296 900	1 296 900
Mise en valeur des ressources	1 465 000	1 465 000
TOTAL		72 135 300

Tableau 6

ÉTABLISSEMENTS DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL ET INITIATIVES RÉGIONALES SPÉCIALES, ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR AINC

Région	Société	Secteur	1990-1991
C.-B.	First Nations Congress	Autres secteurs	30 000
	Western Indian Agricultural Corporation	Agriculture	300 000
	B.C. Aboriginal Fisheries Commission	Pêcheries	45 000
	Inter-tribal Forestry Association	Foresterie	193 000
	Indian Arts & Crafts Society of B.C.	Artisanat	310 000
Alberta	Alberta Indian Agriculture Development Corp.	Agriculture	800 000
	Alberta Indian Arts & Crafts Society	Artisanat	378 900
	Alberta Indian Investment Corporation	Finances	450 000
	First Nations Resource Council	Formation	100 000
	Athabaska Native Development Corp.	Autres secteurs	75 000
	Northern Alberta Institute of Technology	Autres secteurs	18 000
	Tribal Chiefs Venture Inc.	Autres secteurs	2 600
	Royal Canadian Mounted Police	Formation	13 000
	White Braid Society	Artisanat	10 000
	Buffalo Jump Centre	Artisanat	9 000
Saskatchewan	Sask. Indian Agriculture Program	Agriculture	2 420 000
	Sask. Indian Arts & Crafts Assoc. Ltd.	Artisanat	150 000
	Sask. Indian Equity Foundation	Finances	150 000
	Indian Economic Devel. Commission(FSIN)	Autres secteurs	465 000
	Sask. Indian Region College	Formation	507 000
	Sask. Indian Federated College	Formation	23 000
	Ochapowace Band	Autres secteurs	40 000
	Wanuskewin Indian Heritage Inc.	Autres secteurs	40 000
Manitoba	Programme agricole des Indiens du Manitoba	Agriculture	1 788 100
	Northern Man. Native Lodges	Tourisme	85 000
	Freshwater Fish Marketing Corp. (1)	Pêcheries	250 000
	Province of Manitoba (2)	Faune	342 400
Ontario	Indian Agriculture Program of Ontario	Agriculture	200 000
	Programme d'exploitation des terres forestières des Indiens	Forestrie	295 000
	Ontario Art-i-Crafts Corp.	Artisanat	300 000
	Commission sur les Indiens de l'Ontario	Autres secteurs	12 500
	Chiefs of Ontario	Autres secteurs	100 000
	ARISE	Finances	77 500
	Northern Native Tourism Association	Tourisme	174 500
	Fort Hope Mining Committee	Mines	5 000
	Northern CHR Training Council	Formation	24 600
	Ministry of Natural Resources (3)	Gestion des ressources	350 000
	Westcoast Development Group	Formation	40 600
	Lakehead University	Riz sauvage	43 000
	Union of Ontario Indians	Autres secteurs	50 000
	Nishnawbe Education Council	Formation	25 100

ÉTABLISSEMENTS DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL ET INITIATIVES RÉGIONALES SPÉCIALES, ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR AINC

Région	Société	Secteur	1990-1991
Québec	Association des trappeurs cris	Faune	115 000
	Corp. des Artisans indiens du Québec	Artisanat	235 900
	Administration Crie Programme d'artisanat	Artisanat	50 000
	Conseil Attikamek-Montagnais	Artisanat	135 000
	First Nations Dev.Corp (Quebec & Labrador)	Services-conseils	150 000
	Nation Crie	Autres secteurs	119 900
	Nation Hurronne Wendat	Autres secteurs	10 200
	Nation Mohawk-Kahnawake	Autres secteurs	72 000
	Nation Algonquine	Autres secteurs	41 400
	Nation Montagnaise	Autres secteurs	151 700
	Nation Abenakise	Autres secteurs	3 800
	Nation Malecite	Autres secteurs	1 500
	Nation Micmaque	Autres secteurs	22 900
	Nation Mohawk-Kanesatake	Autres secteurs	10 100
	Nation Naskapi	Autres secteurs	4 700
	Nation Attikamek	Autres secteurs	38 400
Atlantique	The Mikmaq Arts & Crafts Association	Artisanat	50 000
	Confederacy of Mainland Micmacs	Artisanat	50 000
	N.B. Indian Arts & Crafts Association	Artisanat	106 000
	Minegoo Indian Arts & Crafts Society of PEI	Artisanat	119 000
T. N.-O.	NWT Native Arts & Crafts Society	Artisanat	228 800
	Arctic Cooperatives Ltd.	Autres secteurs	780 700
	Sinaaq Enterprises Inc.	Autres secteurs	438 900
	Westcoast Development Group	Formation	11 500
Yukon	Yukon Indian Arts and Crafts Coop. Ltd.	Artisanat	190 000
	Yukon Indian Development Corporation	Autres secteurs	21 200
National	National Indian Arts & Crafts Corp. Ltd.	Artisanat	365 000
	Canada Wild Rice Council	Agriculture	10 000
TOTAL			**14 226 400**

Nota:
1- Aide financière destinée aux Indiens inscrits pour la pêche en eau douce
2- Entente Canada-Manitoba pour aider les Indiens inscrits dans l'industrie de la fourrure
3- Entente de partage des coûts pour des projets de mise en valeur des ressources

Tableau 7

RÉPARTITION DES FONDS POUR LA NÉGOCIATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES

(Données au 31 mars 1991)

	Agriculture	Pêches	Forêts	Mines	Multisecteur	Énergie	Gestion des ressources	Tourisme	Hydro	Total
Atlantique		12 000		25 000						37 000
Québec			100 000	55 000						155 000
Ontario				127 000						127 000
Manitoba	35 000		100 000				52 000			187 000
Sask.			50 000	93 400		49 400	60 000			252 800
Alberta			200 000		15 000	75 000				290 000
C.-B.	20 000	7 500	135 000	40 000	30 000	60 000	79 600	32 500	20 000	424 600
Yukon				102 800						102 800
T. N.-O.				15 000	45 000					60 000
Total($)	55 000	19 500	585 000	458 200	90 000	184 400	191 600	32 500	20 000	1 636 200
%	3,36	1,19	35,75	28,00	5,50	11,27	11,71	1,99	1,22	100,00

Tableau 8

DÉPENSES DE LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI, 1990-1991

	Dépenses estimées autochtones (1)	% estimé des dépenses des Autochtones	Nombre estimé des participants (3)	% de participants autochtones
T.-N.	3 358 000	3,2	643	3,2
N.-É.	3 150 000	4,0	761	3,5
N.-B.	4 437 000	4,5	655	2,8
I.-P.-É	515 000	3,4	78	2,3
Québec	13 737 000	3,2	1 970	2,6
Ontario	21 087 000	5,7	3 700	4,4
Manitoba	14 012 000	21,0	2 541	15,9
Sask.	15 442 000	26,0	2 673	20,9
Alb./T. -N.-O	23 853 000	20,6	4 303	11,1
C.-B./Yukon	28 244 000	13,2	5 835	13,0
Autres (2)	24 307 000	0,0	0	0,0
TOTAL	152 142 000	8,0	23 159	6,8

Nota: 1 - Ces dépenses sont estimées en multipliant le pourcentage de la participation des Autochtones (fondé sur les nouveaux projets) par les dépenses de la Planification de l'emploi pour chacune des options, chaque année.
2 - Comprend les dépenses des Autochtones estimées pour les options sans participation directe.
3 - Au 31 mars 1991.

Graphique 3

TAUX D'INCIDENCE DE LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI ET UTILISATION DES COMPÉTENCES, 1990-1991

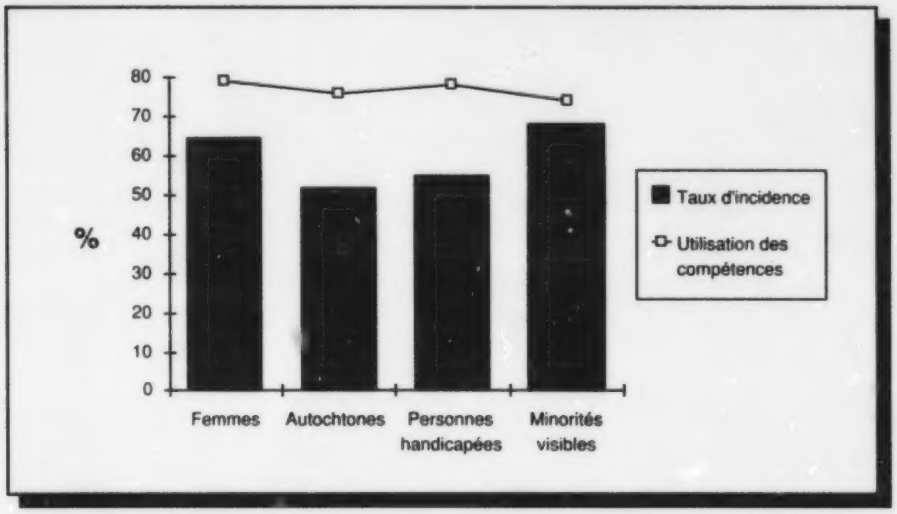

Tableau 9

PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

1989-1990

Statut	Urbain	Rural	Réserve
Inscrit	3 459	1 519	11 741
Non-inscrit ou Métis	3 371	1 664	0
Inuit	517	558	0
Non disponible	857	83	0
TOTAL	8 204	3 824	11 471

Graphique 4

MODÈLE DE COGESTION DES CHEMINS DE LA RÉUSSITE

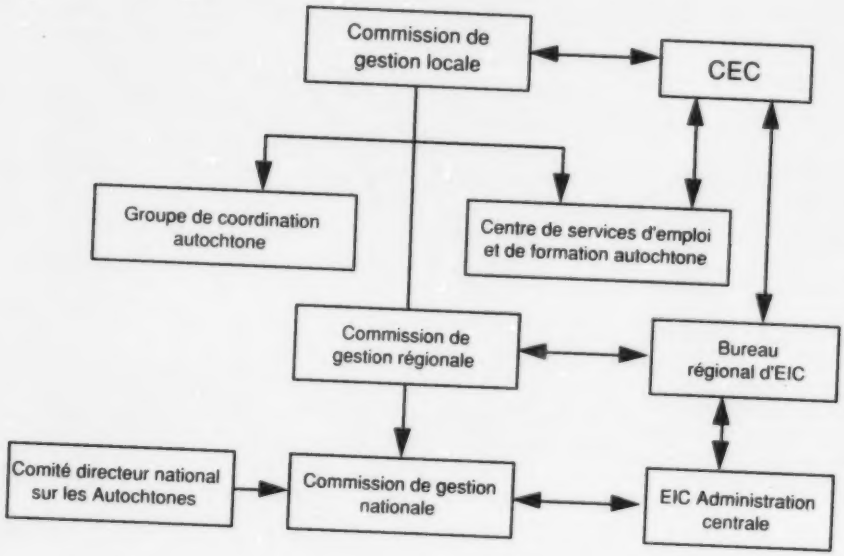

ANNEXE 1

MODALITÉS D'ANALYSE DES PROJETS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Voici le mécanisme utilisé par le Programme pour analyser les projets et prendre les décisions de financement. Sur réception d'un plan d'entreprise, un agent de développement mène une analyse approfondie du plan et de sa rentabilité. Si le projet reçoit l'approbation des pouvoirs décisionnels délégués, le projet passe à la phase de préparation du marché. Lorsque le marché est signé, la tâche de l'agent de développement est d'approuver les demandes de règlement, d'exercer une surveillance sur le projet et d'assurer le suivi des demandes. Jusqu'à maintenant, la plupart des activités de règlement et de surveillance ont eu lieu par marchés liés aux programmes antérieurs de financement des entreprises autochtones, à savoir PDEA, EMVN et ESARDA. Les activités devraient connaître une baisse l'an prochain, alors que le nouveau programme devrait prendre de l'expansion.

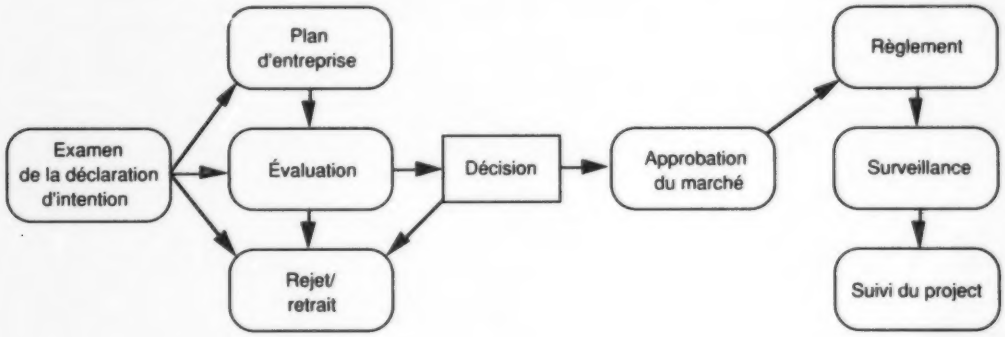

ANNEXE 2

ANALYSE DU PLAN D'EXPLOITATION DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRE

L'examen national du programme de développement économique d'AINC en mars 1991 indique des progrès réalisés dans le lancement des ODEC et dans l'amélioration de leur capacité d'entreprendre des activités de planification et de gestion. Le graphique qui suit permet de constater que des 343 organismes en place, 257, soit 75 p. 100, avaient soit dépassé, soit atteint les critères du Programme.

MARS 1991

ANALYSES DU PLAN D'EXPLOITATION

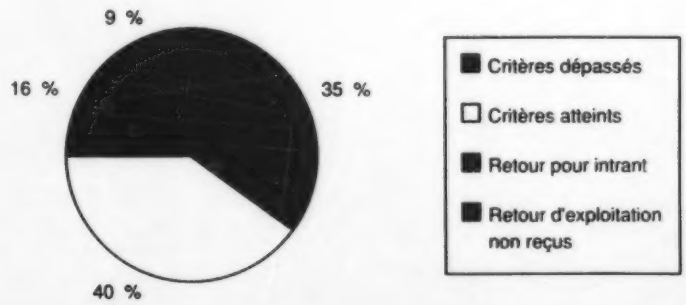

Les graphiques suivants décrivent la progression des ODEC en matière de développement, de 1988 à 1990 selon les critères donnés.

A) À maturité : organisme autonome, stable, offrant une gamme complète de services et de programmes répondant de façon constante aux buts et aux objectifs opérationnels;

B) En évolution : organisme offrant de façon satisfaisante les services consultatifs de base et exécutant la plupart des programmes dévolus, avec des conseils suivis d'AINC;

C) En formation : organisme en passe d'acquérir la capacité d'offrir des services consultatifs de base et certains programmes, avec des conseils suivis d'AINC.

D) En planification : collectivité évaluant les options de développement d'un ODEC; services et exécution des programmes sous le contrôle d'AINC.

Il ressort que quelque 58 p. 100 des ODEC sont allés au delà des stades de formation, comparativement à 30 p. 100 il y a 2 ans.

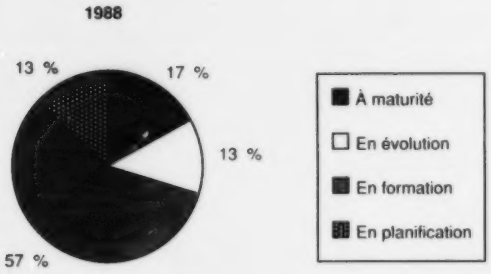

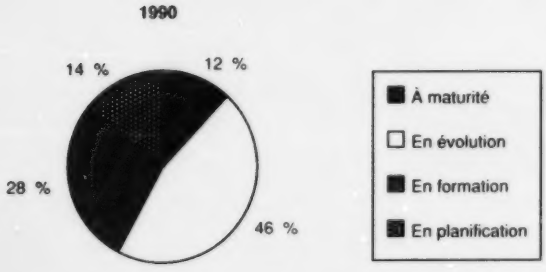

ANNEXE 3

PROFILS DES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT SECTORIELLES

I) Agriculture

Les SDS du secteur de l'agriculture ont un vaste mandat; en plus d'offrir des services techniques et professionnels à leurs membres, elles exploitent pour la plupart des SFA et offrent des services financiers. Le financement d'AINC destiné aux SDS sera sous le contrôle des commissions consultatives économiques régionales. Une évaluation indépendante du Saskatchewan Indian Agricultural Program (SIAP) en 1990, soulignait :

« Avec l'aide du SIAP, les agriculteurs indiens ont de l'équipement plus moderne, des coûts d'exploitation moindres, de meilleurs rendements, de meilleures méthodes administratives et agricoles, un meilleur crédit et un accès plus facile aux services offerts par d'autres programmes. De plus, le SIAP a permis la naissance de nouvelles formes d'agriculture, par exemple celle du riz sauvage, l'élevage du poisson, l'élevage des animaux à fourrure... Le SIAP est un programme qui fonctionne bien et, pour la plupart des gens, peu d'aspects nécessitent des améliorations. »

Une évaluation indépendante du Programme agricole des Indiens du Manitoba / Manitoba Indian Agricultural Development Corporation (PAIM/MIADC) menée en 1990, indiquait :

« Le PAIM et la MIADC ont favorisé la mise en valeur d'une plus grande superficie de terres agricoles sur les réserves et suscité la création de certaines exploitations qui s'avèrent un succès; ils ont aidé les agriculteurs à surmonter des conditions économiques et météorologiques particulièrement difficiles et permis à plus de fermiers de respecter leurs remboursements de prêts; ils ont aidé à obtenir du meilleur bétail ou une meilleure machinerie, encouragé plus d'agriculteurs indiens à tenir des dossiers de ferme et accru les éléments d'actif et la valeur nette du nombre d'exploitations agricoles, ce qui a permis à de nombreux agriculteurs d'agrandir leurs installations, de les moderniser et de se constituer un capital de retraite. »

En plus de ses activités de crédit et d'expansion, l'Indian Agriculture Program de l'Ontario met au point de nouveaux produits, par exemple de l'essence d'onagre et les « croustilles de blé d'Inde ». AINC a offert une subvention de 10 000 $ au Canada Wild Rice Council, association industrielle nationale comptant des représentants des Indiens, pour aider celui-ci à préparer son plan d'exploitation. Le Conseil a la capacité de coordonner les activités des personnes oeuvrant dans les domaines de l'agriculture, de la transformation et de la commercialisation, tout en améliorant la mise en marché.

II) Pêches

La Commission des pêches des peuples autochtones de la Colombie-Britannique joue le rôle de coordonnatrice pour faire progresser les droits de pêche des Autochtones dans

cette province. La Commission indienne des pêches de l'intérieur coordonne les pêches des nombreuses bandes de la rivière Fraser. La Skeena Fisheries Commission coordonne les intérêts de gestion des trois conseils tribaux du Nord de la province et du ministère fédéral des Pêches et des Océans.

III) Forêts

L'Inter-tribal Forestry Association de Colombie-Britannique a été créée en 1987-1988 pour défendre les intérêts des Indiens en matière de foresterie en Colombie-Britannique et promouvoir les méthodes utilisées ainsi que la mise en valeur de cette ressource chez les Indiens. En octobre 1990, elle a organisé l'Indian Forestry Opportunities Workshop, à Burnaby en Colombie-Britannique, avec l'aide financière d'AINC et d'ISTC. Certains exploitants indiens et du secteur privé ont fait la démonstration de diverses techniques et technologies en foresterie.

Le Programme d'exploitation des terres forestières des Indiens représente une grande part des intérêts forestiers des Indiens dans le nord-ouest de l'Ontario. En mai 1990, le programme a lancé un colloque de foresterie autochtone à Thunder Bay avec l'appui d'AINC, d'ISTC, ainsi que de Forêts Canada. Le colloque a permis pour la première fois l'échange de renseignements entre l'Université Lakehead et les bandes du nord-ouest de l'Ontario.

IV) Tourisme

AINC a accordé son aide à deux SDS, soit Northern Manitoba Native Lodges Inc. et Northern Ontario Native Tourism Association (NONTA). Les deux organismes aident les pourvoyeurs et les exploitants de camps de pêche sur les plans de la commercialisation et des services centraux. En novembre 1990, NONTA était l'hôte d'une réunion des exploitants indiens et des organismes s'intéressant au tourisme sauvage et y avait étudié les besoins des Indiens ainsi que les possibilités de coordination et de coopération.

De plus, AINC et ISTC ont apporté leur aide à Canada Resorts North Management Inc., société comptant des actionnaires indiens, au stade de l'élaboration du produit, soit une exploitation en franchise. Le concept est de créer un réseau de franchises de chalets indiens en pleine nature. Canada Resorts serait le franchiseur et fournirait des services de formation, de commercialisation, de gestion et autres à un certain nombre de centres appartenant à des Indiens.

V) Artisanat

Le secteur de l'artisanat a joué un rôle important dans la formation, la création d'emplois et les occasions d'affaires chez les Autochtones. À partir de 1976, AINC a consenti des fonds considérables à l'artisanat par l'intermédiaire de la Société indienne d'art et d'artisanat du Canada (SIAAC) et des organismes régionaux affiliés.

Depuis 1988, l'administration centrale d'AINC finance la SIAAC tandis que les bureaux régionaux d'AINC apportent surtout leur aide en subventionnant directement les établissements régionaux affiliés avec la SIAAC. Cet arrangement a permis de concevoir d'autres moyens d'offrir des programmes régionaux d'art et d'artisanat.

En 1991-1992, le financement de l'art et de l'artisanat par AINC deviendra partie intégrante du Programme des possibilités régionales de développement, comme c'est actuellement le cas pour le financement d'autres secteurs de ressources. Ainsi, les établissements d'art et d'artisanat en viendront à faire partie du même cadre de gestion et de ressources que les autres établissements de développement sectoriel. Plus particulièrement, cela signifie qu'éventuellement l'évolution de l'art et de l'artisanat se poursuivra sous les auspices des nouvelles commissions consultatives régionales en matière économique qui sont contrôlées par le client.

ANNEXE 4

PROFIL DE CERTAINS PROJETS DE NÉGOCIATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES

Forêts

Le Conseil de bande Oweekeno Kitasoo Nuxalt a reçu 35 000 $ pour négocier une entente de licence de sylviculture avec la province de la Colombie-Britannique. L'entente, négociée avec le ministère fédéral des Forêts, prévoit des avantages au niveau de l'emploi et de la formation, notamment deux postes de formation et d'orientation par année au ministère; des marchés de sylviculture offrant au moins 15 emplois saisonniers; un projet de coupe de bois, dont le volume annuel reste à préciser.

Mines

En Ontario, les conseils tribaux Shibogamo et Windigo ont reçu 77 000 $ pour négocier certains avantages avec la Musselwhite Mining Company. L'entente prévoit des emplois directs et de la formation pour les membres du conseil tribal (les cibles ont été établies); un préavis au conseil tribal de tout avantage corollaire; une voix dans la planification et la gestion des ressources; un rôle de surveillance de l'environnement.

Pêches

La Labrador Inuit Development Corporation a reçu 8 000 $ pour terminer les négociations avec la province de Terre-Neuve et du Labrador et le ministère fédéral des Pêches et des Océans sur l'accès aux stocks de morue du Nord et de pétoncle. L'entente comportait une disposition en vertu de laquelle les Inuit du Labrador exécuteront un projet de recherche sur les espèces de poisson sous-exploitées. La province a déjà versé 50 000 $ à cet égard.

Projets multisectoriels

Les bandes indiennes de Red Earth et de Shoal Lake, en Saskatchewan, ont reçu 60 000 $ pour négocier avec la province l'accès à des ressources hors réserve dans la zone de gestion Sipanok. L'entente comporte des dispositions de gestion des forêts, du tourisme, des minéraux, de l'agriculture, de la faune et de la protection de l'environnement.

Pétrole et gaz

La bande indienne d'Onion Lake, en Saskatchewan, a reçu 19 000 $ à titre de participation au coût des négociations avec Murphy Oil. Dans le cadre de l'entente, la bande recevra des paiements en espèces, obtiendra des emplois et de la formation, ainsi que des droits de redevances sur les projets futurs de mise en valeur, tandis que Murphy Oil acquerra le droit d'exécuter des travaux d'exploitation du pétrole et du gaz, et d'effectuer des travaux de forages dans la réserve.

ANNEXE 5

LES CHEMINS DE LA RÉUSSITE : PRINCIPES DE PARTENARIAT

Principe 1

Processus de consultation et contrôle local de la prise de décisions : que cette association soit renforcée par la création de commissions nationales, régionales et locales de consultation et de gestion pour tenir compte des besoins ainsi que des priorités des collectivités autochtones dans la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques d'EIC qui les touchent.

Principe 2

Mécanismes d'exécution : que les programmes et services d'emploi et de formation soient gérés, exploités, exécutés et organisés par l'intermédiaire de structures autochtones.

Principe 3

Mécanismes de financement et capacité de développement institutionnel : que soit élaboré un mécanisme de financement qui tienne compte des besoins de planification et de fonctionnement des mécanismes d'exécution autochtones, et que soit élaborée la capacité susmentionnée en fonction des besoins des collectivités autochtones. Un tel mécanisme pourrait être inspiré de modèles existants.

Principe 4

Action positive - Équité en matière d'emploi : qu'EIC adopte des mesures actives de recrutement, de formation et d'emploi des Autochtones, à l'intérieur comme à l'extérieur du Ministère.

Principe 5

Admissibilité aux programmes et services : que, conformément aux principes énoncés ci-dessus, les mécanismes autochtones en place permettent de déterminer l'admissibilité d'une personne aux programmes et services, et que, plus généralement, des services de conseillers déterminent l'admissibilité plutôt que des critères rigides comme par le passé.

Imprimé sur papier recyclé